



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2012–2013

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO

2012–2013**

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2a

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 — Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2013	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2013	1-23
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2013	1-39
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2012	1-57
AgriCorp	31 mars 2013	1-69
Aide juridique Ontario	31 mars 2013	1-89
Centre des congrès d'Ottawa.....	31 mars 2013	1-113
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2013	1-131
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapan américains de 2015.....	31 mars 2013	1-133
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2013	1-145
Commission de transport Ontario Northland.....	31 mars 2013	1-163
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2013	1-187
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2012	1-205
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-225
Conseil des arts de l'Ontario	31 mars 2013	1-255
cyberSanté Ontario.....	31 mars 2013	1-279
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2013	1-295
Fonds de reboisement.....	31 mars 2013	1-313
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2012	1-315
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2013	1-335
Metrolinx.....	31 mars 2013	1-355
Musée royal de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-383
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2012	1-405
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.....	31 mars 2013	1-421
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2013	1-433
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2013	1-455

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2b

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – (suite)

Office ontarien de financement	31 mars 2013	1-1
Ornge.....	31 mars 2013	1-17
Portefeuille immobilier général.....	31 mars 2013	1-45
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre.....	31 mars 2013	1-65
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2013	1-83
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2013	1-101
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain.....	31 mars 2013	1-119
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair	31 mars 2013	1-137
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton		
Niagara Haldimand Brant	31 mars 2013	1-153
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2013	1-169
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est.....	31 mars 2013	1-187
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2013	1-203
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe		
Nord Muskoka.....	31 mars 2013	1-219
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est.....	31 mars 2013	1-235
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest.....	31 mars 2013	1-255
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre.....	31 mars 2013	1-271
Réseau local d'intégration des services de santé –		
Waterloo Wellington	31 mars 2013	1-295
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2012	1-313
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-315
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.....	31 mars 2013	1-329
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2013	1-353
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2013	1-375
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2013	1-389
Société ontarienne d'hypothèques et de logement.....	31 mars 2013	1-405
Société ontarienne de financement de la croissance.....	31 mars 2013	1-417
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.....	31 mars 2013	1-435
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)....	31 mars 2013	1-445

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2c

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 2 — Entreprises publiques

Hydro One Inc.....	31 décembre 2012	2-1
Ontario Power Generation Inc.....	31 décembre 2012	2-63
Régie des alcools de l'Ontario.....	31 mars 2013	2-147
Société des loteries et des jeux de l'Ontario.....	31 mars 2013	2-177

Section 3 — Fiducies et autres états

Caisse de retraite des juges provinciaux.....	31 mars 2013	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.....	31 décembre 2012	3-7
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2012	3-9
Fonds de garantie des prestations de retraite	31 mars 2013	3-35
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles.....	31 mars 2013	3-49
Société ontarienne d'assurance-dépôts.....	31 décembre 2012	3-65
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2013	3-85
Pertes radiées des comptes	31 mars 2013	3-117
Remises ayant trait aux revenus	31 mars 2013	3-119

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario
Commission des courses de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises ayant trait aux revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société ontarienne de travaux d'infrastructure

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

cyberSanté Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érie St-Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Centre des congrès d'Ottawa

Centre des sciences de l'Ontario

Commission des parcs du Niagara

Conseil des arts de l'Ontario

Fondation Trillium de l'Ontario

Musée royal de l'Ontario

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2012-2013 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Cancer Care Ontario

Action Cancer Ontario

620 University Avenue, Toronto ON, M5G 2L7

tel: 416.971.9800 fax: 416.971.6888

www.cancercare.on.ca

Le 20 juin, 2013

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,



Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,



Elham Roushani, BSc, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012, et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2013, au 31 mars 2012, et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, LPA

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2013

Action Cancer Ontario

États de la situation financière

(en milliers de dollars)

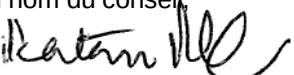
	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	91 164 \$	117 484 \$	155 804 \$
Placements à court terme (note 4)	102 921	122 111	80 982
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	54 989	28 878	20 253
	249 074	268 473	257 039
Immobilisations (note 6)	160 147	134 148	103 488
	409 221 \$	402 621 \$	360 527 \$
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 7)	185 070 \$	208 573 \$	190 280 \$
Subventions de fonctionnement reportées [note 8 a)]	4 554	4 861	6 546
	189 624	213 434	196 826
Apports reportés pour immobilisations [note 8 b)]	169 278	140 464	115 930
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	2 380	2 512	2 611
	361 282	356 410	315 367
Soldes des fonds			
Dotation (note 1)	1 288	1 288	2 317
Affectations d'origine interne (note 1)	1 550	2 009	1 641
Affectations d'origine externe (note 1)	2 469	2 476	8 364
Administration générale – non grevé d'affectations (note 1)	37 543	36 819	27 372
Investissement en immobilisations (note 10)	5 089	3 619	5 466
	47 939	46 211	45 160
	409 221 \$	402 621 \$	360 527 \$

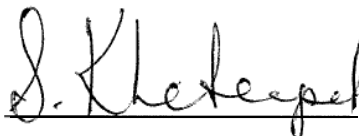
Engagements (note 15)

Passifs éventuels (note 16)

Garanties (note 17)

Au nom du conseil


 Administrateur


 Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

État des résultats

(en milliers de dollars)

pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	- \$	- \$	959 244 \$	844 437 \$	959 244 \$	844 437 \$
Apports en capital du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	8 125	9 597	8 125	9 597
Produits nets de placement (note 11)	17	31	2 626	4 200	2 643	4 231
Amortissement des apports reportés pour immobilisations [note 8 b)]	-	-	34 687	23 957	34 687	23 957
Autres (note 12)	2 293	3 465	8 611	9 419	10 904	12 884
	2 310	3 496	1 013 293	891 610	1 015 603	895 106
Charges						
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de cancérologie	7	3 694	300 191	312 417	300 198	316 111
Médicaments	-	-	232 323	219 309	232 323	219 309
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	174 861	51 643	174 861	51 643
Services chirurgicaux – hôpitaux	-	-	70 955	66 675	70 955	66 675
Salaires et avantages sociaux	1 772	1 762	68 124	63 174	69 896	64 936
Amortissement des immobilisations	-	-	36 037	25 715	36 037	25 715
Services médicaux	6	24	28 232	25 662	28 238	25 686
Services acquis	937	1 212	22 642	21 099	23 579	22 311
Services hospitaliers de traitement systémique	-	-	17 761	15 344	17 761	15 344
Services de dépistage	-	-	17 588	50 369	17 588	50 369
Apports en capital pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	13 712	11 737	13 712	11 737
Autres charges de fonctionnement (note 13)	194	216	12 641	11 734	12 835	11 950
Charges de retraite [note 9 a)]	-	-	5 679	5 102	5 679	5 102
Services de consultation	17	12	4 893	2 780	4 910	2 792
Coûts d'occupation	-	5	4 554	3 893	4 554	3 898
Honoraires professionnels	-	1	608	324	608	325
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	-	-	141	141	141	141
Perte sur la sortie d'immobilisations	-	-	-	11	-	11
	2 933	6 926	1 010 942	887 129	1 013 875	894 055
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(623) \$	(3 430) \$	2 351 \$	4 481 \$	1 728 \$	1 051 \$

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

États de l'évolution des soldes des fonds

(en milliers de dollars)

pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Fonds affectés			Adminis- tration générale – non grevé d'affecta- tions	Investis- sement en immo- bilisations	Total
	Dotation	Origine interne	Origine externe			
Soldes des fonds, au 1 ^{er} avril 2011	2 317 \$	1 641 \$	8 364 \$	27 372 \$	5 466 \$	45 160 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	(225)	(3 205)	4 481	–	1 051
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	–	555	–	1 292	(1 847)	–
Virements interfonds (note 14)	(1 029)	38	(2 683)	3 674	–	–
Soldes des fonds, au 31 mars 2012	1 288	2 009	2 476	36 819	3 619	46 211
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	–	(592)	(31)	2 351	–	1 728
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	–	–	–	(1 470)	1 470	–
Virements interfonds (note 14)	–	133	24	(157)	–	–
Soldes des fonds, au 31 mars 2013	<u>1 288 \$</u>	<u>1 550 \$</u>	<u>2 469 \$</u>	<u>37 543 \$</u>	<u>5 089 \$</u>	<u>47 939 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario

États des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 728 \$	1 051 \$
Amortissement des immobilisations	36 037	25 715
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(34 687)	(23 957)
Perte sur la sortie d'immobilisations	–	11
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	141	141
Avantages complémentaires de retraite payés	(273)	(240)
	<u>2 946</u>	<u>2 721</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	(26 111)	(8 625)
Créditeurs et charges à payer	(23 503)	18 293
Subventions de fonctionnement reportées	(307)	(1 685)
	<u>(49 921)</u>	<u>7 983</u>
	<u>(46 975)</u>	<u>10 704</u>
Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(62 036)	(56 393)
Produit sur la sortie d'immobilisations	–	7
	<u>(62 036)</u>	<u>(56 386)</u>
Placements		
Produit des placements échus	91 428	83 422
Acquisition de placements	(72 238)	(124 551)
	<u>19 190</u>	<u>(41 129)</u>
Financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	63 501	48 491
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(26 320)</u>	<u>(38 320)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>117 484</u>	<u>155 804</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>91 164 \$</u>	<u>117 484 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Action Cancer Ontario Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est un organisme gouvernemental provincial qui a la responsabilité d'assurer l'amélioration du rendement des systèmes de santé de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques de l'Ontario. L'organisme soutient aussi la réalisation des stratégies sur les temps d'attente, sur les services d'urgence et sur les autres niveaux de soins grâce à la collecte et la diffusion d'informations qui permettront au gouvernement d'évaluer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins de qualité et efficaces. Il a également le mandat de trouver le financement permettant d'améliorer constamment le rendement du système de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au moment opportun, au bon endroit, à chacune des étapes de leur lutte contre le cancer.

Le rôle de l'organisme est aussi de collaborer avec les prestataires de soins de santé dans chaque région de la province afin de planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients; de soutenir les prestataires dans la prestation de soins de la plus haute qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur des données éprouvées; et de travailler de concert avec les administrateurs, les médecins et autres prestataires de soins pour améliorer l'efficience et l'efficacité du système.

Il agit aussi à titre de leader dans la création et la mise en œuvre de modèles innovateurs de paiement, il met sur pied des programmes provinciaux conçus pour hausser le taux de participation aux examens de dépistage, il transpose les données issues des recherches en normes et lignes directrices, il transmet l'information aux décideurs provinciaux et il s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des systèmes en cancérologie et en traitement des maladies rénales efficaces de la plus haute qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonéré d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la *Loi*. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés. L'organisme et le ministère de la Santé et des soins de longue durée (« MSSLD ») ont conclu un protocole d'entente en vigueur le 31 décembre 2009. L'organisme est principalement financé par la province de l'Ontario, par l'entremise du MSSLD.

1. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Il s'agit des premiers états financiers de l'organisme préparés conformément aux NCOSBLSP; auparavant, les états financiers étaient préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Les détails de l'incidence de la transition sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie figurent à la note 2.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds qui ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le conseil d'administration en matière d'éducation, de recherche ou d'autres fins particulières.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur. Ces ressources servent principalement à la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins établies.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports non affectés destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes subséquentes, les instruments financiers (y compris les placements à court terme) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement à court terme subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Quant aux créances clients, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant déprécié estimatif selon le moindre du coût et du montant recouvrable estimatif net, la perte étant comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts d'opération d'une acquisition, d'une vente ou d'une émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour ces éléments qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur, et comptabilisés dans l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût après amortissement et dépréciation. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont inscrits à l'actif dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur valeur n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable au moment où le don a été reçu.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, au moment où elles deviennent exigibles.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis au résultat sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation de la dépréciation de la valeur comptable des immobilisations les charges à payer pour médicaments et les avantages complémentaires de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Transition aux Normes comptables du secteur public

L'organisme a adopté les NCOSBLSP au 1^{er} avril 2011 (la « date de transition ») et a préparé son état de la situation financière d'ouverture à cette date. Avant l'adoption des NCOSBLSP, l'organisme préparait ses états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie V du *Manuel de l'ICCA* (« PCGR canadiens »).

Les états financiers de l'organisme ont été préparés selon les méthodes indiquées dans les NCOSBLSP qui sont en vigueur à la fin de la période close le 31 mars 2013. Un résumé des principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans la préparation des présents états financiers figure à la note 1. Ces principales méthodes comptables ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf lorsque l'organisme a appliqué certaines exemptions relatives à l'application rétroactive intégrale dans le cadre de la transition aux NCOSBLSP.

Selon le chapitre SP 2125 *Première application par des organismes publics*, des informations financières comparatives doivent être fournies et les NCOSBLSP doivent être appliquées rétroactivement; toutefois certaines exemptions optionnelles et exceptions obligatoires sont possibles pour les premiers adoptants.

Voici les exemptions du chapitre SP 2125 qui ont été appliquées lors de la transition des PCGR canadiens aux NCOSBLSP :

Avantages complémentaires de retraite

L'organisme a choisi de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulatifs à la date de transition du 1^{er} avril 2011 directement au poste fonds d'administration générale – non grevé d'affectations. Ce choix a donné lieu à une hausse des soldes des fonds de 458 \$ à la date de transition.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

2. Transition aux Normes comptables du secteur public (suite)

Ces modifications comptables ont été appliquées rétroactivement, les périodes antérieures ayant été retraitées, sauf en ce qui concerne les chapitres SP 2601 *Conversion des devises*, et SP 3450 *Instruments financiers*, lesquels interdisent précisément l'application rétroactive. Les changements suivants ont été effectués aux fins de conformité aux NCOSBLSP:

a) État de la situation financière

	31 mars 2012		
	Présentés antérieurement	Ajustements	Révisés
Passifs financiers :			
Charges complémentaires de retraite i) ii)	3 195 \$	(683) \$	2 512 \$
Soldes des fonds :			
Administration générale – non grevé d'affectations i) ii)	36 136 \$	683 \$	36 819 \$
État des résultats			
Avantages complémentaires de retraite i)	121 \$	20 \$	141 \$

b) État de la situation financière

	1 ^{er} avril 2011		
	Présentés antérieurement	Ajustements	Révisés
Passifs financiers :			
Charges complémentaires de retraite i) ii)	3 314 \$	(703) \$	2 611 \$
Soldes des fonds :			
Administration générale – non grevé d'affectations i) ii)	26 669 \$	703 \$	27 372 \$

c) État des flux de trésorerie

Le chapitre SP 1201 *Présentation des états financiers*, comprend une catégorie d'activités additionnelle, soit les activités d'investissement en immobilisations. L'organisme a transféré toutes ses activités liées aux immobilisations, lesquelles sont passées de la catégorie Investissement à la catégorie Investissement en immobilisations dans les états des flux de trésorerie.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

2. Transition aux Normes comptables du secteur public (suite)

Notes de rapprochement

- i) En raison de l'adoption du chapitre SP 3250 *Avantages de retraite*, l'organisme a été tenu de recourir à un taux d'actualisation différent pour calculer les charges à payer. Le taux d'actualisation est maintenant fondé sur le propre taux d'emprunt de l'organisme. De plus, l'organisme doit amortir les gains et pertes actuariels sur une base différente de celle selon les PCGR pré-basculément. Ces différences ont généré une diminution du passif au titre des prestations constituées et une augmentation du solde du fonds d'administration générale – non grevé d'affectations de 245 \$ à la date de transition du 1^{er} avril 2011 (235 \$ au 31 mars 2012).
- ii) Ces ajustements sont attribuables à l'exemption choisie en vertu du chapitre SP 2125 *Première application par des organismes publics*, tel qu'il a été mentionné précédemment, à la note 2. Ce choix a entraîné une diminution du passif au titre des prestations constituées et une augmentation du solde du fonds d'administration générale – non grevé d'affectations de 458 \$ à la date de transition du 1^{er} avril 2011 (448 \$ au 31 mars 2012).

En vigueur le 1^{er} avril 2012, l'organisme a adopté les chapitres SP 2601 *Conversion des devises*, et SP 3450 *Instruments financiers*. Aucun ajustement comptable n'a été requis à la suite de l'adoption de ces normes. Ces chapitres ont été appliqués de façon prospective; par conséquent, les chiffres comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme immédiatement avant l'adoption des NCOSBLSP.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 412 \$ (407 \$ en 2012 et 404 \$ au 1^{er} avril 2011) grevé d'affectations puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

4. Placements

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Certificats de placement garanti comme suit :			
au taux d'intérêt de 1,50 %, échéant le 5 septembre 2013	42 516 \$	– \$	– \$
au taux d'intérêt de 1,89 %, remboursable à vue, échéant le 5 septembre 2013	30 041	60 082	–
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 2 octobre 2013	10 262	–	–
au taux d'intérêt de 1,35 %, échéant le 9 mai 2013	10 053	–	–
au taux d'intérêt de 1,75 %, remboursable à vue, échéant le 23 juin 2014	10 049	–	–
au taux d'intérêt de 1,85 %, échéant le 5 septembre 2012	–	41 820	–
au taux d'intérêt de 1,60 %, échéant le 21 décembre 2012	–	10 125	–
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 2 avril 2012	–	10 084	–
au taux d'intérêt de 2,10 %, échéant le 3 mars 2012	–	–	10 226
au taux d'intérêt de 2,26 %, échéant le 5 mars 2012	–	–	30 693
au taux d'intérêt de 2,05 %, échéant le 5 mars 2012	–	–	40 063
	102 921 \$	122 111 \$	80 982 \$

Les certificats de placement garanti qui ont une échéance de plus de un an et qui sont remboursables à vue ont été inclus dans le passif à court terme.

5. Créances clients et charges payées d'avance

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Créances clients	12 639 \$	5 838 \$	4 225 \$
À recevoir du MSSLD	39 817	21 305	14 818
Charges payées d'avance	2 533	1 735	1 210
	54 989 \$	28 878 \$	20 253 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

6. Immobilisations

31 mars 2013		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	322 480 \$	189 761 \$
Mobilier de bureau et matériel	6 097	3 630
Améliorations locatives	4 284	3 802
Terrain et bâtiments	1	—
Logiciels	44 990	20 512
	377 852 \$	217 705 \$
31 mars 2012		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	279 430 \$	174 531 \$
Mobilier de bureau et matériel	4 935	2 380
Améliorations locatives	4 056	3 069
Terrain et bâtiments	1	—
Logiciels	32 942	7 236
	321 364 \$	187 216 \$
1 ^{er} avril 2011		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	272 034 \$	181 885 \$
Mobilier de bureau et matériel	2 985	1 287
Améliorations locatives	4 056	2 248
Terrain et bâtiments	1	—
Logiciels	11 507	1 675
	290 583 \$	187 095 \$

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en développement de 3 112 \$ (9 547 \$ en 2012 et 1 718 \$ au 1^{er} avril 2011) et les dépôts pour du matériel thérapeutique de 36 526 \$ (23 487 \$ en 2012 et 18 855 \$ au 1^{er} avril 2011). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

7. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Comptes fournisseurs	125 340 \$	138 672 \$	63 980 \$
Charges à payer	46 208	39 341	63 955
Somme due au MSSLD	13 110	30 153	61 941
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	412	407	404
	<u>185 070 \$</u>	<u>208 573 \$</u>	<u>190 280 \$</u>

8. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et par d'autres organismes. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde au début	4 861 \$	6 546 \$
Sommes reçues au cours de l'exercice	52 759	99 389
Sommes comptabilisées à titre de produits	(9 189)	(5 068)
Sommes rendues au MSSLD	(30 767)	(65 853)
Sommes reclassées aux crédoiteurs et charges à payer	(13 110)	(30 153)
Solde à la fin	<u>4 554 \$</u>	<u>4 861 \$</u>

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde au début	140 464 \$	115 930 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	63 501	48 491
Sommes comptabilisées à titre de produits	(34 687)	(23 957)
Solde à la fin	<u>169 278 \$</u>	<u>140 464 \$</u>

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

8. Apports reportés (suite)

b) Apports reportés pour immobilisations (suite)

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	155 058 \$	130 529 \$	98 022 \$
Apports non dépensés	14 220	9 935	17 908
Solde à la fin	169 278 \$	140 464 \$	115 930 \$

9. Avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

a) Régime de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 5 679 \$ (5 102 \$ en 2012) et sont incluses dans les charges de retraite dans l'état des résultats. L'évaluation actuarielle la plus récente présentée aux autorités de réglementation et datant du 31 décembre 2010 indique un surplus actuariel de 176 millions de dollars. La prochaine évaluation sera terminée au 31 décembre 2013.

b) Avantages complémentaires de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires de retraite uniquement à ses salariés retraités avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 273 \$ (240 \$ en 2012). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite est datée du 31 mars 2010 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2013.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous.

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	2 754 \$	2 709 \$	2 611 \$
Actifs du régime	—	—	—
Déficit du régime	2 754	2 709	2 611
Perte actuarielle nette non amortie	374	197	—
Charges à payer à la fin	2 380 \$	2 512 \$	2 611 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

9. Avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi (suite)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Coût financier	122 \$	141 \$
Amortissement des pertes actuarielles	19	—
Charge au titre des avantages	141 \$	141 \$

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Taux d'actualisation	3,94 %	4,69 %
Taux de croissance des frais de médicaments	7 5 % en 2013 à 5 % en 2018 et par la suite	8 % en 2012 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des frais hospitaliers, des frais dentaires et d'autres frais médicaux	4 % par année	4 % par année
Durée moyenne résiduelle de vie d'un salarié (années)	10,21	11,21

10. Investissement en immobilisations

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Immobilisations	160 147 \$	134 148 \$	103 488 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations [note 8 b)]	(155 058)	(130 529)	(98 022)
	5 089 \$	3 619 \$	5 466 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

10. Investissement en immobilisations (suite)

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous.

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Acquisition d'immobilisations	62 036 \$	56 393 \$	38 936 \$
Augmentation des apports reportés pour immobilisations	(59 216)	(56 464)	(33 193)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	34 687	23 957	30 981
Amortissement des immobilisations	(36 037)	(25 715)	(32 402)
Sortie d'immobilisations	–	(18)	(588)
	1 470 \$	(1 847) \$	3 734 \$

11. Produits nets de placement

Des produits nets de placement de 17 \$ (31 \$ en 2012) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

12. Autres produits

	31 mars 2013	31 mars 2012
Fonds d'administration générale		
cyberSanté Ontario	4 080 \$	3 290 \$
Santé publique Ontario	2 319	2 333
Recouvrement de salaires	171	143
Partenariat canadien contre le cancer	–	3 122
Autres produits	2 041	531
	8 611 \$	9 419 \$
Fonds affecté		
Subventions	2 293 \$	3 465 \$

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

13. Autres charges de fonctionnement

	31 mars 2013	31 mars 2012
Fonds affecté		
Déplacements	71 \$	79 \$
Charges générales de bureau	44	69
Formation et publications	42	32
Matériel	37	31
Autres charges	–	5
	194 \$	216 \$
Fonds d'administration générale		
Matériel	6 095 \$	5 322 \$
Formation et publications	2 465	2 095
Charges générales de bureau	2 077	2 261
Déplacements	948	751
Service aux patients	800	800
Autres charges	256	505
	12 641 \$	11 734 \$

14. Virements interfonds

	31 mars 2013	31 mars 2012
Virement du fonds de dotation au fonds d'administration générale	– \$	1 029 \$
Virement du fonds d'administration générale au fonds affecté (affectations d'origine interne)	(133)	(38)
Virement du fonds affecté (affectations d'origine externe) au fonds d'administration générale (du fonds d'administration générale au fonds affecté [affectations d'origine externe])	(24)	2 683
	(157) \$	3 674 \$

Les virements du fonds de dotation et du fonds affecté au fonds d'administration générale découlent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origines externe et interne qui a été approuvé par le donneur ou par le conseil d'administration de l'organisme, respectivement.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

15. Engagements

- a) L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux, globalement et au cours de chacun des cinq prochains exercices, sont estimés comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

2014	4 259 \$
2015	3 852
2016	3 616
2017	3 518
2018	1 007
	16 252 \$

- b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 6 180 \$ (4 796 \$ en 2012 et 24 101 \$ au 1^{er} avril 2011) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

16. Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution n'a été déclarée par le HIROC au 31 mars 2013.

17. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des actions en justice, poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas à l'égard des frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

17. Garanties (suite)

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

18. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime, car la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

Action Cancer Ontario

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

18. Instruments financiers (suite)

L'exposition maximale au risque de crédit de l'organisme relativement aux créances clients en fin d'exercice se détaille comme suit :

	Total	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	120 jours et plus
Créances clients	12 639 \$	12 584 \$	23 \$	7 \$	25 \$	– \$
À recevoir du MSSLD	39 817	39 481	–	–	–	336
Montant net à recevoir	52 456 \$	52 065 \$	23 \$	7 \$	25 \$	336 \$

Aucune provision pour perte de valeur n'a été comptabilisée puisque rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et il n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et pouvant être rachetés à vue.

Au 31 mars 2013, une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant stables, aurait eu une incidence estimative variant de (650 \$) à 809 \$ sur la valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles deviendront exigibles. L'organisme atténue son exposition au risque en ne conservant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme advenant des sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	Total	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	120 jours et plus
Comptes fournisseurs	125 340 \$	125 327 \$	8 \$	3 \$	– \$	2 \$
Charges à payer	46 208	46 058	–	–	–	150
Somme due au MSSLD	13 110	13 110	–	–	–	–
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	412	–	–	–	–	412
Montant net à payer	185 070 \$	184 495 \$	8 \$	3 \$	– \$	564 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers

au 31 mars 2013

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes les normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

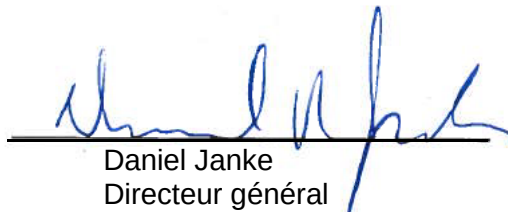
L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Daniel Janke
Directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2013

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États de la situation financière

Au 31 mars 2013, au mars 31 2012 et au 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013 (\$)	31 mars 2012 (\$)	1 ^{er} avril 2011 (\$)
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	1 523 614	2 542 566	1 533 402
Débiteurs (note 2)	7 543 495	6 243 238	8 248 468
Stocks détenus en vue de la vente	376 230	503 739	360 606
Charges payées d'avance	<u>1 962</u>	<u>1 962</u>	<u>1 962</u>
	9 445 301	9 291 505	10 144 438
Immobilisations (note 3)	334 458	389 035	401 592
	<u>9 779 759</u>	<u>9 680 540</u>	<u>10 546 030</u>
Passif et actif net			
Passif à court terme:			
Créditeurs et charges à payer	1 537 628	1 038 722	1 808 165
Retenues de garantie des entrepreneurs	75 931	72 656	111 485
Montant dû au Fonds de produits consolidés (note 14)	375 967	156 461	460 137
Apports reportés (note 4)	<u>274 636</u>	<u>436 818</u>	<u>405 032</u>
	2 264 162	1 704 657	2 784 819
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 5)	436 356	441 287	418 771
Apports de capital reportés (note 6)	<u>115 591</u>	<u>178 726</u>	<u>155 460</u>
	2 816 109	2 324 670	3 359 050
Actif net:			
Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (notes 7 et 8)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Actif net investi en immobilisations (note 9)	218 867	210 309	246 132
Actif net non affecté – Fonds général	<u>4 244 783</u>	<u>4 645 561</u>	<u>4 440 848</u>
	6 963 650	7 355 870	7 186 980
	<u>9 779 759</u>	<u>9 680 540</u>	<u>10 546 030</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration



administrateur



administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États des résultats

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Fonds général (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2013 (\$)	Total 2012 (\$)
Produits:				
Ventes d'articles	15 619 773	-	15 619 773	16 395 977
Activités de reboisement forestier	-	1 255 078	1 255 078	1 266 834
Vente de bois sur pied	242 860	-	242 860	113 188
Autres (note 10)	<u>2 307 865</u>	<u>355 128</u>	<u>2 662 993</u>	<u>2 436 098</u>
	18 170 498	1 610 206	19 780 704	20 212 097
Charges:				
Coûts direct liés à des programmes	14 054 908	1 691 020	15 745 928	15 433 729
Droits de coupe du bois de la Couronne	1 895 588	-	1 895 588	2 005 179
Entretien des chemins d'accès public	440 590	-	440 590	431 156
Planification des activités forestières	128 972	-	128 972	143 499
Mesurage du bois	<u>32 672</u>	<u>-</u>	<u>32 672</u>	<u>39 897</u>
	16 552 730	1 691 020	18 243 750	18 053 460
Bénéfice d'exploitation	1 617 768	(80 814)	1 536 954	2 158 637
Frais d'administration et autres frais:				
Salaires et prestations	1 402 447	133 083	1 535 530	1 557 418
Amortissement des immobilisations	146 953	21 333	168 286	198 469
Fournitures et dépenses de bureau	91 670	96	91 766	94 990
Loyer des bureaux	41 612	12 920	54 532	54 580
Indemnités des administrateurs	27 409	-	27 409	26 238
Assurances	16 014	6 255	22 269	22 426
Frais de déplacement et de formation du personnel	15 682	1 873	17 555	17 239
Relations publiques	10 509	-	10 509	17 240
Expert-conseils, frais juridiques et frais divers	<u>1 318</u>	<u>-</u>	<u>1 318</u>	<u>1 147</u>
	1 753 614	175 560	1 929 174	1 989 747
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(135 846)</u>	<u>(256 374)</u>	<u>(392 220)</u>	<u>168 890</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Actif net investi en immobilisations (\$)	Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)	Actif net non affecté – Fonds Général (\$)	Total 2013 (\$)
<u>31 mars 2013</u>				
Solde au début de l'exercice	210 309	2 500 000	4 645 561	7 355 870
Insuffisance des produits par rapport aux charges (note 9)	(105 151)	(235 041)	(52 028)	(392 220)
Virement inter fonds (note 8)	-	235 041	(235 041)	-
Investissement en immobilisations (note 9)	<u>113 709</u>	<u>-</u>	<u>(113 709)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>218 867</u>	<u>2 500 000</u>	<u>4 244 783</u>	<u>6 963 650</u>
	Actif net investi en immobilisations (\$)	Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)	Actif net non affecté – Fonds Général (\$)	Total 2013 (\$)
<u>31 mars 2012</u>				
Solde au début de l'exercice	246 132	2 500 000	4 440 848	7 186 980
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 9)	(135 335)	(182 600)	486 825	168 890
Virement inter fonds (note 8)	-	182 600	(182 600)	-
Investissement en immobilisations (note 9)	<u>99 512</u>	<u>-</u>	<u>(99 512)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>210 309</u>	<u>2 500 000</u>	<u>4 645 561</u>	<u>7 355 870</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	<u>2013 (\$)</u>	<u>2012 (\$)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 220)	168 890
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	168 286	198 469
Amortissement des apports de capital reportés	(63 135)	(63 134)
Gain sur la vente d'immobilisations	(20 677)	(250)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	<u>(4 931)</u>	<u>22 516</u>
	(312 677)	326 491
Variation du fonds de roulement hors caisse:		
Débiteurs	(1 300 257)	2 005 230
Stocks détenus en vue de la vente	127 509	(143 133)
Créditeurs et charges à payer	498 906	(769 443)
Retenues de garantie des entrepreneurs	3 275	(38 829)
Montants dû au Fonds de produits consolidés	219 506	(303 676)
Apports reportés	<u>(162 182)</u>	<u>31 786</u>
	(925 920)	1 108 426
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Apports en capital reçus	-	86 400
Flux de trésorerie liés aux activités de capital:		
Acquisition d'immobilisations	(113 709)	(185 912)
Produits de la vente d'immobilisations	<u>20 677</u>	<u>250</u>
	<u>(93 032)</u>	<u>(185 662)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 018 952)	1 009 164
Encaisse au début de l'exercice	<u>2 542 566</u>	<u>1 533 402</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 523 614</u>	<u>2 542 566</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (L'"AFPA") est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin* de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un "OSBL") et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 1^{er} avril 2012, l'Agence a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes gouvernementales sans but lucratif, tel que recommandé par Le Conseil sur la Comptabilité dans le Secteur Public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il s'agit des premiers états financiers établis selon les normes du CCSP.

Conformément aux dispositions transitoires des formulées dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'AFPA a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011 et toutes les informations comparatives ont été présentées en appliquant des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Il n'y a pas eu d'ajustements transitoires.

1. Principales conventions comptables:**a) Mode de présentation:**

Les états financiers de l'AFPA sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucratif.

b) Comptabilité par fonds:

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier, lui, sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

c) Constatation des produits:

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement du débiteur pertinent est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions de l'État, comme il est décrit ci-dessous:

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables: (suite)

c) Constatation des produits : (suite)

Les subventions d'exploitation sont inscrites à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période ou l'activité connexe a lieu.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Stocks détenus en vue de la vente:

Les stocks détenus en vue de la vente, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vent estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicable.

e) Immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, à l'aide de la méthode et des taux annuels ci-dessous:

Actif	Taux
Véhicules	25%
Structures en acier portatives	20%
Matériel de traitement de données	20%
Matériel technique	10%
Mobilier et agencements	10%
Remorques	10%
Améliorations locatives	10%

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables: (suite)**e) Immobilisations: (suite)**

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

f) Instruments financiers:

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs comme suit:

- L'encaisse est soumise à un risque de changement de valeur négligeable, ainsi la valeur comptable se rapproche à la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement moins tout montant pour provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont effectuées afin de refléter les débiteurs selon le moindre coût non amorti et la valeur recouvrable nette, lorsque le recouvrement et le risque de perte existe. Les variations du montant des provisions pour moins-value doivent être constatées dans L'État des Résultats.
- Les créditeurs et charges à payer, les retenues de garantie des entrepreneurs et le montant dû au Fonds de produits consolidés sont inscrits au coût.

L'agence n'a pas recours à des instruments dérivés.

g) Avantages sociaux futurs:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. L'AFPA constate ses obligations au titre de ce régime d'avantages sociaux à mesure que les salariés rendent les services nécessaires à l'acquisition des prestations.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables: (suite)

h) Incertitude de Mesure:

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

2. Débiteurs:

	31 mars 2013 (\$)	31 mars 2012 (\$)	1 ^{er} avril 2011 (\$)
Commerce	7 299 897	5 929 401	8 214 911
Autre	<u>281 512</u>	<u>351 751</u>	<u>138 957</u>
	7 581 409	6 281 152	8 353 868
Moins la provision pour créances douteuses	<u>(37 914)</u>	<u>(37 914)</u>	<u>(105 400)</u>
	<u>7 543 495</u>	<u>6 243 238</u>	<u>8 248 468</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

3. Immobilisations:

<u>31 mars 2013</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 345 832	968
Structures en acier portatives	654 578	503 326	151 252
Actifs de reboisement forestier	326 271	309 680	16 591
Véhicules	419 643	265 457	154 186
Matériel technique	199 564	189 367	10 197
Matériel de traitement de données	149 267	149 267	-
Mobilier et agencements	83 358	83 212	146
Améliorations locatives	44 803	43 826	977
Remorques	13 690	13 549	141
	<u>7 237 974</u>	<u>6 903 516</u>	<u>334 458</u>

<u>31 mars 2012</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 344 864	1 936
Structures en acier portatives	654 578	440 192	214 386
Actifs de reboisement forestier	354 180	323 239	30 941
Véhicules	385 164	261 766	123 398
Matériel technique	199 564	186 760	12 804
Matériel de traitement de données	149 267	146 675	2 592
Mobilier et agencements	83 358	82 213	1 145
Améliorations locatives	44 803	43 392	1 411
Remorques	13 690	13 268	422
	<u>7 231 404</u>	<u>6 842 369</u>	<u>389 035</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

3. Immobilisations: (suite)

<u>1^{er} avril 2011</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 320 075	26 725
Structures en acier portatives	568 178	366 733	201 445
Actifs de reboisement forestier	354 180	290 769	63 411
Véhicules	285 652	201 504	84 148
Matériel technique	199 564	184 153	15 411
Matériel de traitement de données	149 267	143 564	5 703
Mobilier et agencements	83 358	81 157	2 201
Améliorations locatives	44 803	42 957	1 846
Remorques	13 690	12 988	702
	<u>7 045 492</u>	<u>6 643 900</u>	<u>401 592</u>

4. Apports reportés:

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés:

	<u>2013 (\$)</u>	<u>2012 (\$)</u>
Entretien des chemins d'accès public:		
Solde au début de l'exercice	316 699	175 598
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	300 000	300 000
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	<u>(342 063)</u>	<u>(158 899)</u>
Solde à la fin de l'exercice	274 636	316 699
Autres projets liés au parc:		
Solde au début de l'exercice	120 119	229 434
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	<u>(120 119)</u>	<u>(109 315)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>120 119</u>
	<u>274 636</u>	<u>436 818</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Avantage sociaux futurs:**a) Régime de retraite interentreprises:**

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la "CRFP"), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 132 533 \$ (110 243 \$ en 2012) sont inclus dans le poste "Salaires et prestations" à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 436 356 \$ à la fin de l'exercice à l'étude (441 287 \$ en 2012).

c) Avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite:

Le coût des avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

6. Apports de capital reportés:

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations représentent la somme non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits à l'état des résultats.

	2013 (\$)	2012 (\$)
Solde au début de l'exercice	178 726	155 460
Apports additionnels reçus	-	86 400
Moins montants constatés à titre de produits	(63 135)	(63 134)
Solde à la fin de l'exercice	<u>115 591</u>	<u>178 726</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Fonds de reboisement forestier:

Le 1^{er} avril 2002, l'AFPA a renouvelé son accord de 20 ans conclu avec le ministère des Richesses naturelles, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de reboisement forestier.

8. Virement inter fonds:

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice qui ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financées par le Fonds général.

9. Investissement en immobilisations:

a) Investissement en immobilisations se calcule comme suit:

	Au 31 mars 2013 (\$)	Au 31 mars 2012 (\$)	Au 1 ^{er} avril 2011 (\$)
Immobilisations	334 458	389 035	401 592
Montants financés par:			
Apports reportés	(115 591)	(178 726)	(155 460)
	<u>218 867</u>	<u>210 309</u>	<u>246 132</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

9. Investissement en immobilisations (suite):

b) Fluctuation de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit:

	<u>2013 (\$)</u>	<u>2012 (\$)</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges:		
Amortissement des apports en capital reportés	63 135	63 134
Amortissement des immobilisations	<u>(168 286)</u>	<u>(198 469)</u>
	<u>(105 151)</u>	<u>(135 335)</u>
Variation nette de l'investissement en immobilisations:		
Achat d'immobilisations	113 709	185 912
Montants financés par:		
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(86 400)</u>
	<u>113 709</u>	<u>99 512</u>

10. Financement de l'entretien des chemins d'accès:

Des produits de 1,65 million de dollars (1,71 million de dollars en 2012) sont inclus dans le poste "Autres produits" du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Au cours de l'exercice 2013, 413 600 \$ (436 700 \$ en 2012) a été transmis aux clients de l'AFPA et est compensé dans la vente d'articles dans l'état des résultats.

11. Rémunération des administrateurs:

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 11 500 \$ au cours de l'exercice (11 700 \$ en 2012).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

12. Risques financiers et concentration du risque de crédit:

a) Risques de liquidités:

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence sera incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Agence gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Agence prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations. Il n'y a pas eu de changement en matière de l'exposition aux risques de liquidités en 2012.

b) Risque de crédit:

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Agence évalue les débiteurs sur une base continue et prévoit aux montants qui ne sont pas recouvrables dans la provision pour créances douteuses.

13. Facilités de crédit disponibles:

Dans le cadre de ses dispositions financières, l'AFPA a négocié une ligne de crédit de 1 000 000 \$ auprès de sa banque. La ligne de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0,5%.

14. Dû au Fonds de produits consolidés:

Dû au Fonds de produits consolidés représente les montants dus par l'Agence pour les frais des droits de coupe sur les terres de la Couronne et les frais des droits de coupe de l'Avenir de la foresterie encourus au cours des opérations normales. Les soldes de fin d'exercice sont en effet normalement réglés au premier trimestre de l'année suivante.



RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Vivek Goel
Président et chef de l'exploitation

Normah Rees, CA
Chef des finances

June 27, 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

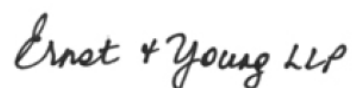
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 27 juin 2013



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

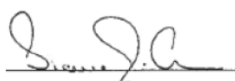
	2013 \$	2012 \$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	26 554	31 987
Débiteurs [note 3]	8 338	1 496
Charges payées d'avance	1 668	1 612
Total de l'actif à court terme	36 560	35 095
Liquidités soumises à restrictions [note 4]	9 377	9 728
Débiteurs [note 3]	2 711	—
Immobilisations, montant net [note 5]	21 894	18 277
	70 542	63 100
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	33 528	32 476
Total du passif à court terme	33 528	32 476
Apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	26 510	20 159
Apports reportés [note 7]	3 174	3 077
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	5 554	5 652
Autres passifs	1 776	1 736
Total du passif	70 542	63 100
<i>Engagements et éventualités [note 11]</i>		
Actif net	—	—
	70 542	63 100

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 [en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2013 \$	2012 \$
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	135 774	126 177
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (auparavant le ministère de la Promotion de la santé et du Sport)	3 586	3 585
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	5 882	5 451
Autres subventions	1 026	807
Recouvrements divers	1 695	1 342
	147 963	137 362
CHARGES [note 8]		
Programme des laboratoires de santé publique	93 403	89 581
Programmes de sciences et de santé publique	37 142	30 376
Frais d'administration [note 9]	11 536	11 954
Amortissement des immobilisations [note 5]	5 882	5 451
	147 963	137 362
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(5 882)	(5 451)
Amortissement des immobilisations	5 882	5 451
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs [note 10]	(62)	1 490
Augmentation des charges payées d'avance	(56)	(644)
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	351	(2 132)
Augmentation des apports reportés	97	700
Augmentation des autres passifs	40	391
Diminution des créditeurs et charges à payer [note 10]	(7 134)	(599)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(98)	(145)
Flux de trésorerie d'exploitation	(6 862)	(939)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations [note 10]	(1 313)	(2 297)
Flux de trésorerie d'investissement	(1 313)	(2 297)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations [note 10]	2 742	6 197
Flux de trésorerie de financement	2 742	6 197
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(5 433)	2 961
Trésorerie au début de l'exercice	31 987	29 026
Trésorerie à la fin de l'exercice	26 554	31 987

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2013

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'ICCA*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction des intérêts débiteurs moyens à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2013

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2013 \$	2012 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	9 491	—
Taxe de vente harmonisée	813	602
Divers	745	894
	11 049	1 496
Moins le montant comptabilisé à titre de débiteur à long terme [note 6]	2 711	—
	8 338	1 496

Il n'y a aucun montant important qui est en souffrance ou qui a été déprécié.

4. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

a] Les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :

	2013 \$	2012 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée [notes 4b] et 8b]]	9 037	9 397
Centre Sheela Basur [note 7a]]	340	331
	9 377	9 728

Les liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représentent le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ [note 8b]] et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

- b) La continuité des liquidités soumises à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2013			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$	Total \$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	5 999	1 516	1 882	9 397
Intérêts gagnés	74	19	23	116
Réduction des liquidités soumises à restrictions [note 8b]]	(441)	(35)	—	(476)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	5 632	1 500	1 905	9 037

	2012			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$	Total \$
Liquidités soumises à restrictions au début de l'exercice	5 966	1 316	—	7 282
Liquidités soumises à restrictions	309	211	1 882	2 402
Intérêts gagnés	75	17	—	92
Réduction des liquidités soumises à restrictions [note 8b]]	(351)	(28)	—	(379)
Liquidités soumises à restrictions à la fin de l'exercice	5 999	1 516	1 882	9 397

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2013		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
		\$	nette
			\$
Installations techniques	369	155	214
Autre équipement	25 706	16 448	9 258
Mobilier	2 072	1 565	507
Améliorations locatives	7 130	2 740	4 390
Immobilisations en cours	7 525	—	7 525
	42 802	20 098	21 894

	2012		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
		\$	nette
			\$
Installations techniques	369	119	250
Autre équipement	24 093	11 842	12 251
Mobilier	2 072	1 151	921
Améliorations locatives	6 023	1 914	4 109
Immobilisations en cours	746	—	746
	33 303	15 026	18 277

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

6. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2013	2012
	\$	\$
Apports reportés au titre des immobilisations		
au début de l'exercice	20 159	19 413
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	12 210	6 197
Intérêts gagnés sur les apports non affectés	23	—
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(5 882)	(5 451)
Apports reportés au titre des immobilisations		
à la fin de l'exercice	26 510	20 159
Apports reportés au titre des immobilisations non dépensés		
[notes 3 et 4b]]	(4 616)	(1 882)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	21 894	18 277

Les apports reportés au titre des immobilisations sont inclus dans les liquidités soumises à restrictions et les débiteurs à long terme.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

7. APPORTS REPORTÉS

- a] Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées aux fins suivantes :

	2013 \$	2012 \$
Crédits aux fins des indemnités de départ	1 115	1 226
Centre Sheela Basrur [note 4]	340	331
Divers	1 719	1 520
	3 174	3 077

- b] Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre les liquidités soumises à restrictions qui sont détenues au titre des crédits aux fins des indemnités de départ et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS [note 8b)].
- c] Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Community Foundation détient 220 \$ [195 \$ en 2012] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a] Régime de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 2 304 \$ [2 422 \$ en 2012], 2 394 \$ [1 971 \$ en 2012] et 591 \$ [557 \$ en 2012], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

b] Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées offert aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite lié aux années de service. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée au 31 mars 2012. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2013 \$	2012 \$
Obligation au titre des prestations constituées	6 242	5 610
Actif des régimes	—	—
Déficit des régimes	6 242	5 610
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	(688)	42
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 554	5 652

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2013 \$	2012 \$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 652	5 797
Transfert du passif lié au personnel de l'architecture de santé publique	—	245
Charge (recouvrement) de l'exercice	343	(39)
Apports pour couvrir les prestations versées [note 4b]]	(441)	(351)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 554	5 652

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2013 %	2012 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,00	4,50
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25
Taux d'inflation	2,25	2,25
Charges		
Taux d'actualisation	4,50	5,30
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,50
Taux d'inflation	2,25	2,50

9. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement exige que la rémunération versée aux administrateurs soit divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, les administrateurs ont touché une rémunération de 22 \$ [25 \$ en 2012].

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2013

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues mais non payées de 8 186 \$ à la clôture de l'exercice [2 858 \$ en 2012] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir mais non reçus d'un montant de 9 491 \$ à la clôture de l'exercice [néant en 2012] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a] Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, le 15 décembre 2008.
- b] L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Tous les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes feront l'objet d'une autre évaluation afin de tenir compte des gains et des pertes actuariels du groupe pour les exercices antérieurs au cours desquels l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2013, aucune évaluation n'avait été reçue.
- c] Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS envers Infrastructure Ontario sont comme suit :

	\$
2014	10 397
2015	16 496
2016	12 657
2017	12 381
2018	12 257
Par la suite	253 096

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2013

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2013.

Responsabilité de la direction quant à l'information financière



ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour sauvegarder ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière qu'elle diffuse est fiable, conformément aux règlements de l'Agence. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion. Les rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son Comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Il a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Jane Pagel
Présidente-directrice générale

Dan Atkinson
Vice-président, Finances et Services internes

Toronto (Ontario)
Le 17 avril 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2013

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Bilan

au 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs		
Actif à court terme :		
Placements de fonds liquides et à court terme (note 3)	39 849	37 312
Débiteurs montant net		
Municipalités et autres clients	24 384	21 280
Ministère de l'Environnement	333	154
Taxe de vente harmonisée à percevoir	1 778	1 860
Charges payées d'avance	441	318
Portion à court terme des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	918	874
	67 703	61 798
Actif à long terme :		
Dépôts à terme (note 3)	17 058	22 431
Sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	3 067	3 712
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	9 742	7 095
	149 867	153 238
Total des actifs	217 570	215 036

Passifs et actif net

au 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	17 198	16 562
Portion à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	2 688	2 598
	19 886	19 160
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	10 871	10 121
Actif net :	186 813	185 755
Éventualités (note 7) et Incertitude de mesure (note (1d))		
Total des passifs et de l'actif net	217 570	215 036

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	147 217	137 416
Droits	2 828	2 371
Total des revenus d'exploitation	150 045	139 787
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (note 8a and note 8b)	67,544	62 976
Autres charges de fonctionnement	81 410	76 195
Amortissement des immobilisations corporelles	2 878	2 278
Total des charges de fonctionnement	151 832	141 449
Insuffisance des revenus par rapport aux charges – Exploitation des services publics	(1 787)	(1 662)
Intérêt sur les placements et les prêts en cours	2 845	2 777
Excédent des revenus sur les charges	1 058	1 115
Solde d'ouverture, actif net	185 755	184 318
Redressement de l'actif net (note 6)	-	322
Solde de clôture, actif net	186 813	185 755

See accompanying notes to financial statements

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Rentrées provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges –		
Exploitation des services publics	(1 787)	(1 662)
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 878	2 278
Hausse des charges pour les avantages sociaux futurs	1 771	918
	2 861	1 534
Variation du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	(3 201)	(3 296)
Charges payées d'avance	(123)	3 216
Créditeurs et charges à payer	636	(2 368)
Prestations de fin d'emploi prévues par la loi	(930)	(1 307)
	(3 618)	(3 755)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(757)	(2 221)
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Intérêt reçu	2 845	2 777
Remboursement du capital sur prêts	601	797
Baisse (hausse) des dépôts à long terme	5 373	(5 729)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	8 819	(2 155)
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Immobilisations corporelles acquises	(5 525)	(3 940)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net		322
Hausse (baisse) des placements de fonds liquides et à court terme	2 537	(7 994)
Solde d'ouverture, placements de fonds liquides et à court terme	37 312	45 306
Solde de clôture, placements de fonds liquides et à court terme	39 849	37 312

Notes afférentes aux états financiers

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment :

- à aider les municipalités à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées contre recouvrement des coûts, en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services requis;
- à financer, à construire et à exploiter des installations de traitement de l'eau et des eaux usées pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- à fournir ces services pour protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer les politiques provinciales en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont des placements liquides dont l'échéance est d'au plus un an et qui sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs.

(b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciels	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tels qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent le taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients dépassant le cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

(d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui situent les taux d'intérêt entre 4,25 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en décembre)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2013	918
2014	836
2015	731
2016	603
2017	597
Par la suite	300
	3 985
Moins : Tranche échéant à court terme	(918)
	3 067

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau, terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses.

Outre la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas d'autres provisions établies pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

L'Agence a 59,6 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des dépôts à terme.

Ce montant est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars)
Dépôts bancaires	17 418
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 2,35 % à 2,40 %)	<u>22 431</u>
Placements de fonds liquides et à court terme	39 849
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,22 % à 2,27 %)	<u>17 058</u>
	<u>56 907</u>

La juste valeur des placements de fonds liquides et à court terme approche leur valeur comptable.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier.

(c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars dont le taux d'intérêt est variable est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont sensibles aux taux d'intérêt en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt créent un risque de flux de trésorerie.

(d) Autre

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou d'autre prix sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Chiffres nets 31 déc. 2012	Chiffres nets 31 déc. 2011
Logiciels	2 767	657	2 110	1 024
Systèmes informatiques	3 519	1 941	1 577	2 251
Mobilier et agencements	94	33	61	64
Matériel roulant	5 253	2 828	2 425	2 182
Matériel informatique	4 322	1 461	2 861	1 290
Machines et matériel	546	124	423	276
Améliorations locatives	334	49	285	8
	16 835	7 093	9 742	7 095

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations d'un montant maximal de 13,6 millions de dollars pour les exercices 2012 à 2018 afin de moderniser son infrastructure de technologie de l'information.

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2013	1 317
2014	1 028
2015	998
2016	902
2017	857
Par la suite	1 905
	7 007

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net supérieure aux obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde d'ouverture sont attribuables aux réparations et à l'entretien et aux frais juridiques qui avaient été prévus avant la création de l'Agence.

7. ÉVENTUALITÉS

(a) Litiges

L'Agence est défenderesse d'un certain nombre d'actions en justice. La plupart de ces actions sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à l'action et la nature de l'action. On ne peut déterminer pour l'instant l'issue de ces actions en justice.

(b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. L'Agence l'a utilisée pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien. Au 31 décembre 2012, aucun montant n'avait été prélevé sur ces lettres de crédit.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 13,6 millions de dollars (2011 – 12,7 millions de dollars), dont un montant de 2,7 millions (2011 – 2,6 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2012 était de 1,8 million de dollars (2011 – 0,9 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,4 millions de dollars (2011 – 2,1 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis en date du 31 décembre 2011 par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2012 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé..

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont pas des actifs, ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 4,0 millions de dollars (2011 – 3,5 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

(c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

- (i) L'Agence a reçu des revenus de 2,5 millions de dollars (2011 – 2,6 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées que l'Agence a fournis. Ces services ont été offerts suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.
- (ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,8 millions de dollars (2011 – 2,7 millions de dollars) du ministère de l'Environnement pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,3 million de dollars (2011 – 0,3 million de dollars) au titre du financement pour l'intervention d'urgence.
- (iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,5 million de dollars (2011 – 0,6 million de dollars) du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.
- (iv) Tel qu'indiqué dans la note 3c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.
- (v) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.
- (vi) L'Agence a des comptes créditeurs de 1,4 million de dollars (2011 – 1,0 million de dollars) à l'égard du ministère de l'Environnement pour le loyer qu'elle perçoit pour un bien-fonds, déduction faite des impôts fonciers, géré pour le compte du ministère.

AGRICORP

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'AgriCorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers d'AgriCorp.



Randy Jackiw
Directeur général



Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 19 juin 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À AgriCorp
et à la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats et des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2013

AGRICORP

États de la situation financière

Au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	31 mars 2013	31 mars 2012 (note 4)	1 ^{er} avril 2011 (note 4)
Actifs					
Trésorerie	714	1 429	2 143	493	1 080
Placements (note 7)	5 917	696 951	702 868	691 933	630 825
Débiteurs (note 6)	6 553	6 568	13 121	13 850	15 356
Fonds administrés (note 5)	69 942	–	69 942	54 355	57 241
Charges payées d'avance	952	–	952	782	629
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	4 543	–	4 543	2 618	2 160
Immobilisations (note 8)	3 323	–	3 323	3 215	1 099
Total des actifs	91 944	704 948	796 892	767 246	708 390
Passifs et soldes des fonds					
Créditeurs et charges à payer	5 683	106	5 789	6 512	5 264
Primes et revenus reportés (note 11)	8 142	25 560	33 702	24 180	27 767
Provision pour indemnités	–	1 674	1 674	416	345
Fonds administrés (note 5)	69 942	–	69 942	54 355	57 241
Total des passifs	83 767	27 340	111 107	85 463	90 617
Soldes des fonds	8 177	657 651	665 828	681 783	617 773
Gains de réévaluation cumulés	–	19 957	19 957	–	–
Total des passifs et des soldes des fonds	91 944	704 948	796 892	767 246	708 390

Engagements et éventualités (note 14)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration



Larry Skinner
Président



Randy Jackiw
Directeur général

AGRICORP

États des résultats et des soldes des fonds

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2013	2012 (note 4)
Revenus				
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 10)	46 308	–	46 308	43 593
Primes des producteurs	–	52 769	52 769	50 317
Financement – Ontario et Canada	–	81 153	81 153	76 829
Ventes, services de consultation et autres services	958	–	958	916
Revenus de placement	76	20 709	20 785	24 146
Total des revenus	47 342	154 631	201 973	195 801
Charges				
Indemnités	–	131 246	131 246	82 667
Réassurance (note 12)	–	19 520	19 520	15 172
Administration	47 074	–	47 074	44 484
Créances irrécouvrables (recouvrement)	–	23	23	(32)
Total des charges	47 074	150 789	197 863	142 291
Excédent des revenus par rapport aux charges	268	3 842	4 110	53 510
Variation de la juste valeur des actifs	–	–	–	10 500
Soldes des fonds au début de l'exercice, chiffres retraités	7 909	673 874	681 783	617 773
Ajustement lié à l'adoption de la norme sur les instruments financiers (note 3)	–	(20 065)	(20 065)	–
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 177	657 651	665 828	681 783

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP**État des gains et pertes de réévaluation****Exercice clos le 31 mars 2013**

(en milliers de dollars)	2013
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	–
Ajustement lié à l'adoption de la norme sur les instruments financiers (note 3)	20 065
	20 065
Pertes non réalisées :	
Imputables aux placements de portefeuille	(108)
Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice	(108)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	19 957

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				(note 4)
Excédent des revenus par rapport aux charges	268	3 842	4 110	53 510
Éléments n'exigeant pas de débours directs				
Amortissement des immobilisations	2 589	–	2 589	1 608
	2 857	3 842	6 699	55 118
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	3 607	(2 878)	729	1 506
Charges payées d'avance	(170)	–	(170)	(153)
Actif au titre des prestations constituées	(1 925)	–	(1 925)	(458)
Créditeurs et charges à payer	22	(745)	(723)	1 248
Primes et revenus reportés	1 279	8 243	9 522	(3 587)
Provision pour indemnités	–	1 258	1 258	71
	2 813	5 878	8 691	(1 373)
Activités de financement				
Augmentation des placements	(2 364)	(8 571)	(10 935)	(61 108)
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	–	(108)	(108)	10 500
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(2 697)	–	(2 697)	(3 724)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	609	1 041	1 650	(587)
Trésorerie au début de l'exercice	105	388	493	1 080
Trésorerie à la fin de l'exercice	714	1 429	2 143	493

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et du ministère des Affaires rurales (« MAAO » et « MAR »).

Cette initiative comporte deux volets : un programme sans transfert de droits – l'Assurance-production, et des programmes de transfert de droits.

Programme sans transfert de droits

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes de transfert de droits

Le programme Agri-stabilité et le programme ontarien de gestion des risques (« PGR ») sont des exemples actuels de programmes de transfert de droits. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 5, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAO et du MAR, du gouvernement fédéral, ou d'autres organismes. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAO et le MAR, AgriCorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés (« OAA ») de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

Le 1^{er} avril 2012, AgriCorp a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Il s'agit des premiers états financiers préparés selon les Normes comptables pour le secteur public.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour le secteur public, AgriCorp a adopté les changements rétrospectivement sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011, et toute l'information comparative a été présentée en application des Normes comptables pour le secteur public.

Un résumé des ajustements transitoires comptabilisés est présenté à la note 4.

(a) Règles de présentation

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(c) Avantages futurs des employés

AgriCorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

(i) Régime de retraite

AgriCorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et des employés à temps partiel admissibles. AgriCorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Congés de maladie accumulés

AgriCorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

(d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, AgriCorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti par imputation aux résultats sur la même base et aux taux correspondants à ceux liés aux immobilisations. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement évalué et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'AgriCorp consistent en la trésorerie, les placements à court terme, les placements à long terme, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Tous les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle.

Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats.

Les normes requièrent qu'une organisation classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

- (i) Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- (ii) Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
- (iii) Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

(f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptable des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des crédettes et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 2012, AgriCorp a adopté le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*, des Normes comptables pour le secteur public. Cette norme a été adoptée prospectivement par rapport à la date d'adoption. Cette nouvelle norme présente l'ensemble des exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir relativement aux instruments financiers.

Aux termes du chapitre SP 3450, tous les instruments financiers sont inclus dans les états de la situation financière et sont évalués soit à leur juste valeur, soit au coût après amortissement, selon les caractéristiques de l'instrument et les conventions comptables d'AgriCorp (note 2).

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme comptable, AgriCorp a reflété l'ajustement suivant au 1^{er} avril 2012 :

Une diminution de 20 065 000 \$ des soldes des fonds et une augmentation de 20 065 000 \$ des gains (pertes) de réévaluation cumulés sont attribuables au gain non réalisé sur les placements d'AgriCorp qui étaient précédemment classés comme actifs disponibles à la vente et qui ont été reclassés comme gains (pertes) de réévaluation cumulés.

4. Ajustements transitoires

AgriCorp a publié ses états financiers datés du 31 mars 2012 selon les principes comptables généralement reconnus tels qu'ils sont prescrits dans la Partie V – Normes comptables pré-basculement du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). L'adoption des Normes comptables pour le secteur public à l'intention des organismes sans but lucratif a donné lieu à des ajustements aux actifs, aux passifs, à l'actif net et au flux de trésorerie d'AgriCorp présentés antérieurement, comme l'indiquent les notes et tableaux suivants :

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(a) Actif net

Le tableau suivant résume l'incidence de la transition aux Normes comptables pour le secteur public sur l'actif net d'AgriCorp :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actif net, tel qu'il a été présenté antérieurement aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada	681 783	617 773
Ajustement transitoire pour comptabiliser le passif pour les congés de maladie accumulés	(589)	(553)
Ajustement transitoire pour comptabiliser les pertes actuarielles nettes non amorties du régime de retraite comme compensation aux coûts des services rendus au cours de l'exercice précédent	(1 686)	(2 241)
Augmentation du financement gouvernemental liée au choix de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés	2 275	2 794
Montants retraités selon les Normes comptables pour le secteur public	681 783	617 773

AgriCorp a choisi de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés à l'actif net d'ouverture. Les normes comptables pré-basculément requièrent que le taux d'actualisation soit égal au rendement d'obligations de sociétés de tout premier ordre. AgriCorp a choisi d'actualiser ces passifs au rendement attendu des actifs du régime. Cette évolution du taux d'actualisation a entraîné des modifications à l'actif net notées ci-dessus et des modifications à l'excédent des revenus par rapport aux charges notées ci-dessous.

(b) États des résultats

En raison des choix indiqués plus haut et de l'application rétrospective des Normes comptables pour le secteur public, AgriCorp a inscrit les ajustements suivants à l'excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

(en milliers de dollars)	
Excédent des revenus par rapport aux charges, tel qu'il a été présenté antérieurement aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada en date du 31 mars 2012	53 510
Augmentation inscrite à la charge d'avantages sociaux futurs en raison de la décision de comptabiliser les congés de maladie accumulés	(36)
Diminution inscrite à la charge de retraite en raison de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes en compensation des coûts des services rendus au cours de l'exercice précédent	555
Diminution du financement gouvernemental liée au choix de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés et des coûts des services passés	(519)
Montants retraités selon les Normes comptables pour le secteur public	53 510

Les modifications apportées par AgriCorp, telles qu'elles sont soulignées ci-dessus, ont entraîné une modification comptable relativement à la charge de retraite et aux congés de maladie accumulés aux termes des Normes comptables pour le secteur public. Ce changement de convention comptable a eu pour résultat une augmentation rétroactive de ces coûts.

Conformément au modèle de financement fondé sur le recouvrement des coûts d'AgriCorp, le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada ont convenu d'une augmentation rétroactive du revenu provenant du financement qui correspond à l'augmentation des charges liées à l'ajustement transitoire. Par conséquent, il n'y a eu aucune incidence sur l'excédent accumulé tel qu'il a été présenté à la date de transition du 1^{er} avril 2011 ou pour la période comparative du 31 mars 2012.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Fonds administrés

AgriCorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAO et du MAR à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs. Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. En raison de la nature des programmes, AgriCorp ne comptabilise pas les revenus ou les charges des programmes, ni les débiteurs et créditeurs de ces programmes.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 % pour les années de programme jusqu'à 2012, inclusivement.

Pour l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et était une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

(c) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le PGR-BÉT comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

PGR : Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

(d) Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds du compte.

(e) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

(f) Programme d'éradication du virus de la sharka (« PEVS »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp pour la prestation du programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008 et a pris fin le 31 décembre 2011. Le PEVS a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(g) Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique (« APF »)

Le programme APF est entré en vigueur le 7 janvier 2013 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp qui prendra fin le 31 mars 2014. Le programme prévoit un paiement unique pour appuyer et encourager les producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques de nature météorologique. Le programme APF est entièrement financé par l'Ontario.

(h) Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail (« ICOATFB »)

Le programme ICOATFB est entré en vigueur le 14 décembre 2012 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et AgriCorp qui prendra fin le 31 mars 2014. Le programme couvrira une portion des coûts extraordinaires de transport d'aliments pour animaux vers les producteurs aux prises avec de graves pénuries de fourrage pour leur cheptel reproducteur, ou de transport du cheptel reproducteur vers des régions présentant des surplus d'aliments pour animaux. Ce programme est offert dans le cadre d'Agri-relance et il est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 %, respectivement.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(i) Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un OAA de leur choix. AgriCorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'OAA choisi par celle-ci.

(j) Autres programmes

AgriCorp administre, au nom du MAAO, du MAR et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes qui tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2013	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paievements	Solde de clôture en 2013
Agri-stabilité	45 206	35 504	18 400	8 542	(49 764)	57 888
PGR-CO	20	-	805	35	(797)	63
PGR-BÉT	5 306	-	90 492	(346)	(90 010)	5 442
PGR-PAGR	1 094	-	21 463	2 533	(21 469)	3 621
PSAG	2 249	-	-	227	(103)	2 373
APF	-	-	1 644	-	(1 644)	-
Autre	480	-	2	234	(161)	555
Total	54 355	35 504	132 806	11 225	(163 948)	69 942

En 2013, le PGR pilote, le PAGR et le PEVS sont classés sous la rubrique « Autre ».

Exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2012	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paievements	Solde de clôture en 2012
Agri-stabilité	50 881	35 852	17 889	5 334	(64 750)	45 206
PGR pilote	1 213	-	1 401	(808)	(1 785)	21
PGR-CO	-	-	671	22	(673)	20
PGR-BÉT	-	-	76 600	1 734	(73 028)	5 306
PGR-PAGR	-	-	19 773	1 990	(20 669)	1 094
PAGR	2 266	-	-	(650)	(1 447)	169
PSAG	2 202	-	-	113	(66)	2 249
PEVS	64	1 310	873	(86)	(2 158)	3
Autre	615	-	-	(269)	(59)	287
Total	57 241	37 162	117 207	7 380	(164 635)	54 355

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

6. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Financement gouvernemental – Canada	9 032	8 882	9 143
Financement gouvernemental – Ontario	3 787	4 665	5 560
Autre	2 193	2 169	2 545
	15 012	15 716	17 248
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 891)	(1 866)	(1 892)
Total	13 121	13 850	15 356

7. Placements

Les lois limitent les placements d'AgriCorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Court terme	230 926	116 504	123 447
Obligations à long terme			
Gouvernement du Canada	12 749	25 149	53 632
Province de l'Ontario	142 046	180 417	133 554
Autres gouvernements provinciaux	207 072	231 888	174 714
Services publics provinciaux	54 583	45 783	37 707
Institutions financières	55 492	92 192	107 771
	471 942	575 429	507 378
Total des placements	702 868	691 933	630 825

(b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Moins de 1 an	230 926	116 504	123 447
De 1 à 3 ans	227 962	258 003	241 973
De 3 à 5 ans	168 460	174 430	167 640
Plus de 5 ans	75 520	142 996	97 765
Total	702 868	691 933	630 825

(c) Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur marchande de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2(e)(i)].

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

8. Immobilisations

Exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2013 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 212	1 113	99
Matériel informatique	8 146	7 070	1 076
Logiciels	11 718	9 625	2 093
Améliorations locatives	1 945	1 890	55
Total	23 021	19 698	3 323

Exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2012 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 198	1 073	125
Matériel informatique	7 338	6 546	792
Logiciels	9 879	7 654	2 225
Améliorations locatives	1 909	1 836	73
Total	20 324	17 109	3 215

1^{er} avril 2011

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	1 ^{er} avril 2011 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 060	996	64
Matériel informatique	6 607	6 160	447
Logiciels	7 025	6 632	393
Améliorations locatives	1 908	1 713	195
Total	16 600	15 501	1 099

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

(a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les activités d'AgriCorp.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'AgriCorp. Le rendement moyen des investissements est de 3,95 % (2012 – 4,16 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérerait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

(c) Risque du crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. AgriCorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à AgriCorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par AgriCorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir AgriCorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

10. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité, de l'ICOATFB et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR et de l'APF sont financés par l'Ontario.

11. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 25,6 millions de dollars (31 mars 2012 – 17,3 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 23,3 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui ne sont pas encore été récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 3,3 millions de dollars (31 mars 2012 – 3,2 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 4,8 millions de dollars (31 mars 2012 – 3,7 millions de dollars; 1^{er} avril 2011 – 3,4 millions de dollars).

12. Convention de réassurance

AgriCorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. AgriCorp a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'Assurance-production de 2012 supérieures à 460 millions de dollars jusqu'à concurrence de 672 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole de 2012 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par AgriCorp.

AgriCorp a signé en décembre 2012 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2013. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer un pourcentage fixe des pertes se situant entre 13 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 4,21 milliards de dollars) (2012 – 3,67 milliards de dollars).

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

13. Régime de retraite

AgriCorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	26 680	22 045
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 183	2 136
Intérêts débiteurs	1 798	1 776
Cotisations salariales	1 561	1 449
Prestations versées	(993)	(726)
Perte (gain) actuarielle	(223)	-
Solde à la fin de l'exercice	31 006	26 680

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	29 298	24 205
Rendement réel des actifs du régime	1 099	1 684
Cotisations patronales	3 857	2 686
Cotisations salariales	1 561	1 449
Prestations versées	(993)	(726)
Juste valeur à la fin de l'exercice	34 822	29 298

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Situation de capitalisation			
Déficit du régime	3 816	2 618	2 160
Perte actuarielle non amortie	727	-	-
Actif au titre des prestations constituées	4 543	2 618	2 160

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'AgriCorp sont les suivantes :

	31 mars 2013 %	31 mars 2012 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5 %	6,5 %
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,5 %	6,5 %
Taux de croissance des salaires	4,0 %	4,0 %

La charge nette du régime de prestations d'AgriCorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 183	2 136
Intérêts débiteurs	1 798	1 776
Rendement prévu des actifs du régime	(2 048)	(1 684)
Charge nette du régime de prestations	1 933	2 228

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	31 mars 2013 % du régime	31 mars 2012 % du régime	1 ^{er} avril 2011 % du régime
Actions canadiennes	34,0	33,4	36,7
Actions américaines	17,6	17,5	16,8
Actions internationales	11,2	12,9	11,4
Obligations	25,9	27,0	32,6
Titres immobiliers	4,7	4,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,2	5,2	2,5
Autre	0,4	-	-
Valeur totale du fonds	100,0	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2013. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 0,9 million de dollars sur la base de la pérennité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 7,3 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2014.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités

(a) Engagements aux termes de contrats de location

AgriCorp loue ses bureaux à locaux. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2014	2 704
2015	1 729
2016	1 712
2017	144
	6 289

(b) Éventualités

Dans le cours normal des affaires, AgriCorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre AgriCorp. AgriCorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

15. Opérations entre apparentés

AgriCorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAO et du MAR. AgriCorp a versé 213 000 \$ (2012 – 180 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, AgriCorp a versé 1,6 million de dollars (2012 – 1,6 million de dollars) à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social. AgriCorp a généré des revenus reportés de 58,6 millions de dollars (2012 – 55,2 millions de dollars) auprès du MAAO et du MAR comme portion des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 33 647 \$ au cours de l'année civile 2012 (2011 – 31 227 \$).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige AgriCorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour AgriCorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgence pour 2013 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd/pdf/crown_2012.pdf

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Pour l'année civile 2012, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 647 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 363	9 349
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 852	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 528	557
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	158 949	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.



Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.



Robert W. Ward
Président-directeur général

Le 31 mai, 2013



Michelle Séguin
Directrice générale de l'administration et
Vice-présidente
Le 31 mai, 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et au procureur général de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, des variations du déficit net accumulé et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation, des variations de son déficit net accumulé et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2013

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Aide juridique Ontario Bilans

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars) (note 15)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars) (note 15)
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	19 509 \$	9 866 \$	6 568 \$
Placements à court terme (note 4)	12 133	12 131	16 589
Charges payées d'avance et autres actifs	1 347	1 382	1 271
Comptes clients (note 3 a))	18 092	13 458	11 475
Autres débiteurs (note 3 b))	19 506	11 725	13 789
	70 587 \$	48 562 \$	49 692 \$
Comptes clients à long terme (note 3 a))	22 637	25 918	22 222
Immobilisations (note 5)	4 883	4 785	5 124
TOTAL DE L'ACTIF	98 107 \$	79 265 \$	77 038 \$
PASSIF ET DÉFICIT NET			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 6)	91 404 \$	87 715 \$	88 965 \$
Apports de capital reportés (note 7)	—	—	21
Subventions et apports reportés (note 8)	4 168	4 736	—
Prestations constituées (note 12)	666	526	483
	96 238 \$	92 977 \$	89 469 \$
Réserve pour éventualités (note 13)	6 400	—	—
	102 638 \$	92 977 \$	89 469 \$
Déficit net			
Déficit net accumulé	(9 414) \$	(18 497) \$	(17 534) \$
Actif net investi dans des immobilisations (note 9)	4 883	4 785	5 103
	(4 531)	(13 712)	(12 431)
TOTAL DU PASSIF ET DU DÉFICIT NET	98 107 \$	79 265 \$	77 038 \$

Au nom du conseil d'administration :



Président

Aide juridique Ontario États des résultats

Pour les exercices clos les 31 mars	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Total du financement du gouvernement (note 1 a))	347 549 \$	335 709 \$
Fondation du droit de l'Ontario	22 295	19 101
Contributions des clients	12 069	15 433
Clients et autres recouvrements	675	358
Revenus de placement (note 4)	253	327
Produits divers	585	730
TOTAL DES PRODUITS	383 426 \$	371 658 \$
CHARGES		
Programmes des clients		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	22 733 \$	22 715 \$
Droit criminel – autres	84 089	86 063
Total partiel	106 822	108 778
 Droit de la famille	 49 166	 50 633
Immigration et réfugiés	19 590	21 875
Autres domaines du droit civil	5 606	5 803
Total partiel	181 184	187 089
 Conférences de règlement	 101	 144
Bureaux du droit de la famille	5 602	5 058
Bureaux du droit criminel	839	789
Bureau du droit des réfugiés	1 686	1 177
Stagiaires en droit	2 060	–
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 767	1 729
Total partiel	193 239	195 986
 Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	45 260	44 782
Services élargis	1 232	1 145
Total partiel	46 492	45 927

Aide juridique Ontario États des résultats (suite)

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Pour les exercices clos les 31 mars		
CHARGES (suite)		
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	68 567	67 064
Sociétés étudiantes d'aide juridique	3 200	3 433
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	568	265
Total partiel	72 335	70 762
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	571	507
Total partiel	571	507
Soutien aux programmes		
Activités régionales	1 599	1 595
Bureaux régionaux et de districts	13 149	11 521
Centre de service à la clientèle	5 474	5 347
Total partiel	20 222	18 463
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	332 859 \$	331 645 \$
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	3 293	3 312
Services aux avocats et paiements	1 874	1 903
Total partiel	5 167	5 215
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	30 203	29 718
Dotation aux amortissements	1 630	2 160
Créances irrécouvrables	4 386	4 201
Total partiel	36 219	36 079
TOTAL DES DÉPENSES	374 245 \$	372 939 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	9 181 \$	(1 281) \$

Aide juridique Ontario

États des variations du déficit net accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars

	Investi dans des immobilisations (note 9) (en milliers de dollars)	Déficit accumulé (note 1 c)) (en milliers de dollars)	2013 Total (en milliers de dollars)	2012 Total (en milliers de dollars)
Excédent (déficit) net accumulé au début de l'exercice	4 785 \$	(18 497) \$	(13 712) \$	(12 431) \$
Excédent (insuffisance) des produits pour l'exercice	(1 630)	10 811	9 181	(1 281)
Acquisition d'immobilisations	1 728	(1 728)	—	—
Excédent (déficit) net accumulé à la fin de l'exercice	4 883 \$	(9 414) \$	(4 531) \$	(13 712) \$

Aide juridique Ontario États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie liés aux :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	9 181 \$	(1 281) \$
Rajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	1 630	2 160
Amortissement des apports de capital reportés	–	(21)
Variation des soldes hors caisse :		
Comptes clients	(4 634)	(1 983)
Autres débiteurs	(7 781)	2 064
Charges payées d'avance	35	(111)
Créditeurs et charges à payer	3 689	3 750
Intérêts courus sur les placements	(2)	(42)
Subventions et apports reportés	(568)	(264)
Réserve pour éventualités	6 400	–
Comptes clients à long terme	3 281	(3 696)
Cotisations patronales aux régimes de retraite	(2 544)	(2 349)
Charge de retraite	2 684	2 392
	11 371 \$	619 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rachat de placements	– \$	4 500 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 728) \$	(1 821) \$
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	9 643	3 298
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 866	6 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	19 509 \$	9 866 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables

31 mars 2013

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* [«SP»], ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés conformément au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Des renseignements relatifs à l'incidence de la conversion sont fournis à la note 15.

ADOPTION DES NORMES COMPTABLES RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté les recommandations de la norme comptable pour le secteur public SP 3450, «Instruments financiers». Cette nouvelle norme établit l'ensemble des exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des instruments financiers.

Conformément aux dispositions de cette norme, l'application prospective des méthodes relatives à la comptabilisation, à la décomptabilisation et à l'évaluation est présentée à compter du 1^{er} avril 2012. Par conséquent, les états financiers des périodes antérieures, y compris l'information comparative, n'ont pas été retraités.

L'adoption de la norme SP 3450 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2013

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans les états des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Tout gain ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état du résultat au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué de toute provision pour dépréciation.

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

CONSTATATION DES PRODUITS

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de produits lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés comme produits au moment où ils surviennent.

Le revenu de placement, qui est composé d'intérêts, est constaté dans l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

Les apports de capital reportés afférents au financement reçu pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations et tout montant non dépensé. L'amortissement de l'apport de capital reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais pas encore facturés.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

31 mars 2013

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu et peu susceptibles de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	— 5 ans
Matériel informatique et logiciels	— 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	— 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	— 7 ans
Améliorations locatives	— sur la durée du bail

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

Régimes à prestations déterminées

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est calculé de manière actuarielle selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains (pertes) actuariel(le)s sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la période résiduelle moyenne estimative de service des salariés actifs. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Les ajustements apportés à ces coûts découlant de changements à l'expérience ou aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés sur la période résiduelle moyenne estimative de service des salariés actifs.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour débiteurs, les frais juridiques au titre de services rendus mais pas encore facturés et les prestations de retraite constituées.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

1. Financement du gouvernement

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le dernier protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008. Il est en vigueur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 10 décembre 2013.

- a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports comptabilisés de la province d'Ontario ont été répartis comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)		2012 (en milliers de dollars)
Apports	353 949 \$		335 688 \$
Moins : montants comptabilisés à titre de réserve pour éventualités (note 13)	6 400		—
Amortissement des apports de capital reportés (note 7)	—		21
	347 549 \$		335 709 \$

Le paiement de transfert de 353,9 millions de dollars comprend un montant supplémentaire de 15,0 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2012) reçu de la province dans le cadre d'une initiative gouvernementale de revitalisation d'Aide juridique Ontario, en vertu de laquelle l'organisme a reçu un financement permanent supplémentaire d'un total de 60,0 millions de dollars jusqu'en 2013.

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2013 comprennent un montant de 51,1 millions de dollars (53,8 millions de dollars en 2012) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un excédent des produits par rapport aux charges afin de réduire le déficit accumulé.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société a une marge de crédit d'exploitation d'un montant de 5,0 millions de dollars afin de couvrir les découverts bancaires temporaires. Cette facilité de crédit était toujours inutilisée au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011. Elle porte intérêt au taux préférentiel et n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013
3. Débiteurs
a) Comptes clients

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	75 866 \$	785 \$	524 \$	218 \$	74 339 \$
Moins : provision pour dépréciation	(35 137)	(426)	(210)	(98)	(34 403)
Comptes clients, montant net	40 729 \$	359	314 \$	120 \$	39 936 \$
31 mars 2012 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	86 205 \$	868 \$	608 \$	249 \$	84 480 \$
Moins : provision pour dépréciation	(46 829)	(590)	(267)	(130)	(45 842)
Comptes clients, montant net	39 376 \$	278 \$	341 \$	119 \$	38 638 \$
1^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	87 082 \$	837 \$	635 \$	253 \$	85 357 \$
Moins : provision pour dépréciation	(53 385)	(601)	(343)	(151)	(52 290)
Comptes clients, montant net	33 697 \$	236 \$	292 \$	102 \$	33 067 \$
Comprend					
Comptes clients à court terme	18 092 \$		13 458 \$		11 475 \$
Comptes clients à long terme	22 637		25 918		22 222
	40 729 \$		39 376 \$		33 697 \$

31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013
b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada et des gouvernements fédéral et provincial pour les causes visées par le protocole. Une partie des produits d'Aide juridique provient de la Fondation du droit de l'Ontario, et cet apport à recevoir représente le montant impayé à la fin de l'exercice. Les montants à recevoir de l'Agence du revenu du Canada représentent les remboursements de la TVH impayés à la fin de l'exercice. Aide juridique administre les causes visées par le protocole au nom du ministère fédéral de la Justice (MJ) et du ministère du Procureur général de l'Ontario (MPG); ces apports à recevoir représentent les montants impayés à la fin de l'exercice.

31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Montants à recevoir du MJ	8 482 \$	7 158 \$	— \$	— \$	1 324 \$
Montants à recevoir du MPG liés à des causes visées par le protocole	1 817	1 817	—	—	—
TVH à recevoir	6 661	4 452	2 209	—	—
Fondation du droit de l'Ontario	1 811	1 811	—	—	—
Autres débiteurs	735	735	—	—	—
Autres débiteurs, montant net	19 506 \$	15 973 \$	2 209 \$	— \$	1 324 \$

31 mars 2012 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Montants à recevoir du MJ	2 684 \$	582 \$	— \$	— \$	2 102 \$
Montants à recevoir du MPG liés à des causes visées par le protocole	1 492	1 492	—	—	—
TVH à recevoir	5 206	4 975	104	127	—
Fondation du droit de l'Ontario	1 559	1 559	—	—	—
Autres débiteurs	784	784	—	—	—
Autres débiteurs, montant net	11 725 \$	9 392 \$	104 \$	127 \$	2 102 \$

1^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Montants à recevoir du MJ	2 785 \$	442 \$	— \$	— \$	2 343 \$
Montants à recevoir du MPG liés à des causes visées par le protocole	1 742	1 742	—	—	—
TVH à recevoir	6 135	4 262	1 873	—	—
Fondation du droit de l'Ontario	2 364	2 364	—	—	—
Autres débiteurs	763	763	—	—	—
Autres débiteurs, montant net	13 789 \$	9 573 \$	1 873 \$	— \$	2 343 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

4. Placements

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	12 000 \$	12 000 \$	16 500 \$
Intérêts courus	133	131	89
	12 133 \$	12 131 \$	16 589 \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garantis par des institutions financières canadiennes ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2013 sont conformes aux exigences de la loi. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,253 million de dollars en 2013 (0,327 million de dollars en 2012).

5. Immobilisations

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)		31 mars 2012 (en milliers de dollars)		1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)	
	Amortisse- ment cumulé		Amortisse- ment cumulé		Amortisse- ment cumulé	
	Coût		Coût		Coût	
Mobilier et matériel de bureau	880 \$	722 \$	891 \$	576 \$	1 015 \$	558 \$
Matériel informatique et logiciels	3 766	1 410	2 537	887	14 627	13 858
Logiciels conçus sur mesure	—	—	39	36	39	23
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	15 628	15 628	15 628	15 628	14 904
Améliorations locatives	4 323	1 954	4 535	1 718	7 871	4 713
	24 597 \$	19 714 \$	23 630 \$	18 845 \$	39 180 \$	34 056 \$
Valeur comptable nette		4 883 \$		4 785 \$		5 124 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

6. Crédoeurs et charges à payer

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques			
– charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	21 185 \$	21 610 \$	18 699 \$
– estimations des services rendus mais pas encore facturés	60 840	57 303	56 186
Incitations à la location	1 143	1 357	1 569
Comptes fournisseurs et autres crédoeurs	7 286	6 477	6 685
Indemnités de vacances	950	968	826
	91 404 \$	87 715 \$	83 965 \$

7. Apports de capital reportés

Les variations des apports de capital pour les projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	— \$	21 \$	253 \$
Amortissement des apports de capital reportés	—	(21)	(232)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	— \$	21 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013
8. Subventions et apports reportés

La Société a reçu les fonds suivants de la Fondation du droit du Canada pour des projets futurs :

	Apports reportés (en milliers de dollars)	Subventions reportées (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Solde au 31 mars 2012	1 750 \$	2 986 \$	4 736 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	—	(568)	(568)
Solde au 31 mars 2013	<u>1 750 \$</u>	<u>2 418 \$</u>	<u>4 168 \$</u>

9. Variations de l'actif net investi dans des immobilisations

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	4 785 \$	5 103 \$	7 980 \$
Amortissement	(1 630)	(2 160)	(3 757)
Amortissement des apports reportés	—	21	232
Acquisition d'immobilisations	1 728	1 821	648
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 883 \$</u>	<u>4 785 \$</u>	<u>5 103 \$</u>
Comprend :			
Immobilisations (note 5)	4 883 \$	4 785 \$	5 124 \$
Apports de capital reportés (note 7)	—	—	(21)
	<u>4 883 \$</u>	<u>4 785 \$</u>	<u>5 103 \$</u>

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	68 567 \$	67 064 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2013, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2013 ou avant cette date, pour un montant total de 53,6 millions de dollars (50,4 millions de dollars en 2013) en plus des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus mais pas encore facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges de fonctionnement estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, compte tenu des renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2014	1 761 \$	2 261 \$	4 022 \$
2015	1 550	2 074	3 624
2016	1 383	1 944	3 327
2017	1 257	1 857	3 114
2018	1 181	1 814	2 995
Par la suite	586	940	1 526
	7 718 \$	10 890 \$	18 608 \$

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le règlement aura lieu.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 dollars, selon le moment auquel survient la réclamation, et la nature de celle-ci.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux régimes : un régime à cotisations déterminées agréé comportant un volet à prestations déterminées et un régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs) non agréé.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 744 salariés (741 salariés en 2012). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 2,402 millions de dollars au cours de l'exercice (2,176 millions de dollars en 2012).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre quatre participants (cinq participants en 2012). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en janvier 2011. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire. Ces membres ne participent pas au régime à cotisations déterminées.

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 328 \$	3 282 \$	2 958 \$
Actifs des régimes à la valeur de marché	3 512	3 233	3 341
Situation de capitalisation — Excédent (déficit) des régimes	184	(49)	383
Perte actuarielle nette non amortie	398	607	—
Actif au titre des prestations constituées	582 \$	558 \$	383 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	30 \$	26 \$
Coûts des services passés engagés au cours de l'exercice	—	—
Amortissement des pertes actuarielles	87	—
Charge d'intérêts	1	(28)
	118	(2)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2013 %	2012 %	2011 %
Obligation au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	5,00	5,00	6,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00
	2013	2012	
	%	%	
Coût des prestations			
Taux d'actualisation		5,00	6,50
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		6,50	5,00
Taux de croissance de la rémunération		3,00	3,00

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	142	173
Cotisations salariales	12	13
Prestations versées	160	349
Charge de retraite	118	(2)

Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2013.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour la période sont les suivantes :

	2013	2012
Taux d'actualisation	4,00 %	5,00 %
Inflation	1,50 %	2,50 %

La charge de retraite de la Société pour ce régime pour l'exercice a été de 0,164 million de dollars (0,218 million de dollars en 2012); l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 1,248 million de dollars au 31 mars 2013 (1,084 million de dollars au 31 mars 2012 et 0,866 million de dollars au 1^{er} avril 2011). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune somme au régime (néant en 2012).

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Actif (passif) au titre des prestations constituées			
Régime à prestations déterminées	582 \$	558 \$	383 \$
Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)	(1 248)	(1 084)	(866)
Passif net	(666)\$	(526)\$	(483)\$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2013

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1^{er} avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable du Procureur général pour effectuer tout prélèvement excédant 5 millions de dollars sur ce montant du capital et qu'elle indique la raison pour laquelle elle doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement et une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

Au cours de l'exercice, le MPG a fourni un montant ponctuel de 6,4 millions de dollars qui a été affecté à ce fonds. Ce financement a pour objet d'aider la Société à gérer les risques futurs pouvant découler des changements au contexte de financement et du coût non financé des augmentations de tarifs et à financer des projets de modernisation et de transformation.

	2013	2012
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$
Financement du MPG	6 400	–
	6 400 \$	– \$

14. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes clients ainsi qu'à ses placements à court terme et placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et les charges à payer viennent à échéance dans une période de 21 jours. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers concernant ces passifs.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2013

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à revenu fixe.

Les titres de placement garanti de la Société détenus en tant que placements sont assortis de taux d'intérêt variant de 1,20 % à 1,35 % et viennent à échéance le 4 avril 2013 et le 13 septembre 2013. Une variation de un pour cent des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait une incidence de 0,120 million de dollars sur les intérêts créditeurs.

15. Première application des normes comptables du secteur public du Canada

Les présents états financiers sont les premiers états financiers que la Société a préparés conformément au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, qui constitue les principes comptables généralement reconnus [«PCGR»] pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. La Société a décidé d'appliquer les normes SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public. En préparant son bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2011 [la «date de transition»], la Société a appliqué la norme SP 2125, «Première application par des organismes publics».

Les méthodes comptables que la Société a utilisées dans la préparation de son bilan d'ouverture ont donné lieu à certains ajustements aux soldes qui avaient été présentés dans le bilan préparé conformément à la partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* [«anciens PCGR»]. Ces ajustements ont été comptabilisés directement dans l'actif net de la Société à la date de transition selon les dispositions transitoires énoncées dans la norme SP 2125 et sont décrits ci-après.

Exemption dont la Société s'est prévalu lors de la transition

La norme SP 2125 du *Manuel de l'ICCA* prévoit diverses exemptions facultatives liées aux normes du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. La Société a décidé de se prévaloir de l'exemption relative à la transition qui lui permet de comptabiliser des pertes actuarielles cumulées à la date de transition. La Société ne s'est prévalu d'aucune autre exemption.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2013

Rapprochements

Le tableau suivant fournit un rapprochement de l'actif net au 1^{er} avril 2011 et de l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012, comme il a été présenté selon les anciens PCGR et selon les PCGR.

	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (en milliers de dollars)	Déficit net au 1^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
Insuffisance des produits par rapport aux charges et déficit net – anciens PCGR	(1 285) \$	(12 517) \$
Comptabilisation de l'obligation transitoire non amortie	–	158
Choix de comptabiliser les pertes actuarielles cumulées	–	(389)
Incidence des modifications nécessaires aux hypothèses actuarielles	–	317
Incidence des modifications nécessaires à la charge de retraite	4	–
Excédent des produits sur les charges et déficit net – PCGR	(1 281) \$	(12 431) \$



55 promenade du Colonel By Drive | T 613-563-1984
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | F 613-563-7646

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Patrick Kelly
Président-directeur général

Dan Young, CMA
Vice-président, finance et administration

5 juillet 2013



Le 21 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que la Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif, le 1er avril 2012, la date de transition étant le 1er avril 2011. La direction a appliqué rétrospectivement ces normes aux informations comparatives incluses dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de délivrer un rapport sur les informations comparatives retraitées, qui n'ont donc pas été auditées.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts comptables autorisés

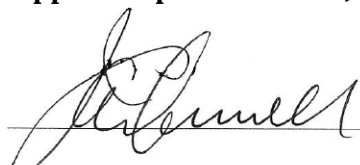
Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

État de la situation financière

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)	1 ^{er} avril 2011 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)
Actif			
Court terme			
Trésorerie	1 695 939	3 324 256	2 835 736
Débiteurs	506 460	1 297 568	1 367 209
Frais payés d'avance	85 437	87 438	18 074
	2 287 836	4 709 262	4 221 019
Immobilisations corporelles (note 4)	171 192 580	175 936 970	160 327 805
	173 480 416	180 646 232	164 548 824
Passif et Actifs Nets			
Court terme			
Emprunts à payer	–	–	6 000 000
Créditeurs et charges à payer	1 893 488	3 273 919	6 503 386
Revenus reportés et dépôts	1 953 218	1 601 837	1 042 098
Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	128 170	122 331	–
	3 974 876	4 998 087	13 545 484
Retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours	–	251 500	14 216 973
Revenus reportés et dépôts	366 679	266 473	140 000
Dette à long terme (note 5)	43 195 094	42 237 824	–
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 6)	116 674 704	119 887 635	120 137 970
	164 211 353	167 641 519	148 040 427
Actifs nets	9 269 063	13 004 713	16 508 397
	173 480 416	180 646 232	164 548 824

Engagements (note 10)

Approuvé par le Conseil,



, administrateur



, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)
Revenus		
Nourriture et boissons	10 433 710	10 163 145
Location de salles	3 822 822	3 272 212
Commissions	1 547 795	1 461 726
Publicité	222 751	181 835
Autres	65 724	108 086
Intérêts gagnés	31 025	31 232
	<u>16 123 827</u>	<u>15 218 236</u>
Charges (note 7)		
Frais directs	7 582 551	7 201 441
Frais des installations	5 500 524	4 829 587
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 724 926	3 180 455
	<u>15 808 001</u>	<u>15 211 483</u>
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments ci-dessous	315 826	6 753
Intérêts sur la dette à long terme	(1 964 574)	(1 210 577)
Intérêts sur les emprunts à payer	–	(254 713)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 212 931	3 212 931
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 299 833)	(5 258 078)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(3 735 650)</u>	<u>(3 503 684)</u>

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	13 004 713	16 508 397
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(3 735 650)</u>	<u>(3 503 684)</u>
Actifs nets à la clôture de l'exercice	<u>9 269 063</u>	<u>13 004 713</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$ (non audité) (après retraitement - note 3)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(3 735 650)	(3 503 684)
Éléments sans effet sur la trésorerie –		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 299 833	5 258 078
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 212 931)	(3 212 931)
Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme	1 085 440	–
Projet de redéveloppement	–	100 903
Apports afférents au projet de redéveloppement	–	(37 403)
	(563 308)	(1 395 037)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	(135 735)	(2 542 978)
	(699 043)	(3 938 015)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(555 443)	(20 867 243)
Diminution de la retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours	(251 500)	(13 965 473)
Projet de redéveloppement	–	(100 903)
	(806 943)	(34 933 619)
Activités de financement		
Remboursement des emprunts à payer	–	(6 000 000)
Émission de titres d'emprunt à long terme	–	42 486 236
Remboursement de la dette à long terme	(122 331)	(126 081)
Apports afférents aux immobilisations corporelles	–	2 962 596
Apports afférents au projet de redéveloppement	–	37 403
	(122 331)	39 360 154
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 628 317)	488 520
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 324 256	2 835 736
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 695 939	3 324 256
Information supplémentaire		
Intérêts payés	1 976 469	1 352 048

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

1 Nature des activités

La Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation (le « Centre ») a été constituée en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre reçoit du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'auraient pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans ces états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces montants sont sujets à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, à l'exception de l'année d'acquisition où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre de son acquisition. L'amortissement se calcule comme suit :

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Emprunts à payer

Le Centre disposait d'une facilité de crédit à terme renouvelable qui lui avait été consentie par une banque commerciale sous la forme de prêts portant intérêt à un taux fondé sur le taux préférentiel ou d'acceptations bancaires à 30, 60 ou 90 jours. Le Centre ne dispose plus de cette facilité de crédit.

Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

Retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours

Ces montants représentent les retenues de garantie contractuelles au titre des coûts de construction engagés relativement aux installations du Centre. Le paiement de ces montants a été effectué au cours de l'exercice 2013, au moment de l'achèvement des travaux de construction.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 73 788 \$ (71 080 \$ en 2012) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, de la retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit :

Actif/passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

3 Transition aux normes comptables canadiennes pour le secteur public

Le Centre a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour son exercice 2013. Il s'agit donc des premiers états financiers du Centre établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Centre a choisi d'appliquer uniquement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui s'appliquent aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

L'incidence de la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur le montant cumulé des actifs nets à la date de transition, le 1^{er} avril 2011, ainsi que les données comparatives se rapportant à l'excédent des charges sur les revenus sont présentées ci-après. Ces modifications comptables ont été appliquées rétrospectivement, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes, sauf en ce qui concerne

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

les normes comptables énoncées dans le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*, puisque ce chapitre ne permet pas l'application rétrospective.

Le Centre n'a pas présenté d'état des gains et des pertes de réévaluation, du fait qu'il n'existe aucun actif financier ni passif financier libellé en monnaies étrangères ou évalué à la juste valeur (autre que la trésorerie) dont la valeur a varié d'une manière nécessitant la présentation d'un état distinct des gains et des pertes de réévaluation.

La transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'a eu aucune incidence importante sur l'état des flux de trésorerie, puisqu'elle n'a entraîné aucune modification du montant des rentrées nettes ou des sorties nettes liées à chaque sous-catégorie (activités d'exploitation, activités d'investissement et activités de financement).

Les modifications suivantes ont été apportées par suite de l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

a) État de la situation financière

L'incidence de la transition sur l'état de la situation financière se présente comme suit :

	1 ^{er} avril 2011 \$ (non audité)
Frais reportés – montant présenté antérieurement	1 205 049
Décomptabilisation des frais reportés i)	<u>(1 205 049)</u>
Frais reportés – montant retraité	<u>—</u>
	1 ^{er} avril 2011 \$ (non audité)
Apports reportés afférents aux frais reportés – montant présenté antérieurement	512 032
Décomptabilisation des apports reportés afférents aux frais reportés ii)	<u>(512 032)</u>
Apports reportés afférents aux frais reportés – montant retraité	<u>—</u>

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

	31 mars 2012 \$ (non audité)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles – montant présenté antérieurement	119 817 402
Ajustement de la période d'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles iii)	<u>70 233</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles – montant retraité	<u>119 887 635</u>

b) État des résultats

L'incidence de la transition sur l'état des résultats se présente comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2012 \$ (non audité)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice – montant présenté antérieurement	(4 126 468)
Ajustement de l'excédent des charges sur les revenus pour l'exercice – Transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public	
Frais reportés i)	1 205 049
Apports reportés afférents aux frais reportés ii)	(512 032)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles iii)	<u>(70 233)</u>
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice – montant retraité	<u>(3 503 684)</u>

c) Montant cumulé des actifs nets

L'incidence de la transition sur les actifs nets se présente comme suit :

	31 mars 2012 \$ (non audité)	1 ^{er} avril 2011 \$ (non audité)
Montant cumulé des actifs nets – montant présenté antérieurement	13 074 946	17 201 414
Ajustement du montant cumulé des actifs nets – Transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public		
Frais reportés i)	–	(1 205 049)
Apports reportés afférents aux frais reportés ii)	–	512 032
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles iii)	<u>(70 233)</u>	<u>–</u>
Actifs nets – montant retraité	<u>13 004 713</u>	<u>16 508 397</u>

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

- i) Le Centre a décomptabilisé de manière rétrospective les frais reportés qui représentent des coûts de pré-exploitation liés au projet de redéveloppement. Ces frais reportés ont été comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Centre, mais ils ne répondent pas à la définition d'un actif selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, des frais de 100 903 \$ liés au projet de redéveloppement ont été engagés et passés en charges conformément aux méthodes comptables qu'appliquait le Centre en vertu de son référentiel comptable antérieur. Lors de la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces frais ont été reclassés dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

- ii) Le Centre a décomptabilisé de manière rétrospective les apports reportés afférents aux frais reportés se rapportant au projet de redéveloppement. Ces apports reportés ont été comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Centre, en même temps que les frais reportés connexes. En raison de la décomptabilisation des frais reportés qui a résulté de la transition, les apports reportés ont également été décomptabilisés, conformément aux méthodes comptables suivies par le Centre pour la constatation des revenus.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, des apports afférents aux frais reportés de 37 403 \$ se rapportant au projet de redéveloppement ont été reçus et comptabilisés dans la même année conformément aux méthodes comptables qu'appliquait le Centre en vertu de son référentiel comptable antérieur. Lors de la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces apports ont été reclassés dans les autres revenus.

- iii) Par suite de la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le Centre a ajusté rétrospectivement la période d'amortissement de certains apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, la faisant passer de 10 ans à 15 ans.

4 Immobilisations corporelles

			2013
	Coût \$	Cumul des amortissements \$	Valeur comptable nette \$
Bâtiment	170 101 708	8 505 085	161 596 623
Logiciels	274 577	184 270	90 307
Mobilier, matériel et agencement	8 271 836	1 666 107	6 605 729
Réseau technologique	2 476 912	330 254	2 146 658
Terrain	753 263	—	753 263
	<u>181 878 296</u>	<u>10 685 716</u>	<u>171 192 580</u>

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

			2012 Valeur comptable nette \$
	Coût \$	Cumul des amortissements \$	
Bâtiment	169 833 716	4 245 843	165 587 873
Logiciels	274 577	134 592	139 985
Mobilier, matériel et agencement	7 984 385	840 321	7 144 064
Réseau technologique	2 476 912	165 127	2 311 785
Terrain	753 263	—	753 263
	181 322 853	5 385 883	175 936 970

5 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement et s'est ainsi vu accorder un congé de paiement à l'égard de l'emprunt concerné pour une période de cinq ans, durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. Le Centre doit recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital en septembre 2018, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté.

	2013 \$	2012 \$ (non audité)
Emprunt à l'Office ontarien de financement, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2012), les intérêts étant calculés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 1 085 440 \$ (néant en 2012). Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2012).	41 085 440	40 000 000
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2012) d'avril 2011 à mars 2026.	2 237 824	2 360 155
	43 323 264	42 360 155
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	128 170	122 331
	43 195 094	42 237 824

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

Les emprunts à long terme, à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement, viennent à échéance au cours des cinq prochaines années, comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2014	128 170
2015	134 288
2016	140 698
2017	147 414
2018	154 451

6 Apports reportés

	2013 \$	2012 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)
Solde à l'ouverture de l'exercice	119 887 635	120 137 970
Apports reçus	–	2 962 596
Amortissement	(3 212 931)	(3 212 931)
Solde à la clôture de l'exercice	116 674 704	119 887 635

7 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction :

	2013 \$	2012 \$ (non audité) (après retraitement – note 3)
Frais directs	7 582 551	7 201 441
Frais des installations	10 800 357	10 087 665
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 724 926	3 180 455
Frais de financement	1 964 574	1 465 290
	23 072 408	21 934 851

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

8 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit :

	2013 \$	2012 \$ (non audité)
Débiteurs	791 108	69 641
Frais payés d'avance	2 001	(69 364)
Créditeurs et charges à payer	(1 380 431)	(3 229 467)
Revenus reportés et dépôts – court terme	351 381	559 739
Revenus reportés et dépôts – long terme	100 206	126 473
	<u>(135 735)</u>	<u>(2 542 978)</u>

9 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données fondées sur le marché autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révise régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Au 31 mars 2013, selon la date de facturation, les débiteurs suivants étaient en souffrance mais n'étaient pas considérés comme dépréciés.

	De 31 à 60 jours \$	De 61 à 90 jours \$	De 91 à 120 jours \$	Plus de 120 jours \$
Débiteurs	—	—	—	1 000

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par la dette à long terme. Au 31 mars 2013, le Centre était en conformité avec les exigences de l'emprunt et était en mesure de s'acquitter de ses obligations. En novembre 2012, le Centre a renégocié avec succès sa convention de prêt à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (note 5), de sorte qu'il prévoit continuer à respecter les clauses restrictives d'emprunt et être en mesure de s'acquitter de ses obligations pour l'exercice 2014 et par la suite.

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2013 :

	Au plus 6 mois \$	Entre 6 mois et 1 an \$	Entre 1 an et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	1 833 363	5 010	27 558	27 557	1 893 488
Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés)	63 338	64 832	738 676	42 456 418 ¹⁾	43 323 264
	1 896 701	69 842	766 234	42 483 975	45 216 752

¹⁾ Comme le Centre a renégocié sa convention de prêt, aucun paiement n'est requis avant septembre 2018. Le montant de la dette à long terme échéant dans **plus de cinq ans** tient compte de la charge d'intérêts qui a été capitalisée dans la dette à long terme.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa/Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2013

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 40 000 000 \$ (40 000 000 \$ en 2012) portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario plus 0,525 % annuellement (note 5). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2013, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 40 000 000 \$. Le Centre estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur la dette à long terme, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 400 000 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Financement disponible

Le Centre dispose d'une marge de crédit inutilisée de 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2012) jusqu'en mars 2016. La marge porte intérêt au taux préférentiel.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en fonction des soldes de clôture de l'exercice et varieront par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Toutefois, les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

10 Engagements

Le Centre a conclu des contrats de services pour les installations et la technologie relatifs aux opérations du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 210 000 \$ (200 000 \$ en 2012) avec des hausses annuelles de 10 000 \$ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 284 000 \$ (276 000 \$ en 2012) se rapportant au contrat de services courant. Tous les montants excluent les taxes applicables.

11 Gestion du capital

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat d'exploiter une installation de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations d'emprunt à l'Office ontarien de financement.

CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers du Centre des sciences de l'Ontario au 31 mars 2013 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
**Comité organisateur de Toronto des Jeux
panaméricains et parapanaméricains de 2015**

Grant Thornton LLP
Suite 200
41 Valleybrooke Drive
Toronto, ON
M3B 2S6

Téléphone : (416) 449-9171
Télécopieur : (416) 449-7401
Courriel :
NorthToronto@GrantThornton.ca
www.GrantThornton.ca

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités de fonctionnement et des variations du solde du fonds, des activités de développement des sites et des variations du solde du fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015** au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Grant Thornton LLP

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

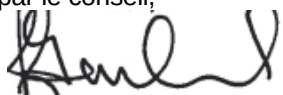
État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds de développement des sites		Total	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 355 \$	4 960 \$	11 647 \$	6 144 \$	26 002 \$	11 104 \$
Apports à recevoir – gouvernement du Canada	–	–	39 974	3 881	39 974	3 881
Apports à recevoir – municipalités	–	–	34 026	10 431	34 026	10 431
Charges payées d'avance et autres actifs	1 112	658	1 101	1 427	2 213	2 085
Sommes interfonds à recevoir (à payer)	522	–	(522)	–	–	–
Total de l'actif	15 989 \$	5 618 \$	86 226 \$	21 883 \$	102 215 \$	27 501 \$
Passif						
Passif à court terme						
Créditeurs et charges à payer	5 009 \$	2 850 \$	84 327 \$	15 901 \$	89 336 \$	18 751 \$
Apports reportés – gouvernement du Canada	–	–	1 899	5 982	1 899	5 982
Apports reportés – province de l'Ontario	7 414	434	–	–	7 414	434
Produits reportés (note 3)	2 034	1 941	–	–	2 034	1 941
Charge à payer – ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	–	393	–	–	–	393
Total du passif à court terme	14 457	5 618	86 226	21 883	100 683	27 501
Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (note 2)	1 532	–	–	–	1 532	–
Total du passif	15 989	5 618	86 226	21 883	102 215	27 501
Soldes des fonds	–	–	–	–	–	–
	15 989 \$	5 618 \$	86 226 \$	21 883 \$	102 215 \$	27 501 \$

Engagements (note 5)

Approuvé par le conseil,



Administrateur



Administrateur

Voir les notes complémentaires.

**Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et
parapanaméricains de 2015**
État des activités de fonctionnement et des variations du solde du fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	De la constitution à ce jour
Produits		
Apports – province de l'Ontario	23 320 \$	50 087 \$
Produits de commandites (note 4)		
Apports directs et apports en nature	5 809	7 917
Moins : Apports en nature excédentaires aux prévisions	(251)	(282)
Produits d'intérêts	128	162
Total des produits	29 006	57 884
Charges de fonctionnement		
Produits, marketing et cérémonies	10 061	17 984
Services administratifs	4 181	7 736
Sports, gestion et aménagement des sites	1 564	2 234
Services essentiels	1 013	2 085
Services aux Jeux	1 278	1 942
Technologie	1 650	1 938
Charges du siège social	9 259	23 965
Total des charges de fonctionnement	29 006	57 884
Excédent des produits de fonctionnement par rapport aux charges	–	–
Fonds de fonctionnement à l'ouverture	–	–
Fonds de fonctionnement à la clôture	– \$	– \$

**Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et
parapanaméricains de 2015**
**État des activités de développement des sites et des variations du solde
du fonds**

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2013</u>	<u>De la constitution à ce jour</u>
Produits		
Apports – gouvernement du Canada	55 635 \$	67 751 \$
Apports – municipalités	48 409	60 195
Produits d'intérêts	5	5
Total des produits	<u>104 049</u>	<u>127 951</u>
Charges		
Nouvelles constructions	91 004	112 709
Rénovations	11 697	13 663
Autres projets	1 348	1 579
	<u>104 049</u>	<u>127 951</u>
Excédent des produits de développement des sites par rapport aux charges	–	–
Fonds de développement des sites à l'ouverture	<u>–</u>	<u>–</u>
Fonds de développement des sites à la clôture	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	De la constitution à ce jour
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie reçue		
Apports – gouvernement du Canada	15 460 \$	29 676 \$
Apports – province de l'Ontario	30 300	57 501
Apports – municipalités	22 424	25 278
Produits de commandites	4 100	8 100
Produits d'intérêts et produits divers	164	164
	72 448	120 719
Trésorerie versée – Fonds de fonctionnement		
Organisation sportive panaméricaine (note 5)	(3 273)	(10 132)
Personnel	(12 408)	(20 532)
Services professionnels	(2 311)	(9 022)
Autres dépenses de fonctionnement	(6 871)	(11 170)
Coûts accessoires liés au développement des sites du TO2015	(277)	(522)
	(25 140)	(51 378)
Trésorerie versée – Fonds de développement des sites	(32 410)	(43 339)
Augmentation de la trésorerie	14 898	26 002
Trésorerie à l'ouverture	11 104	–
Trésorerie à la clôture	26 002 \$	26 002 \$

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

1. Organisation

Le 6 novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (« OSP ») a octroyé à la Ville de Toronto, en Ontario, au Canada, le statut de ville-hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (les « Jeux ») en se fondant en partie sur les efforts déployés par le Comité des candidatures de Toronto 2015. Les Jeux se dérouleront à Toronto et dans la région du Golden Horseshoe du 10 au 26 juillet 2015 et du 7 au 14 août 2015, respectivement.

Le Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« TO2015 ») a été constitué par des lettres patentes en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario* le 21 janvier 2010 (date de la constitution) et est une personne morale sans capital-actions. Le TO2015 est exonéré des impôts sur les bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Le TO2015 est régi par un conseil d'administration composé de douze membres. Trois de ces membres sont nommés par le gouvernement du Canada, trois sont nommés par la province de l'Ontario, un est nommé par la ville de Toronto; quatre sont nommés par le Comité olympique canadien (« COC »), et un par le Comité paralympique canadien (« CPC »).

Le principal objet du TO2015 est de planifier, d'organiser, de promouvoir et de présenter les Jeux. L'entente multipartite, intervenue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, la ville de Toronto, le COC, le CPC et le TO2015, décrit les droits et obligations de chaque partie à l'entente relativement au financement et à la présentation des Jeux. Le TO2015 réalisera son mandat selon les modalités des principales ententes suivantes :

- L'entente de ville-hôte établit les droits et obligations de l'OSP, du COC et du TO2015.
 - L'entente du programme de marketing conjoint, conclue entre le COC, la province de l'Ontario et le TO2015 stipule les droits et obligations portant sur les activités de commercialisation et de parrainage.
 - L'accord de soutien de l'Ontario aux Jeux conclu entre la province de l'Ontario, la ville de Toronto et le TO2015 établissant les droits et obligations relatifs au financement opérationnel.
 - L'accord de paiements de transfert conclu entre la province de l'Ontario et le TO2015 établit les droits et obligations concernant le Fonds de fonctionnement.
 - L'accord de contribution pour la tenue des Jeux conclu entre le gouvernement du Canada et le TO2015 énonce les droits et obligations concernant le Fonds de développement des sites.
-

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »), ils sont libellés en dollars canadiens et appliquent le cadre des principales méthodes comptables résumées ci-après :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers du TO2015, conformément aux NCOSBL, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses. Ces estimations et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation. Les estimations les plus importantes formulées par la direction sont l'évaluation du pourcentage d'achèvement des projets de développement des sites à chaque date de clôture et la juste valeur des apports en nature en biens et services reçus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les états financiers ont été établis en fonction des principes de la comptabilité par fonds selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les encaissements et les sorties de ressources affectées au développement des sites sont comptabilisés dans le Fonds de développement des sites. Toutes les autres activités sont comptabilisées dans le Fonds de fonctionnement.

Fonds de développement des sites

La responsabilité du TO2015 consiste à s'assurer que les sites des Jeux panaméricains et parapanaméricains (« sites des Jeux ») sont disponibles et répondent aux normes d'utilisation précisées durant les Jeux. Le TO2015 conclura diverses ententes concernant le développement et l'utilisation nécessaires des sites des Jeux. Le TO2015 ne détiendra aucune participation dans ces sites des Jeux.

Le Fonds de développement des sites est établi afin de comptabiliser les encaissements et les sorties de ressources désignées pour le développement des sites des Jeux. Les produits sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Les apports et les dépenses liées aux coûts de base de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, lorsque les dépenses engagées jusqu'à présent peuvent être estimées raisonnablement.

Fonds de fonctionnement

Les produits et charges du TO2015 non liés à l'activité de développement des sites ont été comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports grevés d'affectations liées aux activités de fonctionnement sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Produits de commandites directes

Les produits de commandites directes s'entendent de la trésorerie acquise par le TO2015 en vertu d'accords de commandites nationaux en échange d'une valeur attribuée à un commanditaire (par exemple, le droit de donner un nom aux sites, le partenariat de marques). La direction a supposé que la valeur offerte en échange de trésorerie est attribuée sur la durée du contrat. En conséquence, la comptabilisation des produits des commandites en trésorerie est répartie uniformément sur la durée du contrat, de façon à correspondre à la valeur offerte.

Apports en nature en biens et services

Le TO2015 reçoit des apports en nature en biens et services selon des ententes de parrainage internationales et nationales ou les reçoit en dons sans aucune contrepartie. Les apports en nature sont comptabilisés dans les états financiers lorsque les biens et services sont utilisés par le TO2015 dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés, et lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée. Ils sont comptabilisés au montant inscrit dans les prévisions ou à la juste valeur de marché, selon le montant le moins élevé.

Régime incitatif de fidélisation du personnel

Le TO2015 a établi un régime incitatif de fidélisation du personnel (« Incitatif de fidélisation ») afin d'aider à fidéliser les principaux employés clés pour qu'ils demeurent en poste jusqu'à la fin de leur contrat de travail. L'incitatif de fidélisation du personnel cumulé à payer est réparti uniformément sur la durée des contrats de travail.

Instruments financiers

Les instruments financiers du TO2015 comprennent la trésorerie, les apports à recevoir, les créditeurs et l'incitatif de fidélisation du personnel cumulé à payer. La trésorerie est présentée à la juste valeur. La valeur comptable des apports à recevoir et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme. L'incitatif de fidélisation du personnel cumulé à payer est comptabilisé au coût amorti.

Conversion des devises

Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les écarts de change réalisés sont comptabilisés à l'état des activités de fonctionnement.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

3. Produits reportés

Les produits reportés se composent des produits de commandites et de licences de diffusion non gagnés.

	Exercice clos le 31 mars 2013	De la constitution à ce jour
Solde à l'ouverture	1 941 \$	- \$
Produits reçus au cours de la période	4 145	8 145
Moins : Montant comptabilisé en produits au cours de la période	(4 052)	(6 111)
Solde à la clôture	2 034 \$	2 034 \$

4. Produits de commandites

Au 31 mars 2013, le TO2015 a conclu des ententes de commandite finales avec sept commanditaires, pour une valeur contractuelle totale de 75 634 \$. Une fois qu'une liste de conditions exécutoires est signée, on s'attend à ce que les parties mettent à exécution l'entente de commandite finale au cours du prochain exercice.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a reçu 4 100 \$ (8 100 \$ depuis sa constitution) en produits de commandites directes. Les produits de commandites comptabilisés au cours des périodes de présentation se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2013	De la constitution à ce jour
Commandites directes	4 518 \$	6 577 \$
Apports en nature	1 291	1 340
Moins : Apports en nature excédentaires aux prévisions	(251)	(282)
Produits de commandites comptabilisés au cours de la période, montant net	5 558 \$	7 635 \$

5. Engagements

Engagement envers l'OSP

Conformément à l'entente de ville-hôte (« entente ») conclue avec l'OSP, le TO2015 est tenu de verser 20 000 \$ US en six versements égaux le 30 avril de chaque année en échange de tous les droits relativement à la commercialisation et au programme de diffusion et la vente de billets au pays concernant les Jeux.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

5. Engagements (suite)

L'entente stipule d'autres exigences et paiements dont le TO2015 sera tenu responsable y compris les remboursements des dépenses pour les frais engagés par les membres de l'OSP pour les Jeux et la partie des produits de la vente de billets tirés des Jeux.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a versé 3 273 \$ (3 333 \$ US) (10 132 \$ de la constitution à ce jour) à l'OSP aux termes de l'entente. Ce montant représente le troisième versement de l'engagement de 20 000 \$ US.

Engagement au titre de contrats de location-exploitation

Les obligations annuelles minimales futures aux termes de contrats de location de locaux et de matériel (exclusion faite des frais de fonctionnement) au 25 Dockside Drive, Toronto jusqu'au 31 décembre 2015 sont estimées comme suit :

2014	1 900 \$
2015	2 200
2016	1 800

Engagements liés au développement des sites et autres engagements de fonctionnement

Le TO2015 a conclu différentes ententes de biens et services liées à la planification et à la présentation des Jeux de même qu'au développement des sites. Au 31 mars 2013, le TO2015 avait des engagements en cours liés au Fonds de fonctionnement d'environ 17 586 \$ et d'environ 283 000 \$ liés au Fonds de développement des sites. Ces engagements seront réglés à des dates différentes jusqu'à la présentation des Jeux.

6. Facilité de crédit

Le TO2015 dispose d'une ligne de crédit conclue auprès de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») pour constituer un fonds de roulement et combler les besoins de fonctionnement généraux. Le montant maximal du crédit disponible aux termes de la facilité est de 10 millions de dollars. La facilité a une durée de une année à compter du 17 mars 2012, et peut être renouvelée automatiquement chaque année jusqu'au 31 décembre 2015. Le taux d'intérêt est variable et est déterminé par la SOTI tous les mois. La facilité n'est pas garantie, sauf que le ministre des Finances peut déduire les sommes à verser au TO2015 de tout montant que le TO2015 ne rembourse pas à la SOTI.

Aucun prélèvement n'a été effectué au cours de l'exercice.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

7. Instruments financiers

Le TO2015 a instauré un cadre de gestion des risques visant à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques pris en charge en raison de ses instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont, notamment, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le TO2015 est exposé au risque de crédit dans le cas de la non-exécution par des contreparties lié à ses apports à recevoir de la part du gouvernement du Canada et des municipalités. Compte tenu des sources de ces débiteurs, la direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à un risque de crédit important relativement à ces apports à recevoir.

Le TO2015 est tributaire des apports du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et de municipalités pour son fonctionnement. Ces apports représentent 96 % (96 % de la constitution à ce jour) de ses produits au cours de la période considérée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le TO2015 éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers à leurs échéances. La direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à un risque de liquidité important découlant de ses instruments financiers.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers ou leurs flux de trésorerie connexes fluctuent en raison des variations du taux d'intérêt du marché ou d'autres variations des prix du marché. Compte tenu de la nature des instruments financiers du TO2015, la direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à des risques importants liés au taux d'intérêt du marché et aux autres variations des prix du marché découlant de ses instruments financiers.

Risque de change

Le TO2015 est exposé au risque de change relatif à son engagement à payer à l'OSP car l'engagement est libellé en dollars américains.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Allan Fogwill
Directeur général, Planification et Services opérationnels
Le 17 juillet 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 17 juillet 2013

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse	5,432,863	5,820,653
Investissements - courants (note 9)	3,779,151	0
Comptes débiteurs (note 9)	640,739	1,248,728
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1,116,931	803,780
Dépôts et charges payées d'avance	255,290	218,844
Total de l'actif à court terme	11,224,974	8,092,005
Actif à long terme :		
Investissements - long terme (note 9)	978,652	3,954,647
Immobilisations (note 5)	4,448,355	5,360,403
Total de l'actif à long terme	5,427,007	9,315,050
TOTAL DE L'ACTIF	16,651,981	17,407,055
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3c)	223,927	1,714,893
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3b)	6,706,653	4,702,258
Total du passif à court terme	6,930,580	6,417,151
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3d)	2,680,093	3,330,178
Incitatif de location reporté (note 8)	2,282,771	2,620,943
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	333,047	354,374
Total du passif à long terme	5,295,911	6,305,495
TOTAL DU PASSIF	12,226,491	12,722,646
Réserve de fonctionnement (note 4)	3,353,611	3,422,783
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	1,071,879	1,261,626
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	16,651,981	17,407,055

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :



Rosemarie Leclair
Présidente



Cynthia Chaplin
Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	32,721,002	31,386,461
Coûts liés au processus de réglementation	1,437,254	994,582
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1,241,269	1,189,663
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	35,399,525	33,570,706
Autres revenus :		
Frais de permis	350,120	343,719
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	142,849	1,261,626
Revenu d'intérêt	87,816	223,884
Revenus divers	6,685	10,550
Total des autres revenus	587,470	1,839,779
TOTAL DES REVENUS	35,986,995	35,410,485
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (note 3b)	26,453,846	24,653,654
Experts-conseils et professionnels	3,296,949	3,366,706
Bien-fonds	2,543,258	2,442,298
Médias et publications	898,927	776,049
Technologies de l'information	864,582	639,645
Bureaux et administration	452,868	543,248
Réunions, formation et déplacement	425,043	537,596
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1,241,269	1,189,663
TOTAL DES CHARGES	36,176,742	34,148,859
(INSUFFISANCE) EXCÉDANT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(189,747)	1,261,626
Actif net, au début de la période	1,261,626	0
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	1,071,879	1,261,626

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	31,821,220	33,502,936
Revenu des coûts liés au processus de réglementation	1,437,254	994,582
Autres revenus	587,470	1,839,779
Charges	(36,176,742)	(34,148,859)
	(2,330,798)	2,188,438
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1,241,269	1,189,663
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261,965	261,965
	1,503,234	1,451,628
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	607,989	(690,897)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	(313,151)	621,032
Dépôts et charges payées d'avance	(36,446)	24,849
Réserve de fonctionnement	(69,172)	(752,652)
Comptes créditeurs et charges à payer	2,004,395	119,972
Passif au titre du régime de retraite	(21,327)	(55,419)
Incitatif de location reporté	(338,172)	(338,172)
	1,834,116	(1,071,287)
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	1,006,552	2,568,779
INVESTISSEMENT		
Investissement	(803,156)	1,031,797
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	(803,156)	1,031,797
IMMOBILISATIONS		
Achats de bien immobilisés	(591,186)	(1,126,470)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	(591,186)	(1,126,470)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		
Encaisse, au début de la période	5,820,653	3,346,547
Encaisse, à la fin de la période	5,432,863	5,820,653

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La Commission est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont les premiers états financiers que la Commission a préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif. La Commission a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections des SP 4200 à 4270. L'adoption des nouveaux principes n'a donné lieu à aucun ajustement rétroactif aux états financiers rapportés précédemment, et n'a aucun reclassement important aux montants comparatifs requis.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2012-2013 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la Commission comme suit :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui sont liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels durant l'exercice 2012-2013 sont reportés, reconnus dans l'exercice 2013-2014 et considérés comme un rapprochement (note 3c).
- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission émet l'ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que l'ordonnance ne soit pas en appel et qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance est en appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la Commission, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3d).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.
- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

c) Instruments financiers

La Commission a adopté la nouvelle section, intitulée 3450 – Instruments financiers, Normes du manuel du secteur public, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012. Les instruments financiers de la Commission sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La Commission utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer. Les investissements à court terme et à long terme de la Commission sont par la suite mesurés au coût amorti.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la Commission sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La Commission gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. Évaluations de l'industrie pour 2012-2013

Durant l'exercice 2012-2013, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2012-2013 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2013-2014. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux 2012-2013

Salaires et avantages sociaux (note 3b)	26 453 846 \$
Experts-conseils et professionnels	3 296 949 \$
Bien-fonds	2 543 258 \$
Médias et publications	898 927 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

Technologies de l'information	864 582 \$
Bureaux et administration	452 868 \$
Réunions, formation et déplacement	425 043 \$
Amortissements des immobilisations payées par la Commission	1 241 269 \$
Total des charges	36 176 742 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations, autres revenus et pénalités administratives et leurs dépenses connexes	(3 455 740) \$
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2013	32 721 002 \$

b) Estimation des comptes créditeurs et des charges à payer

Le montant des comptes créditeurs et des charges à payer comprend les charges à payer non renouvelables liées à l'équité salariale, à l'évaluation des emplois et aux coûts de restructuration. Ces passifs sont comptabilisés dans les salaires et avantages sociaux comme l'indique la note 3a.

c) Revenus reportés actuels de 2012-2013 (rapprochement de 2012-2013)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	32 721 002 \$	
Dépenses en immobilisations de 2012-2013 payées par la CEO	591 186 \$	
Évaluation totale (réelle)		33 312 188 \$
Évaluation totale (budget)		33 536 115 \$
Revenus reportés actuels de 2012-2013 (rapprochement de 2012-2013)		223 927 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

d) Report des revenus de 2012-2013 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2012-2013 (note 5)	4 448 355 \$
---	--------------

Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(1 768 262) \$
---	----------------

Report des revenus de 2012-2013 liés aux immobilisations	2 680 093 \$
---	---------------------

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la Commission en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

La réserve de fonctionnement fut d'abord fixée à un maximum de 15 % du bilan annuel. En se fondant sur un examen de l'historique des flux de trésorerie, la Commission a fixé sa réserve de fonctionnement à 10 % du besoin réel de financement annuel. On s'attend à ce que ce niveau de réserve de fonctionnement soit maintenu pour l'exercice 2013–2014.

Réserve de fonctionnement de 2012-2013

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2012	3 422 783 \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	(69 172) \$
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2013	3 353 611 \$

La Commission n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 Le 31 mars 2013

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2013	Valeur comptable nette en 2012
Mobilier et équipement de bureau	2 804 730 \$	2 567 776 \$	235 954 \$	330 518 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	10 727 272 \$	9 118 378 \$	1 608 894 \$	2 070 013 \$
Équipement audio- visuel	881 447 \$	870 086 \$	11 361 \$	12 074 \$
Améliorations locatives payées par la CEO	1 297 748 \$	473 864 \$	823 884 \$	917 573 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400 \$	1 772 138 \$	1 768 262 \$	2 030 225 \$
Total	19 251 597 \$	14 803 242 \$	4 448 355 \$	5 360 403 \$

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2012-2013 était de 1 484 106 \$ (1 471 091 \$ en 2012) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 333 047 \$ (354 374 \$ en 2012) et un passif au titre des prestations constituées de 333 047 \$ à l'égard de la Commission (354 374 \$ en 2012). Les charges afférentes de la Commission pour l'exercice ont accusé un déficit de 21 328 \$ (ce qui représente une baisse de 55 417 \$ en 2012) et est reflété dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2012). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2013 comprenaient un taux d'actualisation de 2,50 % (3,5 % en 2012).

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2013 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice	1 261 626 \$
Pénalités administratives imposées en 2012-2013	130 737 \$
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	<u>12 112 \$</u>
Pénalités administratives et intérêt	142 849 \$
Dépenses engagées	(332 596) \$

Solde, à la fin de l'exercice	1 071 879 \$
--------------------------------------	---------------------

La Cour divisionnaire de la Cour supérieure de justice a publié son jugement contre un joueur dans le marché le 9 avril 2013. Ce joueur dans le marché a épuisé tous ses droits d'appel le 25 avril 2013. Conformément à la politique de constatation des revenus relative aux pénalités administratives de la Commission (note 2a) et selon le jugement de la Cour, la Commission reconnaîtra la pénalité administrative de 234 000 \$ allouée par la Cour dans l'exercice 2013-2014. La Cour a également alloué à la Commission le recouvrement des coûts.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	2 620 943 \$	2 959 115 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172) \$	(338 172) \$
Solde, à la fin de l'exercice	2 282 771 \$	2 620 943 \$

Les paiements minimums annuels aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 7 prochaines années et regroupés sont les suivants :

Le 31 mars 2014	2 624 601 \$
Le 31 mars 2015	2 746 800 \$
Le 31 mars 2016	2 944 147 \$
Le 31 mars 2017	3 039 839 \$
Le 31 mars 2018	3 140 315 \$
Le 31 mars 2019	3 245 816 \$
Le 31 décembre 2019	2 495 903 \$
Total	20 237 421 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

9. Instruments financiers

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la Commission ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt en raison de leurs échéances de courte durée. Les investissements de la Commission consistent en trois obligations du gouvernement de l'Ontario arrivant à échéance en juin 2013, en mars 2014 et en septembre 2015, et à rendement réel de 1,94 %, 2,25 % et 1,42 % respectivement. L'encaisse cumule des intérêts à un taux variant de 1,15 % à 1,25 %. La moyenne de l'exercice était de 1,23 % (1,25 % en 2012).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait les répercussions de 17 700 \$ sur les excédents d'exploitation de la Commission :

Risques liés aux devises :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux crédits est faible puisque l'encaisse de la Commission et les obligations du gouvernement de l'Ontario, dont l'échéance est relativement courte, sont détenues par une banque canadienne de renom. En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués et les comptes débiteurs de la Commission sont peu exposés à des risques liés aux crédits. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

	Actuels	+60 jours	+90 jours	Total
Coûts liés au processus de réglementation	286 003 \$	94 \$		286 097 \$
Recouvrement des coûts généraux		1 488 \$		1 488 \$
Frais administratifs	10 000 \$			10 000 \$
Recouvrement de la TVH	339 039 \$			339 039 \$
Intérêts courus à recevoir	4 115 \$			4 115 \$
Total	639 157 \$	1 582 \$	0 \$	640 739 \$

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la Commission a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme et les trois obligations du gouvernement de l'Ontario sont convertibles en sommes d'espèces, en tout temps et sans pénalité. Depuis le 31 mars 2013, la Commission a une encaisse de 5 432 863 \$ (5 820 653 \$ en 2012) et un placement total de 4 757 803 \$ (3 954 647 \$ en 2012) pour régler le passif à court terme de 6 930 580 \$ (6 417 151 \$ en 2012).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2013

10. Opérations entre entités apparentées

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle de la CEO. Conséquemment, la SIERE, l'OEO, Hydro One et plusieurs ministères provinciaux sont apparentés à la CEO, car la province de l'Ontario est responsable de ces entités. Leurs opérations pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont des revenus cumulés de 14 517 752 \$ (14 275 886 \$ le 31 mars 2012), dont un grand pourcentage provient des coûts généraux réels conformément à l'évaluation des coûts, et des dépenses cumulés de 89 243 \$ (84 437 \$ le 31 mars 2012), dont une importante partie provient de plusieurs ministères provinciaux. Les autres opérations entre entités apparentées sont consignées à la note 6.

Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

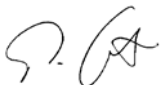
La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. La Commission se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été examinés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.



T. Hargreaves
Président du conseil d'administration



P. Goulet
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
July 18, 2013



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland
 et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net consolidé, des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 complémentaire aux états financiers consolidés qui indique que la province de l'Ontario a annoncé son intention de transformer les activités de la Commission de transport Ontario Northland et la faire fonctionner en tant qu'entreprise en situation de continuité d'exploitation tandis que les efforts pour transformer la Commission sont examinés. La capacité de la Commission de transport Ontario Northland de maintenir ses activités dépend du soutien continu du gouvernement de l'Ontario tandis qu'elle complète ses plans de transformation. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de transport Ontario Northland à poursuivre en tant qu'entreprise en exploitation.

Le vérificateur général par intérim,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

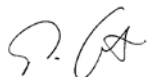
Au 31 mars 2013, avec chiffres correspondants pour 2012

	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (Note 3)	8255 \$	6 \$
Débiteurs (après provision de 1 597 \$; de 1 714 \$ en 2012;	29 388	22 676
Stocks	16 100	13 552
Charges payées d'avance	630	658
	54 373	36 892
Immobilisations corporelles (Annexe 1)	318 966	313 543
Actif au titre des prestations constituées de retraite [Note 4 a)]	47 881	52 488
	421 220 \$	402 923 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	25 015 \$	24 501 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	4 756	4 492
Tranche à moins d'un an des revenus reportés	800	3 949
	30 571	32 942
Revenus reportés	621	759
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 6)	148 093	126 630
Dette à long terme (Note 7)	22 616	27 356
Obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite [Note 5 b)]	69 721	68 143
	271 622	255 830
Actif net		
Actif net non affecté	144 645	142 297
Actif net grevé d'affectations internes	4 953	4 796
	149 598	147 093
Nature des activités (Note 1)		
Éventualités (Note 10) / Engagements (Note 11)	421 220 \$	402 923 \$

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Actif net non affecté		
Solde à l'ouverture de l'exercice	142 297 \$	122,598 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	2 505	19 857
Affecté à l'interne - virement à la réserve pour auto assurance	<u>(157)</u>	<u>(158)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u>144 645 \$</u>	<u>142 297 \$</u>
 Affecté à l'interne - réserve pour auto assurance (Note 9)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	<u>4 796 \$</u>	<u>4 638 \$</u>
 Virements de l'actif net non affecté		
Intérêts gagnés	57	58
Prime annuelle	<u>100</u>	<u>100</u>
	<u>157</u>	<u>158</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u>4 953 \$</u>	<u>4 796 \$</u>
 Total de l'actif net	<u>149 598 \$</u>	<u>147 093 \$</u>

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Services ferroviaires		
Produits de ventes (Note 12)	51 788 \$	50 383 \$
Charges d'exploitation	69 138	75 411
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous :	(17 350)	(25 028)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 143	10 433
Charge au titre des avantages sociaux futurs	6 918	4 468
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(444)	(418)
Intérêts débiteurs	359	537
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(35 326)	(40 048)
Télécommunications (Ontera)		
Produits de ventes	28 408	29 873
Charges d'exploitation	22 692	27 734
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	5 716	2 139
Amortissement des immobilisations corporelles	5 151	4 638
Charge au titre des avantages sociaux futurs	1 720	1 061
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(26)
Intérêts débiteurs	1 084	1 214
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 239)	(4 748)
Services d'autobus		
Produits de ventes	10 967	11 488
Charges d'exploitation	11 127	12 131
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous :	(160)	(643)
Amortissement des immobilisations corporelles	351	410
Charge au titre des avantages sociaux futurs	762	463
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	482	(165)
Intérêts débiteurs	94	98
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 849)	(1 449)
Services de remise à neuf		
Produits de ventes	4 757	7 348
Charges d'exploitation	7 901	9 633
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous :	(3 144)	(2 285)
Amortissement des immobilisations corporelles	85	85
Charge au titre des avantages sociaux futurs	875	490
Intérêts débiteurs	116	129
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 220)\$	(2 989)\$

Commission de transport Ontario Northland

État consolidé des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Services maritimes (Moosonee)		
Produits de ventes	180 \$	153 \$
Charges d'exploitation	503	370
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(323)	(217)
Immeubles destinés à la location		
Produits de ventes	543	592
Charges d'exploitation	352	359
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	191	233
Amortissement des immobilisations corporelles	37	37
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(1)
Excédent des produits par rapport aux charges	154	197
Administration		
Charges d'exploitation et insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	8 242	8 924
Amortissement des immobilisations corporelles	111	111
Charge au titre des avantages sociaux futurs	1 075	704
Intérêts débiteurs	16	167
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(132)	(64)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(9 312)	(9 842)
Total de l'exploitation		
Produits de ventes	96 643	99 837
Charges d'exploitation	119 955	134 562
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	(23 312)	(34 725)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 878	15 714
Charge au titre des avantages sociaux futurs	11 350	7 186
Charge de déraillement	-	3 657
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(93)	(674)
Intérêts débiteurs	1 669	2 145
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les remboursements du gouvernement et les éléments suivants :	(53 116)	(62 753)
Remboursements du gouvernement (Note 8)	50 292	78 215
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 6)	5 268	4 309
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	2 444	19 771
Revenus de placements et autres revenus	4	28
Revenus de placement liés à la réserve pour auto assurance	57	58
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	2 505 \$	19 857 \$

Commission de transport Ontario Northland

État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	2 505 \$	19 857 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 878	15 714
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 268)	(4 309)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(93)	(674)
Charge de déraillement	-	3 657
Charge au titre des avantages sociaux futurs	11 350	7 186
	25 372	41 431
Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(6 712)	(5 754)
Stocks	2 548	2 824
Charges payées d'avance	28	325
Créditeurs et charges à payer	514	(6 735)
Revenus reportés	3 287	3 627
Actif net au titre des prestations constituées de retraite	(2 996)	(24 901)
Obligation nette au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite	(2 169)	(2 164)
	8 202	8 653
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Investissement en immobilisations corporelles	(24 543)	(21 906)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	93	674
	(24 450)	(21 232)
Activités de financement		
Marges de crédit d'exploitation	-	(12 300)
Dette à long terme	(4 476)	(4 272)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	(24)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	28 973	22 358
	24 497	5 762
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	8 249	(6 817)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6	6 823
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 255 \$	6 \$

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des immobilisations corporelles
Annexe 1
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Services ferroviaires				
Voies	342 272 \$	133 403 \$	208 869 \$	198 799 \$
Bâtiments	43 547	20 743	22 804	23 450
Équipements	77 102	52 904	24 198	26 453
Équipements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	1 022	349	673	723
Travaux en cours	8 699	-	8 699	4 035
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	165 828	127 368	38 460	43 445
Bâtiments	6 751	4 421	2 330	2 496
Services d'autobus				
Autobus	5 828	4 278	1 550	2 366
Bâtiments	2 796	413	2 383	2 454
Services de remise à neuf				
Équipements	585	147	438	450
Bâtiments	3 435	554	2 881	2 950
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	4 808	556	4 252	4 456
Mise en valeur				
Terrains et bâtiments	2 851	1 422	1 429	1 466
	665 524 \$	346 558 \$	318 966 \$	313 543 \$

Le sommaire des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par la province de l'Ontario (la « province »), offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

Le 23 mars 2012, tout comme dans le budget 2012 de l'Ontario, la province a annoncé son intention de céder les activités de la Commission. Un conseil de transition a été nommé pour superviser les opérations au cours du processus de cession. Le mandat de la Commission selon le protocole d'accord entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines était de :

- a) céder ses actifs et unités d'affaires sous réserve de l'approbation de la province;
- b) liquider les actifs et annuler les obligations qui ne peuvent être cédés;
- c) continuer à fournir, jusqu'à l'achèvement du processus de cession, des services efficaces, sûrs et fiables dans le Nord de l'Ontario selon les directives de la province par l'entremise du ministre du développement du Nord et des Mines (le « ministre ») de temps à autre.

En mai 2013, la province a annoncé une nouvelle direction pour la transformation de la CTON. En juillet 2013, le protocole d'accord entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines a été révisé pour refléter un nouveau mandat que la CTON continue à fonctionner en tant qu'entreprise en situation de continuité d'exploitation tandis que les efforts pour transformer l'agence continuent à l'examen et à la mise en œuvre des options, y compris la cession, restructuration, prestation alternative des services, et de nouveaux partenariats. Cela implique :

- a) continuer à fournir et d'assurer des services efficaces, sûrs et fiables dans le Nord de l'Ontario tout au long du processus de transformation et tel que prescrit par la province de l'Ontario par l'entremise du ministre de temps à autre; et
- b) soutenir les efforts de transformation et la préparation des actifs et des unités d'affaires pour les activités de transformation sous réserve de l'approbation de la province de l'Ontario.

La capacité de la Commission à maintenir les opérations dépend de l'appui continu de la province lors de la mise en œuvre de ses projets de cession. En conséquence, les présents états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. Cela suppose que la Commission sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

1. Nature des activités (suite)

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas applicable. Si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas applicable aux présents états financiers, des ajustements à la valeur comptable des actifs seraient nécessaires et la valeur comptable des revenus et des charges ainsi que les classements au bilan utilisés pour refléter ces éléments sur une base de liquidation pourraient différer de ceux applicables à une entreprise en exploitation.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada s'appliquant aux organismes gouvernementales sans but lucratif du Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc., O.N. Tel Inc. (exploitant ses activités sous le nom Ontera) et Nipissing Central Railway Company.

Constatation des revenus

Les revenus de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) les services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
- b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
- c) la perception est raisonnablement sûre.

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement constatés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interrégional est jugé achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des jalons prédéfinis d'un projet.

Les frais d'abonnement mensuels associés aux services de télécommunications sans fil, aux services Internet, aux services locaux et interurbains sont constatés à titre de revenus à mesure que le service est fourni. Les revenus ou les ajustements de coûts, qu'ils soient positifs ou négatifs, dans le cadre des accords d'interconnexion et de règlement de trafic sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont connus et estimables.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

La Commission comptabilise les remboursements des gouvernements fédéral et provincial selon la méthode du report comme il est décrit ci-après :

- Les remboursements non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsque ceux-ci sont reçus ou devant être reçus si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si leur perception est assurée raisonnablement.
- Les remboursements affectés en externe qui sont liés aux charges d'exploitation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges connexes sont engagées.
- La province rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations corporelles destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces remboursements à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. Ces derniers sont amortis aux revenus sur une base linéaire au même taux que celui des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Voies – voies principales et embranchements	De 20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel de télécommunications	De 15 à 25 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction avant qu'ils ne soient mis en service.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission maintient un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour ses employés. Le régime prévoit des prestations de retraite basées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») existe également pour les employés qui gagnent une pension à vie qui excède le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, il y a eu diverses augmentations ponctuelles accordées aux pensionnés.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages complémentaires de retraite tels que l'assurance-vie de groupe, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité de longue durée, par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts administratifs liés au chargement.

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements des hypothèses et les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les coûts des services passés de retraite ont été imputés à l'actif net à la date de transition à la norme SP-3250. Les gains actuariels ou les pertes actuarielles sont amortis sur une base linéaire sur l'excédent de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 12 ans). Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période de modification du plan.

L'actif des fonds de retraite est évalué d'après les valeurs actuelles du marché.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les matières et fournitures, à l'exception du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'en fait la Commission sont similaires. Quand la valeur de réalisation nette excède la valeur comptable, les stocks sont diminués d'un montant qui correspond à cet excédent. Lorsque les circonstances, qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks, n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Le coût des stocks comptabilisés à titre de charges d'exploitation et utilisés dans des projets d'immobilisations corporelles pour 2013 s'élève à 17 853 \$ (20 683 \$ en 2012).

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission de rendre des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif à titre d'estimation de la juste valeur.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des revenus par rapport aux charges. Une perte de change de 36 \$ (perte de 62 \$ en 2012) résultant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est incluse dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

Impôts sur le bénéfice

À titre d'entreprise opérationnelle de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages complémentaires de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers consolidés au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les liquidités soumises à des restrictions.

3. Trésorerie

	2013	2012
Trésorerie (découvert bancaire)	3 302 \$	(4 790) \$
Trésorerie se rapportant à la réserve pour autoassurance (Note 9)	4 953	4 796
Trésorerie	8 255 \$	6 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercices clos le 31 mars 2013

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la Commission est le 31 décembre.

L'actif au titre des prestations constituées de retraite, l'obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite et les charges sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2011. Les résultats de cette évaluation ont été extrapolés au 31 décembre 2012. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour le régime de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre 2012.

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs au 31 mars 2013, par catégorie, se présentent comme suit :

		Cible	2013	2012
Titres de capitaux propres	– canadiens	20 % - 30 %	23,6 %	22,1 %
	– étrangers	10 % - 30 %	19,6 %	18,1 %
Titres de créance		35 % - 55 %	54,0 %	57,6 %
Immobilier		0 % - 15 %	0,9 %	1,7 %
Court terme et autres		0 % - 15 %	1,9 %	0,5 %
Total			100 %	100 %

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes de retraite

	Régime de retraite	RRS	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées	(461 844)\$	(2 706)\$	(464 550)\$	(444 639)\$
Juste valeur des actifs des régimes	468 286	-	468 286	461 953
Situation de capitalisation – surplus (déficit) des régimes	6 442	(2 706)	3 736	17 314
Perte actuarielle nette non amortie	43 456	689	44 145	35 174
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-valeur à la clôture de l'exercice	49 898 \$	(2 017)\$	47 881 \$	52 488 \$

	Régime de retraite	RRS	2013	2012
Actif au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	54 447 \$	(1 959)\$	52 488 \$	29 502 \$
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(7 361)	(242)	(7 603)	(1 915)
Cotisations versées	2 812	184	2 996	22 913
Palements spéciaux	-	-	-	1 988
Actif au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	49 898 \$	(2 017)\$	47 881 \$	52 488 \$

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Avantages sociaux futurs (suite)
- b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Obligation au titre des prestations constituées -		
à l'ouverture de l'exercice	(79 552) \$	(72 683) \$
Gain actuariel net non amorti	<u>9 831</u>	<u>4540</u>
Passif au titre des prestations constituées -		
à la clôture de l'exercice	(69 721) \$	(68 143) \$
Passif au titre des prestations constituées -		
à l'ouverture de l'exercice	(68 143) \$	(65 036) \$
Charges – non liées à la CSPAAT	(4 223)	(3 891)
Charges (recouvrement) – liées à la CSPAAT	476	(1 380)
Cotisations – non liées à la CSPAAT	<u>2 169</u>	<u>2 164</u>
Passif au titre des prestations constituées -		
à la clôture de l'exercice	<u>(69 721) \$</u>	<u>(68 143) \$</u>

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 15 734 \$ (16 210 \$ en 2012) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2012.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Avantages sociaux futurs (suite)

c. Composantes de la charge périodique nette de retraite de l'exercice

	2013		2012
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	5 360	\$	4 189 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	27 337		26 958
Rendement prévu des actifs des régimes	(28 026)		(29 121)
Amortissement du gain (perte) actuariel net	2 932		(111)
	7 603	\$	1 915 \$

d. Composantes de la charge périodique nette au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite

	2013		2012
Coût des services rendus	862	\$	2 568 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 561		2 544
Amortissement de la perte actuarielle nette	324		159
	3 747	\$	5 271 \$

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation – régimes de retraite	6,00 %	6,25 %
Taux d'actualisation – régimes d'avantages complémentaires de retraite	4,02 %	4,52 %
Taux d'actualisation – CSPAAAT	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,00 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération		
2011	1,5 %	0 %
2012 et 2013	2,0 %	0,5 %
2014 et par la suite	3,0 %	3,0 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (en années)	12	12
Augmentations du coût des médicaments (ramené graduellement à 5% en 2020)	9,0 %	9,0 %
Augmentations du coût des soins médicaux et hospitaliers	5,0 %	5,0 %
Augmentations du coût des soins dentaires	4,5 %	4,5 %
Augmentations du coût des soins de la vue	0 %	0 %

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Marges de crédit d'exploitation

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation auprès de la Banque CIBC d'un montant de 1 500 \$ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2013, la lettre de garantie totalisant de néant \$ (428 \$ en 2012) était émise.

6. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les remboursements non amortis reçus du ministre pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalant à celui des actifs auquel il se rapporte.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amorties sont comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde à l'ouverture de l'exercice	126 630 \$	108 581 \$
Contributions de la Province	28 973	22 358
Amortissement imputé aux revenus – Services ferroviaires	(4 268)	(3 438)
– Télécommunications (Ontera)	(1 001)	(871)
Retraites	(2 241)	-
Solde à la clôture de l'exercice	148 093 \$	126 630 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Dette à long terme

	2013	2012
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 30 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} février 2005	2 099 \$	2 348 \$
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 156 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2000	3 110	4 757
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 109 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} septembre 1999	1 771	2 929
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 13 \$, pour une période de 25 ans à compter du 1 ^{er} février 2006	1 897	1 962
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,11 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 64 \$, pour une période de 10 ans à compter du 30 avril 2008. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera	3 380	3 959
Emprunt auprès de la Banque de Montréal, portant intérêt au taux annuel de 5,95 %, remboursable par versements hebdomadaires de capital et d'intérêts réunis de 32 \$, pour une période de 15 ans à compter du 7 octobre 2010. Garanti par une charge flottante sur la totalité des actifs d'Ontera.	15 115	15 893
	27 372	31 848
Moins la tranche à moins de un an	4 756	4 492
Dette à long terme	22 616 \$	27 356 \$

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Dette à long terme (suite)

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 1 686 \$ (1 937 \$ en 2012).

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2013-2014	4 756 \$
2014-2015	3 789
2015-2016	1 988
2016-2017	2 120
2017-2018	2 220
Par la suite	<u>12,499</u>
	<u>27 372 \$</u>

8. Remboursements du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le ministre, certaines opérations de la Commission ont été désignées comme non commerciales. La Commission et le ministre ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que le ministre fournira à chaque exercice.

En vertu de l'article 270 de la *Loi sur les chemins de fer*, une partie de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la *Loi sur les chemins de fer* en 1996 et l'a remplacée par la *Loi sur les transports au Canada*. Un remboursement de 1 544 \$ (2 500 \$ en 2012) a été reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

8. Remboursements du gouvernement (suite)

Les détails des remboursements du gouvernement sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Ministère du Développement du Nord et des Mines		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	18 958 \$	25 097 \$
Financement spécial – régimes de retraite	-	19 884
Financement spécial – insuffisance de trésorerie et autres	29 749	15 454
Financement spécial – remboursement des marges de crédit	-	13 116
Financement spécial – Ontera	-	2 115
Services maritimes (Moosonee)	41	49
	<u>48 748 \$</u>	<u>75 715 \$</u>
Office national des transports du Canada		
Activités d'exploitation de l'exercice	1 544	2 500
	<u>50 292 \$</u>	<u>78 215 \$</u>

9. Actif net affecté à l'interne – réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement, la Commission vire 100 \$ de l'actif net non affecté à la réserve pour autoassurance (la « réserve ») pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de revenus ou de charges dans l'état consolidé des résultats et, par la suite, virés à (de) la réserve.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes de la réserve pour son utilisation temporaire. La Commission paye à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

10. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses déclarations ont été déposées à l'encontre de la Commission, demandes de dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions reliées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 \$ appliquée. En cas de perte, le montant serait imputé à l'état consolidé des résultats une fois celui-ci établi.

11. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

12. Dépendance économique

Au cours de 2013, 40 % des revenus de la division des services ferroviaires (39 % en 2012) provenaient de trois clients importants.

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Téléc. : 416 213-7827

**Commission des courses de l'Ontario****Responsabilité en matière de communication d'information financière**

Les notes complémentaires aux états financiers de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 27 juin 2013.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions de vérification et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le Rapport du vérificateur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Pour la direction :

Steve Lehman
Directeur exécutif et premier dirigeant

Leslie Campbell
Directrice, Finances et administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et à la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2013

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2013

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 3(A))	2 425	2 338
Comptes clients (note 5)	1 436	1 525
	<u>3 861</u>	<u>3 863</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	1 164	1 763
Obligation au titre des prestations constituées (note 7(B))	1 014	1 307
Incitatif à la location différé (note 16)	276	358
	<u>2 454</u>	<u>3 428</u>
Actifs financiers nets	<u>1 407</u>	<u>435</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	164	236
Charges payées d'avance	9	8
	<u>173</u>	<u>244</u>
Excédent cumulé (note 3(B))	<u>1 580</u>	<u>679</u>

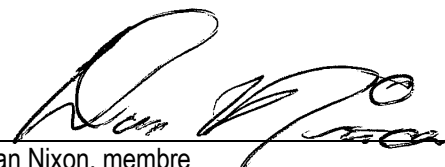
Engagements et éventualités (note 13)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :



Rod Seiling, président



Dan Nixon, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget 2013 (en milliers de dollars) (note 17)	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Produits			
Droits perçus sur les paris (note 9)	4 996	4 973	5 196
Droits d'enregistrement et de permis	3 615	3 357	3 793
Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (note 10)	2 874	2 507	2 957
Amendes et pénalités	350	326	452
Intérêts créditeurs	30	29	32
Divers	—	7	10
Total des produits	11 865	11 199	12 440
Charges (note 14)			
Organisation des courses	3 780	3 175	4 258
Contrôle des médicaments	2 716	2 452	2 480
Vérification de l'observation	1 190	936	1 118
Administration de programme	930	812	861
Délivrance de permis et diligence raisonnable	721	758	715
Administration	925	706	1 078
Gouvernance	836	689	816
Audiences et arbitrage	439	374	583
Services gouvernementaux	98	241	99
Soutien à l'industrie	230	155	230
Total des charges	11 865	10 298	12 238
Excédent annuel	—	901	202
Excédent annuel, en début d'exercice	679	679	477
Excédent annuel, en fin d'exercice	679	1 580	679

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	901	202
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4)	(11)
Amortissement des immobilisations corporelles	76	80
Acquisition de charges payées d'avance	(59)	(66)
Utilisation de charges payées d'avance	58	85
	<u>71</u>	<u>88</u>
Augmentation des actifs financiers nets	972	290
Actifs financiers nets, en début d'exercice	435	145
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	<u>1 407</u>	<u>435</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	901	202
Amortissement des immobilisations corporelles	76	80
	<u>977</u>	<u>282</u>
 Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(511)	(664)
Obligation au titre des prestations constituées	(293)	272
Incitatif à la location différé	(82)	(82)
	<u>(886)</u>	<u>(474)</u>
 Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4)	(11)
 Variation nette de la trésorerie	 87	 (203)
 Trésorerie, en début d'exercice	 <u>2 338</u>	 <u>2 541</u>
 Trésorerie, en fin d'exercice	 <u>2 425</u>	 <u>2 338</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et définis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les droits perçus sur les paris sont portés aux produits dans l'exercice durant lequel ils sont exigibles.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

E) AVANTAGES SOCIAUX

(I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

(II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'État des résultats.

(III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
 - Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'État des résultats d'exploitation.
 - Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

H) FONDS EN FIDUCIE SOUS ADMINISTRATION

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission. Des détails sur les montants détenus en fiducie sont fournis à la note 4.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

3. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans les États de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)
Fonds généraux	1 425	1 338
Réserve	1 000	1 000
	<u>2 425</u>	<u>2 338</u>

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

4. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2012, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Fort Erie	1 098	2 576
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds	630	-
Consortium des courses de Fort Erie	492	256
Programme relatif au dioxyde de carbone total	20	276
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
	<u>2 252</u>	<u>3 120</u>

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

4 Montants détenus en fiducie (suite)

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En raison de l'incertitude entourant l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie, depuis décembre 2008, la Commission a demandé à ce que les fonds du compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome soient transférés à la Commission qui les détiendra en fiducie jusqu'à la fin de cette période d'incertitude.

B) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX STANDARDBREDS

Au cours de l'exercice, à la demande du Windsor Raceway, la Commission a annulé le permis de l'hippodrome. La Commission conserve les fonds pour les bourses transférés par le Windsor Raceway dans le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds.

C) CONSORTIUM DES COURSES DE FORT ERIE

Le 31 décembre 2009, le consortium des courses de Fort Erie a pris en charge l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie. C'est à la suite d'un accord commun entre le consortium, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Commission que, depuis janvier 2010, la Commission a reçu et détient en fiducie les montants générés par le programme des machines à sous dans les hippodromes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

D) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

En septembre 2008, une entente annuelle a été conclue entre la Commission et l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») aux termes de laquelle l'ACPM fournit des fonds à la Commission pour subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. En octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité du contrat pour la collecte d'échantillons de TCO2 et les services de tests en laboratoire. Par conséquent, le coût et le financement de ce programme sont respectivement comptabilisés à titre de charges (Contrôle des médicaments) et de recouvrements auprès de l'industrie dans l'État des résultats d'exploitation.

E) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

5. Comptes clients

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	642	973
TVH à recevoir	794	552
	1 436	1 525

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

5. Comptes clients (suite)

Les comptes clients concernent en grande partie des montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie – qui sont exigibles dès réception de la facture – et la TVH à percevoir du gouvernement.

Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. En ce qui concerne le recouvrement des amendes, une provision est établie pour les montants irrécouvrables. Cette provision est affectée aux produits et aux comptes clients pour la présentation des états financiers.

6. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	559	613
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	605	1 150
	<u>1 164</u>	<u>1 763</u>

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et ils sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, les salaires et les avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoient ces obligations contractuelles ou réglementaires.

7. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission s'établissaient à 315 000 \$ (321 000 \$ en 2012), et ils sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 14.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite. Dans l'exercice 2013, en raison d'un changement dans les plans de restructuration de la Commission, l'obligation au titre des prestations constituées et la charge pour les avantages sociaux (note 14) ont été réduites de 91 000 \$. Au cours de l'exercice précédent, ces coûts totalisaient 295 000 \$.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

8. Immobilisations Corporelles

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	414	282	450	1 146
Acquisitions	2	2	—	4
Solde de clôture, 31 mars 2013	416	284	450	1 150
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	(377)	(263)	(270)	(910)
Amortissement	(22)	(9)	(45)	(76)
Solde de clôture, 31 mars 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Valeur comptable nette, 31 mars 2013	17	12	135	164

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2011	405	280	450	1 135
Acquisitions	9	2	—	11
Solde de clôture, 31 mars 2012	414	282	450	1 146
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2011	(355)	(251)	(225)	(831)
Amortissement	(22)	(12)	(45)	(79)
Solde de clôture, 31 mars 2012	(377)	(263)	(270)	(910)
Valeur comptable nette, 31 mars 2012	37	19	180	236

9. Droits perçus sur les paris

Les droits ont été établis de sorte que la somme totale des droits et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Les droits ont été calculés comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association pendant l'année civile 2011.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

10. Recouvrement des coûts auprès de l'industrie

La Commission recouvre auprès de l'industrie certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	1 060	1 044
Programme TCO2	668	726
Programme d'amélioration du cheval	358	341
Programme des courses de l'Ontario	207	325
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	178	348
Divers	28	145
Examens du compte pour les bourses	8	28
	<u>2 507</u>	<u>2 957</u>

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2013 tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « Contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement et sont incluses dans les recouvrements auprès de l'industrie au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

10. Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (suite)

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1^{er} mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du programme d'amélioration du cheval (HIP). Le programme HIP est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont les suivants : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme d'amélioration du cheval, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

D) PROGRAMME DES COURSES DE L'ONTARIO

Le Programme des courses de l'Ontario, qui se veut une démarche provinciale portant sur la tenue des courses de chevaux, a été élaboré en 2010 en consultation avec des intervenants de l'industrie dans le but de coordonner et de donner une structure ayant pour mission de répondre aux questions locales, régionales et provinciales. Ce programme s'inspire d'un cadre approuvé par le conseil d'administration de la Commission. Un groupe chargé du suivi et de la mise en œuvre a été mis sur pied pour offrir une surveillance continue, examiner les écarts du programme, suivre les résultats, veiller au respect de la conformité et continuer à perfectionner et à élaborer ce programme.

Le Programme des courses de l'Ontario se concentrait sur les questions délicates concernant les courses de standardbreds, bien que les principes du programme s'appliquent indifféremment à toutes les races.

E) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission est responsable de la gestion du programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme est financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

F) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

11. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 183 000 \$ (en 2012, 198 000 \$). La rémunération des membres est imputée au poste « Gouvernance » dans l'État des résultats et au poste « Services » à la note 14.

12. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions relatives à la liquidité dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission comptabilise ses comptes client sans perte de valeur fondée sur les tendances.

De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de devise, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

13. Engagements et éventualités

A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en milliers de dollars)	Véhicules (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2014	358	105	463
2015	358	61	419
2016	358	—	358
	1 074	166	1 240

B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

13. Engagements et éventualités (suite)

actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

14. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 649	5 698
Services (note 15)	3 856	4 213
Avantages sociaux (note 7)	793	1 235
Transports et communication	793	867
Fournitures	131	145
Amortissement	76	80
Total des charges	10 298	12 238

15. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 1 161 000 \$ (en 2012, 1 209 000 \$) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 182 000 \$ (en 2012, 201 000 \$) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement des coûts comme cela est indiqué à la note 10.

16. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820 000 \$, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

17. Données budgétisées

Les données budgétisées ont été approuvées par le conseil d'administration de la Commission ainsi que par le ministère des Services gouvernementaux. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

18. Fin du programme des machines à sous dans les hippodromes

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances (le « Ministère ») ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes en Ontario se terminerait le 31 mars 2013.

S'il est vrai que la Commission n'encaisse aucun de ses produits directement du programme des machines à sous dans les hippodromes, l'annulation de ce programme a causé une baisse considérable des revenus pour l'industrie. Le gouvernement provincial a depuis conclu des ententes de paiement de transfert avec la majorité des hippodromes de l'Ontario dans le but d'assurer la poursuite des courses de chevaux dans la province.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

le 31 octobre 2012

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la Note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

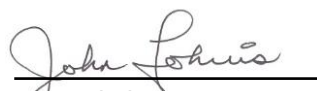
Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable, précises et que les avoirs de la Commission seront représentés correctement et protégés adéquatement.

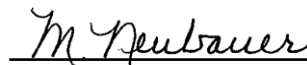
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction est imputable pour les rapports financiers et surtout, il est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, se rencontre périodiquement avec la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada suivies par la Commission, le Ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et des vérifications, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
le 22 février 2013



Margaret Neubauer
(A) Directrice en chef,
services corporatifs
le 22 février 2013



Rapport du vérificateur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
C PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du Ministre du tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui consistent de l'état de la situation financière à compter du 31 octobre 2012, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices achevés, et un résumé des politiques de comptabilité importantes et d'autres renseignements explicatifs. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la juste représentation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne, car la direction détermine s'il est nécessaire de permettre la préparation des états financiers libres de toute inexactitude de matériel causée par soit la fraude ou une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers selon notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes demandent que nous respections les exigences éthiques et que nous effectuions la vérification pour s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude de matériel dans les états financiers.

Une vérification inclut des procédures de mise en œuvre pour obtenir des preuves de vérification sur les montants et les divulgations dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques de l'inexactitude du matériel dans les états financiers, que ce soit par raison de fraude ou d'erreur. Au moment de faire ces évaluations des risques, le vérificateur considère le contrôle interne en ce qui concerne la préparation de l'entité et la justesse de la présentation des états financiers pour établir des procédures de vérification convenables dans ces circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification inclut aussi l'évaluation de la pertinence des politiques de comptabilité utilisées et de la vraisemblance des estimations de comptabilité effectuées par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.



Nous estimons que les preuves de vérification obtenues sont suffisantes et convenables, donc nous sommes en mesure de fournir un raisonnement pour notre opinion de vérification.

Opinion

Dans notre opinion, les états financiers présentent, du point de vue matériel, un portrait exact de la position financière de la Commission des parcs du Niagara à compter du 31 octobre 2012 et les résultats d'exploitation, des changements de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices complétés, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité

Sans modifier notre opinion, nous demandons de prêter attention à la Note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Port Colborne, Canada
le 22 février 2013

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

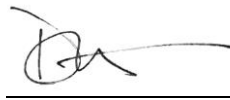
À compter du 31 octobre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	10 110 \$	3 178 \$
Comptes débiteurs	1 904	3 805
Inventaires – vendables	<u>3 583</u>	<u>4 177</u>
	<u>15 597</u>	<u>11 160</u>
Passifs		
Comptes créditeurs	6 319	6 015
Paie accumulée	2 440	2 383
Produit constaté d'avance (Note 4)	1 396	1 571
Fonds pour les dépenses de capital différé (Note 5)	12 887	8 902
Financement à long terme (Note 6)	33 676	34 956
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	3 933	3 869
Obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 8)	<u>27 497</u>	<u>26 859</u>
	<u>88 148</u>	<u>84 555</u>
Dette nette	<u>(72 551)</u>	<u>(73 395)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisation (Note 8 et Page 19)	149 349	153 578
Inventaires – divers	1 071	1 595
Charges payées d'avance	<u>267</u>	<u>155</u>
	<u>150 687</u>	<u>155 328</u>
Excédant accumulé (Note 9)	<u>78 136 \$</u>	<u>81 933 \$</u>

Engagements et éventualités (Notes 11 et 12)

De la part de la Commission


Président


Commissaire

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2012

(en milliers de dollars)

	Budget <u>2012</u>	Chiffres réels <u>2012</u>	Chiffres réels <u>2011</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	64 234 \$	67 283 \$	60 341 \$
Revenu foncier	6 557	6 629	6 461
Commission, locations et frais	2 612	2 756	2 565
Prime sur les fonds américains – nette	150	29	(132)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles		2	11
Revenu divers	<u>92</u>	<u>299</u>	<u>167</u>
	<u>73 645</u>	<u>76 998</u>	<u>69 413</u>
Dépenses (Page 20)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	10 016	11 112	9 917
Exploitation	31 378	31 949	29 864
Entretien	14 017	13 736	13 549
Administration et services policiers	10 028	11 157	10 698
Marketing et promotions	<u>4 156</u>	<u>3 544</u>	<u>3 349</u>
	<u>69 595</u>	<u>71 498</u>	<u>67 377</u>
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>4 050</u>	<u>5 500</u>	<u>2 036</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (Note 13)	1 784	1 769	1 864
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 14)	7 398	7 459	7 283
mortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (Note 4)	<u>(447)</u>	<u>(449)</u>	<u>(37)</u>
	<u>8 735</u>	<u>8 779</u>	<u>9 110</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(4 685)	(3 279)	(7 074)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 7)	(650)	(638)	(132)
Autres mises de fonds	<u> </u>	<u>120</u>	<u>536</u>
Déficit annuel	(5 335)	(3 797)	(6 670)
Excédent accumulé			
Début d'année	<u>81 933</u>	<u>81 933</u>	<u>88 603</u>
Fin d'année	<u>76 598 \$</u>	<u>78 136 \$</u>	<u>81 933 \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Déficit annuel	(3 797) \$	(6 670) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 459	7 283
Acquisition des immobilisations corporelles (Note 16)	(3 302)	(10 491)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	74	11
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles - net	<u>(2)</u>	<u>(11)</u>
	432	(9 878)
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées	(112)	332
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	<u>524</u>	<u>(169)</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	844	(9 715)
Dette nette		
Début d'année	<u>(73 395)</u>	<u>(63 680)</u>
Fin d'année	<u>(72 551) \$</u>	<u>(73 395) \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2012

2011

Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces

Activités d'exploitation

Déficit annuel	(3 797) \$	(6 670) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Avantages postérieurs à l'emploi	390	372
Amortissement des immobilisations corporelles	7 459	7 283
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(449)	(37)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – net	(2)	(11)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>638</u>	<u>132</u>

4 239 1 069

Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les
disponibilités portant à l'exploitation (Note 15)

3 093 149

7 332 1 218

Activités d'immobilisations

Acquisition des immobilisations corporelles (Note 16)	(3 302)	(10 491)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>74</u>	<u>11</u>
	<u>(3 228)</u>	<u>(10 480)</u>

Activités de financement

Diminution nette du financement à long terme	(1 280)	(1 390)
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(326)	(262)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	<u>4 434</u>	<u>7 590</u>
	<u>2 828</u>	<u>5 938</u>

Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces

6 932 (3 324)

Argent comptant et quasi-espèces

Début d'année	<u>3 178</u>	<u>6 502</u>
Fin d'année	<u>10 110 \$</u>	<u>3 178 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le Ministère des finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers sont résumés ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme avec les émissions de valeurs venant à échéance dans moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles d'apport sont capitalisées à leur juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt et ceci fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par financement à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison d'avantages sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection a été présentée dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptés en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux d'immobilisation en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Bâtiments, routes et structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages sociaux futurs

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi (Note 6) et l'obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 7).

3. Revenu différé	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (Note 7)	215 \$	226 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	548	669
Divers	<u>633</u>	<u>676</u>
	<u>1 396 \$</u>	<u>1 571 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5,952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1,973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200e anniversaire de la Guerre de 1812 et b) Retour et/ou le maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 756 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2012, il reste encore environ 548 000 \$ pour l'utilisation en 2013 et au-delà.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

4. Fonds pour les dépenses de capital différé

La Commission a sécurisé un fonds de subvention stimulateur pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme s'élevant à 8 939 056 \$ et à partir du 31 octobre 2011, tous les fonds furent utilisés et les projets furent achevés. En 2012, la Commission a reçu 4 000 000 \$ en fonds pour les dépenses de capital pour rénover le chemin de fer « Falls Incline Railway » pour le rendre plus accessible aux visiteurs. Le projet d'investissement de « Falls Incline Railway » a débuté le 31 octobre 2012. La Commission a signé une entente de mise de fonds avec la Ville de Niagara Falls pour réhabiliter un pont sur la promenade qui était en très mauvais état et le projet a débuté le 31 octobre 2012. Il y avait aussi du financement supplémentaire de la part de la Province pour compléter des petits travaux d'immobilisation en 2012.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	8 902 \$	1 349 \$
Reçu au cours de l'année	4 434	7 590
Amortissement	<u>(449)</u>	<u>(37)</u>
Fin d'année	<u>12 887 \$</u>	<u>8 902 \$</u>

5. Financement à long terme

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant des paiements combinés du capital et de l'intérêt de 2 640 907 \$ par an, portant un intérêt de 5,06% jusqu'en avril 2027	27 364 \$	28 561 \$
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant un paiement initial annuel combiné de 543 418 \$ et des paiements de 569 965 \$ par an par la suite, portant intérêt de 5,07% jusqu'en avril 2027	6 019	6 271
Note non garantie exigible avec des versements combinés du principal et de l'intérêt de 7 797 \$ par mois, portant un intérêt de 6% jusqu'en novembre 2014	176	-
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des paiements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (Note 3)	<u>117</u>	<u>124</u>
	<u>33 676 \$</u>	<u>34 956 \$</u>

Les versements principaux des obligations financières à long terme doivent être déboursés au cours des cinq prochaines périodes fiscales comme suit :

2013	1 609 \$
2014	1 694
2015	1 695
2016	1 772
2017	1 861

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

6. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2011 s'élèvent à 3 933 356 \$ (2011 – 3 869 482 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut effectuée pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2010.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2012 s'élève à 3 792 472 \$ (2011 – 3 728 598 \$). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, on n'a pas inscrit d'amortissement minimal pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 933</u>	<u>3 869</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 933 \$</u>	<u>3 869 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 869 \$	3 759 \$
Dépenses pour l'année	390	372
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(326)</u>	<u>(262)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 933 \$</u>	<u>3 869 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	207 \$	193 \$
Frais d'intérêt	<u>183</u>	<u>179</u>
	<u>390 \$</u>	<u>372 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2013.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

6. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La Province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un actif ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 018 061 \$ (2011 – 1 784 726 \$), desquels 1 009 030 \$ (2011 – 892 363 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la Province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La Province de l'Ontario a instruit à la Commission de devenir les propriétaires de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2012, les négociations continues avec la Province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la Province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport reçu par la société The Ventin Group. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'actif à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'actif, le personnel a estimé que, à condition que la Province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débiteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 22 582 729 \$ à compter du 31 octobre 2012. Ceci représente une augmentation de 455 598 \$ par rapport à 2011 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifièrent un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de « Hatch group study » ou « étude du groupe Hatch » identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes / d'infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek, qui identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débiteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 541 772 \$ à compter du 31 octobre 2012 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 194 173 \$ à compter de 2011 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>26 859 \$</u>	<u>26 727 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	<u>650</u>	635
Travaux effectués pendant l'année	<u>(12)</u>	<u>(503)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>638</u>	<u>132</u>
Fin d'année	<u>27 497 \$</u>	<u>26 859 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Une immobilisation n'a pas été inscrite pour cette propriété, car il y avait une baisse de valeur, ce qui a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu un financement de 1 550 000 \$ de la part du Ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 215 000 \$ de ce financement est encore disponible pour l'utiliser en 2013 et dans les années ultérieures.

La Commission a subi des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité dans tous les sites et les a inscrit dans l'état des résultats d'exploitation et les a inclus dans les dépenses d'entretien.

8. Immobilisations

			<u>2012</u>	<u>2011</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	203 239	93 131 \$	110 108	114 842
Équipement, ameublement et véhicules	49 347	43 460	5 887	6 677
	284 080	136 591	147 489	153 013
Travaux d'immobilisation en cours	1 860		1 860	565
	285 940 \$	136 591 \$	149 349 \$	153 578 \$
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	69 \$	35 \$	34 \$	41 \$

9. Excédant accumulé

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédant d'exploitation	6 780 \$	2 941 \$
Investissement en immobilisations corporelles	136 462	144 676
Non financé		
Dette à long terme	(33 676)	(34 956)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 933)	(3 869)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	(27 497)	(26 859)
	(65 106)	(65 684)
Excédant accumulé	78 136 \$	81 933 \$

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

9. Fonds excédentaires (suite)

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au Ministre des finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 octobre 2012 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du Ministre des finances.

10. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux des acceptations bancaires. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2012, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2011 – nul \$).

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 11 772 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre. L'engagement consiste de compléter le chemin de fer « Falls Incline Railway » (approximativement 6 100 000 \$) et la restauration du pont (approximativement 5 600 000 \$).

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéance sont en 2016 et en 2022. De plus, la Commission a une entente pour louer l'équipement requis de ce franchiseur pour un frais de location d'entre 1% et 4% des ventes brutes, dépendant du niveau des ventes. La Commission a l'option d'acheter cet équipement pour un prix équivalant à la valeur comptable nette.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échouant en 2018. L'obligation totale pour les montants des contrats de location-exploitation est d'environ 435 000 \$. Le paiement du principal dû dans les cinq prochains exercices se distribue comme tel :

2013	224 \$
2014	172
2015	12
2016	9
2017	9

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

13. Intérêts débiteurs – nets

	Budget <u>2012</u>	Réel <u>2012</u>	Réel <u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Produit de l'intérêt	(25) \$	(30) \$	(25) \$
Dépense du prêt à intérêt	<u>1 809</u>	<u>1 799</u>	<u>1 889</u>
	<u>1 784 \$</u>	<u>1 769 \$</u>	<u>1 864 \$</u>

14. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget <u>2012</u>	Réel <u>2012</u>	Réel <u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 201 \$	4 275 \$	4 031 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>3 197</u>	<u>3 184</u>	<u>3 252</u>
	<u>7 398 \$</u>	<u>7 459 \$</u>	<u>7 283 \$</u>

15. État des flux de trésorerie

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	1 901 \$	(597) \$
Inventaires	1 118	789
Créditeurs et paie cumulée	361	240
Produit constaté d'avance	(175)	(615)
Charges payées d'avance	<u>(112)</u>	<u>332</u>
	<u>3 093 \$</u>	<u>149 \$</u>
Intérêt reçu	<u>30 \$</u>	<u>25 \$</u>
Intérêt payé	<u>1 799 \$</u>	<u>1 889 \$</u>

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises à un coût total de 3 302 000 \$ (2011 – 10 491 000 \$) duquel 156 000 \$ (2011 – nul \$) a été acquis en utilisant des contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions non monétaire. Des paiements comptants de 3 146 000 \$ (2011 – 10 491 000 \$) se sont effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

17. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

L'information sur la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce que ce n'est pas pratique de déterminer la juste valeur sans un certain niveau de certitude.

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la Note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration du risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de la devise

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 2 117 805 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 0,9993 dollars canadiens. La Commission effectue approximativement 13,9% (2011 – 14,4%) de ses ventes en devise étrangère. Par conséquent, certains actifs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a des facilités de découvert bancaire à un taux d'intérêt variable qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt commerciaux.

18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2011 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2012.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublement</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Coût							
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	202 191 \$	50 692 \$	565 \$	284 942 \$	274 897 \$
Ajout des additions			156	959	2 187	3 302	10 491
Moins les éliminations				(2 304)		(2 304)	(446)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			<u>892</u>		<u>(892)</u>		
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>203 239</u>	<u>49 347</u>	<u>1 860</u>	<u>285 940</u>	<u>284 942</u>
Amortissement cumulatif							
Début d'année			87 349	44 015		131 364	124 527
Ajout d'amortissement			5 782	1 677		7 459	7 283
Moins les éliminations				<u>(2 232)</u>		<u>(2 232)</u>	<u>(446)</u>
Fin d'année			<u>93 131</u>	<u>43 460</u>		<u>136 591</u>	<u>131 364</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>110 108 \$</u>	<u>5 887 \$</u>	<u>1 860 \$</u>	<u>149 349 \$</u>	<u>153 578 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2012</u>	Réel <u>2012</u>	Réel <u>2011</u>
Coût des marchandises vendues	10 016 \$	11 112 \$	9 917 \$
Salaires, rémunérations et prestations	41 579	41 613	39 380
Ventes et divers	1 647	2 459	2 270
Réparation et entretien d'équipement	4 321	4 235	4 360
Matériel et ameublement	2 057	2 209	1 840
Publicité et promotion	2 311	1 942	2 000
Installations	6 159	5 709	5 632
Administration	<u>1 505</u>	<u>2 219</u>	<u>1 978</u>
	<u>69 595 \$</u>	<u>71 498 \$</u>	<u>67 377 \$</u>

États financiers

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de l'auditeur qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur sur les états financiers.



Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction



H. R. Goss
Directeur des services généraux

Le 21 mai 2013



Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai audité les états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2013, de l'état du résultat global, de l'état des variations de l'excédent et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction envers les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mon audit. Mon audit a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et exécute l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Un audit signifie la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend également une appréciation du caractère approprié de l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Gary R. Peall, CPA, CA, LPA
Vérificateur général intérimaire

Le 21 mai 2013
Toronto, Ontario

États financiers

État de la situation financière

En dollars canadiens

Actif	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
À courte terme			
Encaisse		11 175 984 \$	23 061 703 \$
Comptes clients et autres débiteurs	5	3 566 243	2 699 510
Charges payées d'avance		1 129 765	1 025 843
Total – Actif à court terme		15 871 992 \$	26 787 056 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	19 756 165 \$	47 194 738 \$
Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7	94 810 759	80 521 903
Actif du fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	9 257 175	3 943 729
Total – Actif à Long Terme		143 824 099 \$	151 660 370 \$
Actif total		159 696 091 \$	178 447 426 \$
Passif			
À courte terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	17 090 122 \$	15 228 177 \$
Obligation découlant de contrats de location-financement		–	1 631
Total – Passif à court terme		17 090 122 \$	15 229 808 \$
À long terme			
Obligations découlant des régimes de retraite	12 b	2 197 427 \$	2 016 341 \$
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	19 756 165	47 194 738
Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 17	94 810 759	80 521 903
Total – Passif à long terme		116 764 351 \$	129 732 982 \$
Passif total		133 854 473 \$	144 962 790 \$
Excédent			
Fonctionnement			
Fonds d'administration générale	14	5 841 618 \$	13 484 636 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		25 841 618 \$	33 484 636 \$
Total du passif et de l'excédent		159 696 091 \$	178 447 426 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la Commission


Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction

Sinan O. Akdeniz
Président du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

États financiers
En dollars canadiens

Produits	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
Droits	14	86 930 037 \$	85 182 382 \$
Produit d'intérêts		236 708	343 740
Divers		111 136	111 768
Total des produits		87 277 881 \$	85 637 890 \$
Charges			
Salaires et avantages sociaux	15	72 336 238 \$	69 414 747 \$
Frais administratifs	16	7 606 472	6 818 005
Charges locatives		7 434 056	6 544 194
Services professionnels		5 767 182	5 919 595
Amortissement	9	2 461 213	1 843 700
Autres		560 669	623 189
		96 165 830 \$	91 163 430 \$
Recouvrement des coûts d'application de la loi		(1 244 931) \$	(1 138 500) \$
Total des charges		94 920 899 \$	90 024 930 \$
Insuffisance		(7 643 018) \$	(4 387 040) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

En dollars canadiens

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		33 484 636 \$	37 871 676 \$
Insuffisance		(7 643 018)	(4 387 040)
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		25 841 618 \$	33 484 636 \$
Répartition			
Fonds d'administration générale	14	5 841 618 \$	13 484 636 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		25 841 618 \$	33 484 636 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

États financiers

En dollars canadiens

Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement/engagés dans les activités de fonctionnement

	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
Insuffisance des produits sur les charges		(7 643 018) \$	(4 387 040) \$
Rajustement pour			
Intérêts reçus		248 495	327 008
Produit d'intérêts		(236 708)	(343 740)
Charge d'intérêts de la marge de crédit		24 012	—
Obligations découlant des régimes de retraite		181 086	11 147
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		931	132
Amortissement		2 461 213	1 843 700
		(4 963 989) \$	(2 548 793) \$

Évolution du fonds de roulement hors trésorerie

Comptes clients et autres débiteurs		(878 520) \$	(530 850) \$
Charges payées d'avance		(103 922)	(260 362)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		1 861 945	1 853 546
		879 503 \$	1 062 334 \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de fonctionnement		(4 084 486) \$	(1 486 459) \$

Flux de trésorerie engagés dans les activités d'investissement

Achat d'immobilisations corporelles	9	(7 775 590) \$	(1 876 803) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement		(7 775 590) \$	(1 876 803) \$

Flux de trésorerie engagés dans les activités de financement

Remboursement d'obligation découlant de contrats de location-financement		(1 631) \$	(78 778) \$
Intérêts payés sur la marge de crédit		(24 012)	—
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		(25 643) \$	(78 778) \$
Baisse nette de la trésorerie		(11 885 719) \$	(3 442 040) \$
Situation de trésorerie, au début de l'exercice		23 061 703	26 503 743
Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice		11 175 984 \$	23 061 703 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1

Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2

Base de présentation

A. Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (y compris les données comparatives) a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mai 2013.

B. Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

C. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la CVMO, arrondis au dollar le plus proche.

D. Exercice du jugement et estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la direction.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

Jugements

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants constatés dans les états financiers.

Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds »)

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs est un organisme sans but lucratif financé au moyen des amendes imposées et des règlements conclus dans le cadre des procédures d'exécution de la CVMO. Il existe un certain nombre de points requérant une bonne dose de jugement pour déterminer si le Fonds doit être consolidé avec la CVMO. Ces points comprennent principalement les relations juridiques, les clauses contractuelles, la représentation au conseil d'administration et à la direction, le pouvoir de gouverner, les avantages et l'importance. L'exercice de jugement dans ces domaines détermine si le Fonds sera consolidé ou non avec la CVMO. La note 19 présente de plus amples renseignements sur le Fonds.

Estimations

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi tiennent compte de montants jugés non recouvrables et sont constatés quand on prévoit que le montant de la sanction imposée aux intimés est recouvrable. Il faut évaluer méticuleusement la constatation des règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi. Les principaux facteurs à prendre en compte comprennent la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la résidence de l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs peut entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif liés aux règlements affectés et aux ordonnances changeront et les charges changeront en raison du recouvrement des coûts d'application de la loi. La note 6 présente de plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances.

3

Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers.

A. Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont constatés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : l'actif financier constaté à sa juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et les créances ainsi que les autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que l'actif financier et tous les risques et bénéfices connexes sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou arrivé à échéance.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour le classement des actifs et des passifs financiers :

Prêts et créances

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et créances et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont constatées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du résultat net

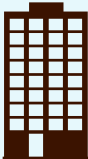
L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est constaté dans l'état des résultats et calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif moins leur valeur résiduelle, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau 	Matériel informatique et applications connexes 	Améliorations locatives 
5 à 10 ans	3 ans	Durée du bail plus délai de l'option

Les durées d'utilisation prévue, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice, les répercussions de toute modification des prévisions étant prises en compte de façon prospective.

Le matériel informatique et les applications connexes faisant l'objet de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue à l'instar des actifs en propriété propre ou sur la durée du contrat de location en question lorsqu'elle est plus courte.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est constaté à l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si elles présentent un signe de réduction de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

C. Constatation des produits

Les droits sont constatés au moment de la prestation des services, c'est-à-dire normalement sur réception.

Droits de participation

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception parce qu'ils ne peuvent être évalués de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception. Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et la CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Droits de dépôt tardif

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont constatés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de sept jours.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des dépenses totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

D. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

E. Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier, tout surplus ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. Les paiements effectués au titre du régime susmentionné sont constatés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations.

Régime de retraite complémentaire

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps voir la note 12 b. Le passif constaté dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture, combinée aux rajustements effectués au titre des gains ou des pertes actuariels non constatés et des coûts des services passés. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

La CVMO constate tous les gains et toutes les pertes actuariels découlant des régimes de retraite complémentaires dans l'état des résultats au moyen de la méthode de la marge.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 18 b.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou qu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO constate les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit à verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une offre de départ volontaire.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services.

F. Locations

Les locations d'immobilisations corporelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-financement lorsque la CVMO assume en grande partie les risques et les bénéfices liés à la propriété des actifs sous-jacents. Au moment de la signature du contrat de location, la CVMO comptabilise un actif assorti d'un passif à long terme équivalent au montant le plus bas entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actuelle des paiements minimaux en vertu du contrat de location. Tous les coûts directs initiaux sont ajoutés au montant constaté comme actif. Par la suite, l'actif est amorti pendant la période la plus courte entre sa durée utile et la durée du contrat de location. Les paiements minimaux en vertu du contrat de location sont répartis entre les frais de crédit et la réduction de la dette non payée. Les frais de crédit sont attribués à chaque période pendant la durée de la location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette.

Toutes les autres locations sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est constaté en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

G. Provisions

Juridique

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4 Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3 présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note présente des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime, car seul un petit nombre d'opérations est effectué en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1. En date du 1^{er} février 2013, les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % (1,75 % en 2012) inférieur au taux préférentiel, le taux d'intérêt moyen pour l'exercice étant de 1,22 % (1,25 % en 2012). Le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,23 % (1,34 % en 2012).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	17 387 \$	(17 387) \$
Solde de trésorerie	30 961	(30 961)
	48 348 \$	(48 348) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux créances clients et autres débiteurs.

Les banques de l'annexe 1 détiennent environ 98 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de cette contrepartie, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime. De plus, la politique

d'investissement relativement à l'encaisse et aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances a été révisée et elle limite maintenant les montants détenus en dépôt dans une seule banque parmi celles de l'annexe 1 à 30 000 000 \$ pour chaque catégorie.

Le solde des comptes clients et autres débiteurs de la CVMO se compose d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables, ainsi que des sommes à recouvrer auprès des entités suivantes :

- le gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice;
- les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM relativement au personnel et aux autres frais engagés par la CVMO qui peuvent être recouverts de ces fonds;
- le Fonds pour l'éducation des investisseurs relativement au personnel et aux autres frais engagés par la CVMO;
- le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des comptes clients qui ne sont pas échues ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Courant	2 004 358 \$	1 702 917 \$
Échu 31 à 60 jours	970 252	707 645
Échu 61 à 90 jours	328 970	38 913
Échu plus de 90 jours	1 333 007	1 208 869
	4 636 587 \$	3 658 344 \$

Rapprochement de la provision pour créances douteuses :

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde à l'ouverture		958 834 \$	865 510 \$
Provision pour l'exercice en cours		140 540	117 629
Radiations en cours d'exercice		(29 030)	(24 305)
Solde à la fermeture	5	1 070 344 \$	958 834 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'un solde de trésorerie et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2013, la CVMO disposait d'un solde de trésorerie de 11 175 984 \$ et d'un fonds de réserve de 20 000 000 \$ pour régler un passif à court terme de 17 090 122 \$.

La CVMO a obtenu des facilités de crédit de 35 000 000 \$ pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO a utilisé les facilités de crédit à un maximum de 8 695 076 \$. Au 31 mars 2013, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2012.

5

Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptes clients		1 202 251 \$	1 498 637 \$
Provision pour créances douteuses	4	(1 070 344)	(958 834)
		131 907 \$	539 803 \$
Autres débiteurs		2 031 326 \$	1 177 589 \$
Intérêts à percevoir		30 936	42 723
Montant à percevoir du Fonds pour l'éducation des investisseurs	19	502 635	235 617
TVH recouvrable		869 439	703 778
		3 566 243 \$	2 699 510 \$

6

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui est entrée en vigueur en juin 2012, la Commission peut également utiliser ces fonds afin d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou accroître d'une autre manière les connaissances et les renseignements relativement aux activités du marché des valeurs mobilières et du marché financier. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. La CVMO attribuera ces fonds lorsqu'elle le juge approprié, à sa discrétion. Elle versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avèrera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars 2013, le solde cumulatif s'établit comme suit :

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde à l'ouverture		47 194 738 \$	43 603 984 \$
Évalué en cours d'exercice		80 174 712	38 986 471
Moins			
Sommes versées directement aux investisseurs		(4 019 124)	—
Rajustements à la valeur actuelle		(21 051)	(155 350)
Ordonnances jugées non recouvrables		(71 249 950)	(31 504 822)
Sommes enregistrées des évaluations au cours de l'année		4 884 587	7 326 299
Rajustements par rapport aux sommes évaluées les années précédentes		195 172	158 607
Total des règlements et des ordonnances enregistrées		5 079 759	7 484 906
Plus : Intérêts		514 283	530 848
Moins : Versements			
Fonds pour l'éducation des investisseurs	19	(3 900 000)	(4 420 000)
PCAA		(28 632 615)	—
Autres		(500 000)	(5 000)
Solde à la fermeture		19 756 165 \$	47 194 738 \$
Répartition			
Encaisse		14 607 579 \$	41 786 979 \$
Créance		5 148 586	5 407 759
		19 756 165 \$	47 194 738 \$

Les 5 079 759 \$ (7 484 906 \$ en 2012) désignés comme le total des règlements et des ordonnances enregistrés correspondent à la partie des 80 174 712 \$ (38 986 471 \$ en 2012) en règlements et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable, y compris une somme de 195 172 \$ (158 607 \$ en 2012) en rajustements provenant d'ordonnances enregistrées au cours des exercices précédents. Les rajustements des montants évalués au cours des exercices précédents comprennent la portion des ordonnances des exercices précédents qui sont payés en versements enregistrés au cours de l'exercice 2013, plus le montant qui a déjà été jugé non recouvrable lorsque le paiement a été reçu au cours de l'exercice 2013, moins le montant qui est maintenant jugé non recouvrable, mais qui a été jugé recouvrable au cours des périodes précédentes. En date du 31 mars 2013, 5 148 586 \$ (5 407 759 \$ en 2012) sont considérés comme débiteurs parce que ces montants sont jugés comme recouvrables.

La CVMO a recouvré un total de 3 218 134 \$ (2 202 763 \$ en 2012) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 4,01 % (5,65 % en 2012).

Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé les paiements suivants aux fonds affectés. La CVMO a versé 3 900 000 \$ au Fonds pour l'éducation des investisseurs (4 420 000 \$ en 2012). La CVMO a également versé 28 632 615 \$ (y compris les intérêts que des fonds ont rapportés) qui seront distribués aux investisseurs admissibles qui avaient fait l'achat de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) émis par des tiers. La distribution de ces fonds fait partie du plan de distribution pour les PCAA annoncé en 2012. Ernst & Young Inc. a été nommée pour administrer la distribution de ces fonds aux investisseurs admissibles. Des honoraires s'élevant à 198 315 \$ ont été payés à Ernst & Young Inc. pour ses services à titre d'administrateur et sont inclus dans le total. La CVMO a également versé 500 000 \$ à FAIR Canada dans le cadre d'un engagement de deux ans en matière de financement.

7 Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

L'exploitant du système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) a versé à la CVMO le surplus cumulé de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Au cours de l'exercice, la CVMO a reçu des paiements totalisant 16 692 000 \$ (16 596 429 \$ en 2012), a touché des intérêts de 1 043 705 \$ (879 526 \$ en 2012) et a effectué des paiements totalisant 3 446 849 \$ (1 834 263 \$ en 2012).

Le total des sommes cumulées au 31 mars 2013 se calcule comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Total des paiements reçus à ce jour	95 933 047 \$	79 241 047 \$
Intérêts courus à ce jour	4 796 773	3 753 068
Moins : Paiements versés à ce jour	(5 919 061)	(2 472 212)
Total des fonds cumulés	94 810 759 \$	80 521 903 \$

La CVMO détient ces fonds conformément aux ententes qu'elle a conclues avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

Les ACVM prévoient réaménager ces systèmes dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les surplus accumulés. Au 31 mars 2013, le total des paiements de 5 919 061 \$ (2 472 212 \$ en 2012) relatifs au développement ou à l'amélioration des systèmes visait les objectifs suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Offrir des conseils juridiques en matière d'approvisionnement et de technologies de l'information	2 007 137 \$	782 306 \$
Offrir des conseils en matière d'impartition des technologies de l'information et des processus opérationnels	1 332 373	567 637
Concevoir une architecture d'entreprise pour les systèmes nationaux des ACVM	555 825	555 825
Fournir des services et du soutien en matière d'architecture des données	659 976	302 022
Offrir du soutien au personnel concernant la mise au point des systèmes nationaux des ACVM	165 138	165 138
Financer le bureau des systèmes des ACVM	968 632	—
Fournir des services de sécurité de l'information	130 696	—
Définir une vision concernant l'architecture d'entreprise	82 184	82 184
Concevoir une interface utilisateur sur le Web	17 100	17 100
Total	5 919 061 \$	2 472 212 \$

8

Actif du fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner, aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds ainsi cumulés au 31 mars 2013 sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

9 Immobilisations corporelles

2013

	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location- financement	Améliorations locatives	Total
Valeur comptable brute						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	4 163 752 \$	581 182 \$	16 897 843 \$	395 828 \$	10 028 079 \$	32 066 684 \$
Ajouts	368 883	70	1 812 274	—	5 594 363	7 775 590
Cessions	(1 015)	—	(14 417)	(85 864)	(10 028 078)	(10 129 374)
Solde au 31 mars 2013	4 531 620 \$	581 252 \$	18 695 700 \$	309 964 \$	5 594 364 \$	29 712 899 \$
Amortissement						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	(3 814 510) \$	(430 666) \$	(14 304 544) \$	(224 368) \$	(9 348 867) \$	(28 122 955) \$
Amortissement pour l'exercice	(170 783)	(18 925)	(1 261 370)	(171 460)	(838 675)	(2 461 213)
Cessions	1 015	—	13 468	85 864	10 028 097	10 128 444
Solde au 31 mars 2013	(3 984 278) \$	(449 591) \$	(15 552 446) \$	(309 964) \$	(159 445) \$	(20 455 724) \$
Valeur comptable au 31 mars 2013	547 342 \$	131 661 \$	3 143 254 \$	0 \$	5 434 919 \$	9 257 175 \$

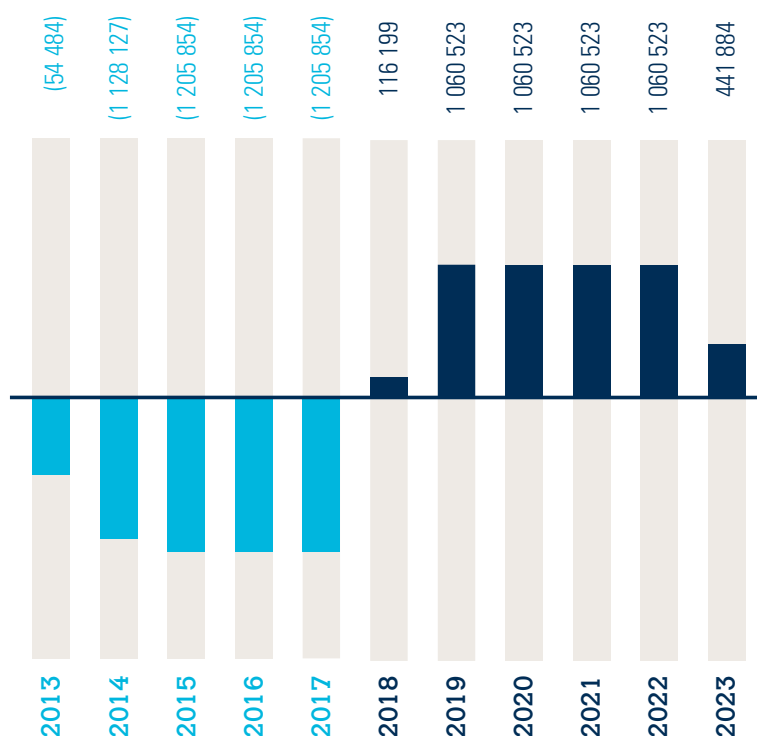
2012

Valeur comptable brute						
Solde au 1 ^{er} avril 2011	4 123 859 \$	581 182 \$	15 664 187 \$	421 593 \$	9 957 151 \$	30 747 972 \$
Ajouts	54 359	—	1 751 516	—	70 928	1 876 803
Cessions	(14 466)	—	(517 860)	(25 765)	—	(558 091)
Solde au 31 mars 2012	4 163 752 \$	581 182 \$	16 897 843 \$	395 828 \$	10 028 079 \$	32 066 684 \$
Amortissement						
Solde au 1 ^{er} avril 2011	(3 658 696) \$	(423 309) \$	(14 074 112) \$	(250 091) \$	(8 431 006) \$	(26 837 214) \$
Amortissement pour l'exercice	(170 280)	(7 357)	(748 160)	(42)	(917 861)	(1 843 700)
Cessions	14 466	—	517 728	25 765	—	557 959
Solde au 31 mars 2012	(3 814 510) \$	(430 666) \$	(14 304 544) \$	(224 368) \$	(9 348 867) \$	(28 122 955) \$
Valeur comptable au 31 mars 2012	349 242 \$	150 516 \$	2 593 299 \$	171 460 \$	679 212 \$	3 943 729 \$

En date du 1^{er} septembre 2012, la CVMO a modifié ses évaluations de la durée utile des améliorations locatives. La durée utile des améliorations locatives a déjà été évaluée à la durée du bail et elle est maintenant évaluée à la durée du bail en plus de la durée de l'option. La CVMO a apporté cette modification pour refléter le fait qu'elle a l'intention d'exercer la première option de son nouveau bail et elle amortira les coûts des rénovations des locaux sur environ 10 ans au lieu de cinq.

L'incidence de cette modification sur les amortissements pendant le présent exercice et les exercices futurs se présente comme suit :

(Baisse) augmentation des charges d'amortissement



10

Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2013	31 mars 2012
Comptes fournisseurs	1 263 691 \$	1 971 359 \$
Charges au titre de la masse salariale	12 009 019	12 221 197
Autres charges constatées	3 817 412	1 035 621
	17 090 122 \$	15 228 177 \$

11 Obligations découlant de baux

Contrats de location-exploitation

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Moins de un an	7 859 555 \$	6 977 370 \$
De un à cinq ans	26 762 021	25 199 130
Plus de cinq ans	—	—
	34 621 576 \$	32 176 500 \$

Les charges locatives constatées pendant la période visée se sont élevées à 7 198 182 \$ (6 296 593 \$ en 2012). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une petite partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au Fonds pour l'éducation des investisseurs, ce qui est constaté dans les produits divers. Des paiements de sous-location de 87 272 \$ devraient être perçus au cours du prochain exercice.

Le bail des locaux de la CVMO a été renouvelé pour une autre période de cinq ans allant du 30 août 2012 au 31 août 2017. La CVMO a deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2017, chaque fois pour une période de cinq ans. La CVMO prévoit exercer la première option. Les contrats de location-exploitation de la CVMO ne contiennent aucune clause de loyer conditionnel.

12 Régimes de retraite

A. Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 4 384 576 \$ (4 164 416 \$ en 2012) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global.

B. Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif.

Notes afférentes aux états financiers

Les principales hypothèses formulées aux fins des évaluations actuarielles 31 mars 2013
étaient les suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Taux d'actualisation	3,75 %	3,80 %
Inflation	2,50 %	2,50 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	3,00 %	3,00 %
Hausse de la limite de l'ARO	2 696,7 \$	2 646,7 \$

Les montants sont constatés dans l'état des résultats comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Coût des services avec intérêts	124 936 \$	83 329 \$
Coût financier de l'obligation au titre des prestations déterminées	87 582	101 563
Amortissement des pertes actuarielles nettes/(gains actuariels nets)	114 232	(25 978)
Recouvrement provenant du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières	(45 998)	(41 936)
	280 752 \$	116 978 \$

La charge pour l'exercice est incluse dans les salaires et les avantages sociaux dans l'état du résultat global.

Le montant inclus dans l'état de la situation financière et découlant de l'obligation de la CVMO concernant ses régimes de retraite complémentaires se présente comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Obligations d'ouverture au titre des prestations déterminées	2 731 528 \$	2 377 608 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—
Coût financier	(2 731 528)	(2 377 608)
Paiement de prestations	534 101	361 267
Passif constaté au titre des régimes de retraite	(2 197 427) \$	(2 016 341) \$

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

Les variations de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées pendant l'exercice en cours se présentent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Obligations d'ouverture au titre des prestations déterminées	2 377 608 \$	2 021 767 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	124 936	83 329
Coût financier	87 582	101 563
Païement de prestations	(145 664)	(147 767)
Pertes actuarielles	287 066	318 716
Obligation de fermeture au titre des prestations déterminées	2 731 528 \$	2 377 608 \$

L'élaboration des régimes complémentaires de la CVMO peut se résumer comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées	2 731 528 \$	2 377 608 \$
Juste valeur de l'actif du régime	—	—
Déficit/(surplus) du régime	(2 731 528)	(2 377 608)
Rajustements techniques du passif		
Perte de l'obligation au cours de la période	270 107 \$	24 268 \$

Pendant le prochain exercice financier, la CVMO prévoit engager 144 000 \$ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13

Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 000 000 \$ décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner, de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. La stratégie globale de la CVMO demeure inchangée par rapport à 2012.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les banques canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

La CVMO a obtenu des facilités de crédit de 35 000 000 \$ pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14

Droits

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Elle repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Tout surplus de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs. La Commission a revu ses droits de participation et d'activité le 1^{er} avril 2013, les droits de participation étant rajustés au début des exercices 2015 et 2016. Le surplus de fonctionnement général prévu au 31 mars 2013 a été utilisé pour établir les droits de participation révisés.

Les droits perçus durant l'exercice clos le 31 mars 2013 sont les suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Droits de participation	75 310 296 \$	71 694 825 \$
Droits d'activité	9 615 841	10 727 761
Droits de dépôt tardif	2 003 900	2 759 796
	86 930 037 \$	85 182 382 \$

15

Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2013	31 mars 2012
Salaires	59 778 078 \$	58 052 798 \$
Avantages sociaux	6 288 066	5 938 444
Charge de retraite	4 665 328	4 281 394
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	1 604 766	1 142 111
	72 336 238 \$	69 414 747 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

16 Frais administratifs

	31 mars 2013	31 mars 2012
Charges de la Commission	1 953 225 \$	1 622 531 \$
Communications et publications	1 469 219	1 319 783
Maintenance et soutien	1 996 279	1 442 961
Fournitures	797 585	899 023
Autres charges	709 650	682 305
Formation	680 514	851 402
	7 606 472 \$	6 818 005 \$

17 Passifs éventuels et engagements contractuels

A. La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement des systèmes suivants, le cas échéant, en l'absence de surplus cumulé, comme suit :

31 mars 2013

45,10 %

SEDAR

36,07 %

BDNI

25,00 %

SEDI

Les systèmes sont exploités par un tiers fournisseur de service au nom des ACVM en vertu d'accords signés le 1^{er} août 2004 pour le SEDAR, le 26 octobre 2001 pour le SEDI et le 13 juin 2003 pour la BDNI. L'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, l'Autorité des marchés financiers et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (dans le cas de la BDNI uniquement) se sont également engagés à payer un pourcentage précis du déficit annuel des systèmes.

Les systèmes n'ont pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Comme l'indique la note 7, la CVMO détient des fonds dans des comptes bancaires distincts qui peuvent servir à compenser les manques à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

	31 mars 2013	31 mars 2012
Total des fonds cumulés	94 810 759 \$	80 521 903 \$
Disponible pour		
SEDAR	29 192 967 \$	28 190 836 \$
BDNI	45 716 112	37 011 477
SEDI	19 901 680	15 319 590
	94 810 759 \$	80 521 903 \$

B. La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de mesurer avec une fiabilité suffisante l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférant, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus.

18

Opérations entre apparentés

Opérations avec la province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des opérations avec la province de l'Ontario, comme suit :

A. La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 14 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

B. Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général. La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Avantages sociaux des employés à court terme	3 458 567 \$	3 097 318 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	406 642	235 722
Rémunération totale	3 865 209 \$	3 333 040 \$

19

Fonds pour l'éducation des investisseurs

A. Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration distinct, a pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes.

La CVMO est l'unique membre votant du Fonds. Toutefois, la CVMO a déterminé, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de l'entente, que ce sont les investisseurs sur le marché financier, plutôt que la CVMO, qui tirent parti des activités du Fonds. La CVMO ne contrôle pas le Fonds comme tel et ce dernier n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO, comme cela est mentionné à la note 2 d. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations ci-dessous avec le Fonds.

- 1** La CVMO a versé 3 900 000 \$ au Fonds (4 420 000 \$ en 2012). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la note 6.
- 2** La CVMO a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant. Pour la période terminée le 31 mars 2013, la CVMO a engagé des frais de 1 000 975 \$ (905 438 \$ en 2012) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et, de ce montant, une somme de 502 635 \$ est due à la CVMO (235 617 \$ en 2012).
- 3** Après la fin d'exercice, la Commission a accordé au Fonds un financement totalisant 3 295 000 \$ pour l'exercice 2014.

20

Prises de position comptables

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications aux normes et aux interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Aucune n'aura une incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS
9

Instruments financiers

En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est la première partie d'un projet qui en compte trois et qui vise à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Cette première partie couvre uniquement la classification et l'évaluation de l'actif et du passif financiers, la réduction de valeur des éléments d'actif financier et la comptabilité de couverture étant abordées dans les deux autres parties.

L'IFRS 9 se fonde sur une démarche unique pour déterminer si un élément d'actif financier doit être évalué au coût amorti ou à sa juste valeur, remplaçant les multiples règles de l'IAS 39. La démarche de l'IFRS 9 se fonde sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des actifs financiers en ce qui a trait aux flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles. La majorité des exigences de l'IAS 39 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers ont été reportées dans l'IFRS 9. Toutefois, les exigences relatives à l'évaluation d'un passif financier à sa juste valeur ont changé, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit de l'entité devant être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état des résultats. L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2015, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt.

IFRS 10

États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, pour remplacer l'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et la SIC-12 Consolidation – Entités *ad hoc*. La nouvelle norme s'appuie sur les principes existants en désignant le concept de contrôle comme facteur déterminant au moment de décider si une entité doit être incluse ou non dans les états financiers consolidés de l'entreprise apparentée. La détermination du contrôle comprend maintenant les éléments suivants : le pouvoir sur l'entité émettrice, l'exposition aux rendements variables résultant de la participation dans l'entité émettrice, ou la détention de droits sur ces rendements et l'utilisation du pouvoir sur l'entité émettrice pour influencer sur les rendements. La norme offre des directives supplémentaires afin de faciliter la détermination du contrôle lorsque la situation est difficile à évaluer. L'IFRS 10 entrera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013, de façon rétrospective. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

IFRS 11

Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, *Partenariats* pour remplacer l'IAS 31 *Participations dans des coentreprises*. La norme décrit les conventions comptables qu'utilisent les entités qui contrôlent conjointement une entreprise. Le contrôle conjoint implique le partage du contrôle convenu par voie contractuelle et les accords faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont soit classés comme coentreprise (représentant une part des actifs nets et des capitaux propres comptabilisés) ou entreprise commune (représentant les droits sur les actifs et les obligations sur les passifs, comptabilisés en conséquence). L'IFRS 11 entrera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013, de façon rétrospective. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

**IFRS
12****Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'informations à fournir concernant toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées, les entités *ad hoc* et d'autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité fournisse des informations sur la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui y sont associés ainsi que sur les incidences de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'IFRS 12 entrera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013, de façon rétrospective. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

**IFRS
13****Évaluation de la juste valeur**

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 accroîtra l'uniformité et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et en établissant une source unique concernant les exigences en matière d'évaluation de la juste valeur et de renseignements à fournir pour toutes les IFRS. La norme entrera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013, de façon rétrospective. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

**IFRS
19****Avantages du personnel**

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Cette modification a éliminé l'utilisation de la méthode de la « marge » et rend obligatoire la constatation de toutes les répercussions d'une réévaluation dans les autres éléments du résultat global. Elle renforce en outre les exigences d'information, en fournissant des données plus complètes sur les caractéristiques des régimes à prestations déterminées et le risque auquel s'exposent les entités en cotisant à ces régimes. Cette modification clarifie la situation dans laquelle une entreprise doit constater un passif et une charge au titre des prestations de cessation d'emploi. La modification de l'IAS 19 entrera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013, de façon rétrospective. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

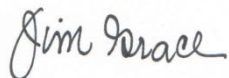
Au nom de la direction :

Le directeur général,



Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,



Jim Grace, CPA, CA, CMA

Le 26 juin 2013



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de son évolution des soldes de fonds, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2013

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

			2013	2012
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 759 234 \$	– \$	4 759 234 \$	4 671 538 \$
Débiteurs (note 6)	162 297	–	162 297	116 667
Frais payés d'avance	27 687	–	27 687	39 767
	4 949 218	–	4 949 218	4 827 972
Placements [notes 2 b) et 8]	586 298	22 799 545	23 385 843	21 590 072
Immobilisations (note 3)	705 918	–	705 918	547 813
	6 241 434 \$	22 799 545 \$	29 040 979 \$	26 965 857 \$

Passif et soldes des fonds

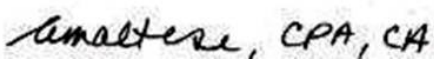
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	623 146 \$	– \$	623 146 \$	1 121 157 \$
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	440 185	–	440 185	218 222
	1 063 331	–	1 063 331	1 339 379
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	262 858	–	262 858	325 247
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	705 918	–	705 918	547 813
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés	–	20 035 548	20 035 548	21 087 447
Fonds non affectés	4 140 058	–	4 140 058	3 685 665
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	69 269	2 693 686	2 762 955	(90 005)
	4 915 245	22 799 545	27 714 790	25 301 231
	6 241 434 \$	22 799 545 \$	29 040 979 \$	26 965 857 \$

Engagements (note 10)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 , administrateur

 , administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	(annexe IV)					
Produits						
Subvention générale - province de l'Ontario	60 537 400 \$	60 437 400 \$	– \$	– \$	60 537 400 \$	60 437 400 \$
Subventions spéciales						
Fonds d'investissement dans les arts de la province de l'Ontario (note 5)	6 000 000	10 000 000	–	–	6 000 000	10 000 000
Ministère de l'Éducation	500 000	–	–	–	500 000	–
Fonds de développement culturel Ontario, Canada/Programmes de langue française – Ontario	50 000	100 000	–	–	50 000	100 000
Revenu de placement (note 8)	165 500	165 500	–	–	165 500	165 500
Frais d'administration des fonds (note 6)	354 406	413 496	43 525	927 013	397 931	1 340 509
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	53 559	55 580	–	–	53 559	55 580
Divers	56 654	70 583	–	–	56 654	70 583
Apports	52 025	37 937	–	–	52 025	37 937
	–	–	2 203	1 972	2 203	1 972
	67 769 544	71 280 496	45 728	928 985	67 815 272	72 209 481
Charges						
Prix et charges	–	–	1 102 371	1 028 838	1 102 371	1 028 838
Subventions (annexe I)	52 373 402	53 674 942	–	–	52 373 402	53 674 942
Subventions du Fonds d'investissement dans les arts (note 5 et annexe II)	6 011 461	9 797 777	–	–	6 011 461	9 797 777
Administration (annexe III)	7 196 050	6 969 987	–	–	7 196 050	6 969 987
Services (annexe III)	1 571 389	1 593 655	–	–	1 571 389	1 593 655
	67 152 302	72 036 361	1 102 371	1 028 838	68 254 673	73 065 199
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	617 242	(755 865)	(1 056 643)	(99 853)	(439 401)	(855 718)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	4 231 310	4 994 418	21 069 921	21 252 536	25 301 231	26 246 954
Virements interfonds (annexe IV)	(4 744)	(5 075)	4 744	5 075	–	–
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	71 437	(2 168)	2 781 523	(87 837)	2 852 960	(90 005)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	4 915 245 \$	4 231 310 \$	22 799 545 \$	21 069 921 \$	27 714 790 \$	25 301 231 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	(90 005) \$	– \$
Profits (pertes) non réalisé(e)s sur les Placements de portefeuille	2 137 132	(95 214)
Montant reclassé dans les états des résultats Placements de portefeuille	715 828	5 209
Variations des gains nets (pertes nettes) de réévaluation à la clôture de l'exercice	2 852 960	(90 005)
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à la clôture de l'exercice	2 762 955 \$	(90 005) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(439 401)\$	(855 718) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(675 129)	(954 223)
Perte à la vente de placements	715 828	5 209
Amortissement des immobilisations	174 978	205 420
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(45 630)	(36 976)
Frais payés d'avance	12 080	(8 048)
Créditeurs et charges à payer	(498 011)	375 159
Avantages sociaux futurs	159 574	(36 629)
	(595 711)	(1 305 806)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(333 083)	(350 794)
Produit tiré de la vente de placements	1 016 490	1 023 404
	683 407	672 610
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 696	(633 196)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 671 538	5 304 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 759 234 \$	4 671 538 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux « Normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public », qui font partie des « Normes comptables pour le secteur public » du *Manuel de l'ICCA*.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les engagements en matière de subventions futures payables sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas inclus dans l'état de la situation financière [note 10 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement gagné ou la perte subie à l'égard du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement réservé aux fins du fonds d'exploitation.

Le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits ou de pertes dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux

- i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux exigences des « Normes comptables pour le secteur public » (les « NCSP »). Selon ces exigences, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.
- ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie pour les montants qui s'accumulent, mais qui ne sont pas acquis.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et tout gain non réalisé fait l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers de la catégorie à la juste valeur qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs ou des passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers de la catégorie au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des éléments au moment de leur comptabilisation initiale.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Conversion des devises

- Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.
- Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

i) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 300 913 \$ (293 036 \$ en 2012) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe III.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 592 736 \$ (440 096 \$ en 2012) dont 329 878 \$ (114 849 \$ en 2012) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2013, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 586 298 \$ (520 151 \$ en 2012) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	79 473 \$	61 878 \$	17 595 \$	32 926 \$
Matériel et logiciels informatiques	616 594	545 586	71 008	121 672
Mobilier et agencements	118 147	73 926	44 221	49 313
Matériel de bureau	64 711	46 998	17 713	25 520
Améliorations locatives	272 395	207 766	64 629	105 778
Immobilisations en cours	490 752	—	490 752	212 604
	1 642 072 \$	936 154 \$	705 918 \$	547 813 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2013	2012
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

5. Fonds d'investissement dans les arts

Le 23 septembre 2010, le gouvernement de l'Ontario a lancé un nouveau Fonds d'investissement dans les arts de 27 000 000 \$ sur 3 ans qui sera géré par le CAO, pour renforcer les organismes artistiques à but non lucratif bénéficiant d'une subvention de fonctionnement du CAO. Ce fonds aidera le secteur des arts à se développer, à mieux faire face à la concurrence et à mettre de l'avant une programmation et d'autres activités dans le but d'atteindre de nouveaux publics et d'accroître ses revenus. Le montant de 27 000 000 \$ est versé sur trois années comme suit : 11 000 000 \$ en 2010-2011; 10 000 000 \$ en 2011-2012 et 6 000 000 \$ en 2012-2013.

Les organismes du secteur des arts qui sont admissibles ont du signer un accord de transfert de paiement et soumettre une demande pour obtenir du financement.

Les opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice se résument comme suit :

Solde à l'ouverture de l'exercice	243 817 \$
Sommes reçues de la province de l'Ontario	6 000 000
Intérêts créditeurs affectés au programme	30 478
Paievements de subventions (annexe II)	(6 011 461)
Frais d'administration	(162 652)
Solde à la clôture de l'exercice	100 182 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

5. Fonds d'investissement dans les arts (suite)

Le CAO a ajouté 1 100 000 \$ sur 3 ans aux subventions accordées par le gouvernement pour des éditeurs de livres et de magazines en français et en anglais en Ontario. Ce groupe comprend des entités à but lucratif qui ne sont donc pas admissibles aux subventions versées par le Fonds d'investissement dans les arts. Au cours de l'exercice, les subventions versées se sont chiffrées à 248 958 \$ (393 393 \$ en 2012) (annexe I).

6. Opérations entre apparentés

L'annexe IV comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2013	2012
Frais d'administration des fonds	53 559 \$	55 580 \$

Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 7 200 \$ (7 200 \$ en 2012) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 6 000 \$ (6 000 \$ en 2012).

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds et affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- Assurer à des personnes qui résident en Ontario, par l'intermédiaire du CAO et d'autres organismes pertinents, des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs; ou offrir à des personnes d'autres provinces et territoires du Canada ou d'autres pays des subventions, bourses ou prêts à des fins d'études ou de recherche dans les arts en Ontario;
- Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit 45 923 563 \$, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

7. Fondation du Conseil des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les NCSP :

a) Situation financière

	2013	2012
Actif		
Trésorerie, frais payés d'avance et placements	61 475 421 \$	56 695 160 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	22 526 \$	32 349 \$
Soldes des fonds	61 452 895	56 662 811
	61 475 421 \$	56 695 160 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2013	2012
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	56 662 811 \$	55 449 785 \$
Apports reçus	1 475 097	1 674 298
Gains sur placements	1 466 682	2 056 945
Frais d'administration des fonds	292 006	274 704
Prix et charges	(4 197 470)	(2 792 921)
Gains nets de réévaluation	5 753 769	—
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	61 452 895 \$	56 662 811 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2013	2012
Distributions de revenu	675 129 \$	954 223 \$
Pertes réalisées	(715 828)	(5 209)
Intérêts bancaires	359 598	391 495
Autres	79 032	—
	397 931 \$	1 340 509 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2013	2012
Actions étrangères, principalement américaines	40 %	45 %
Titres à revenu fixe	30 %	32 %
Actions canadiennes	21 %	21 %
Placements alternatifs	7 %	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 7 015 756 \$ (coût de 6 292 988 \$) (montant de 6 908 823 \$ et coût de 6 928 107 \$ en 2012) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 1,50 % et 10,95 % pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (0,50 % et 11,00 % en 2012).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

9. Divulgarion des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2012 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction (une partie de l'année)	168 453 \$	245 \$
Billyann Balay	Directrice des programmes de subvention	125 040	180
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	125 040	180
Kirsten Gunter	Directrice des communications	101 620	147
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche	101 425	147
		621 578 \$	899 \$

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels minimums futurs exigibles au titre de la location se présentent comme suit :

2014	235 862 \$
2015	166 369
	402 231 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à environ 758 505 \$ (696 847 \$ en 2012), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créateurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I - Subventions

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Organismes		
Musique	9 994 675 \$	10 039 095 \$
Théâtre	9 239 317	9 477 883
Danse	5 525 994	5 623 870
Arts visuels et médiatiques	5 052 759	5 456 040
Arts francophones	3 005 602	2 752 195
Arts communautaires et multidisciplinaires	2 750 649	2 842 451
Littérature	2 218 366	2 251 567
Tournées	1 628 583	1 215 072
Organismes de service aux arts	1 241 959	1 628 583
Éducation artistique	1 228 553	1 287 871
Arts autochtones	471 200	577 137
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	233 294	463 065
Éditeurs de livres et de périodiques* (note 5)	248 958	393 393
	42 839 909	44 008 222
Particuliers		
Arts visuels et médiatiques	2 749 983	3 049 546
Littérature	1 805 080	1 798 584
Arts communautaires et multidisciplinaires	1 033 463	902 589
Éducation artistique	759 677	834 854
Arts francophones	752 150	667 711
Musique	723 909	764 940
Théâtre	548 600	487 034
Arts autochtones	523 800	419 473
Tournées	489 871	582 260
Danse	135 000	120 249
Compas (consultation, mentorat et assistance technique)	11 960	39 480
	9 533 493	9 666 720
	52 373 402 \$	53 674 942 \$

* En plus du financement par le CAO pour la littérature, le montant de 248 958 \$ représente un soutien supplémentaire fourni par le CAO aux éditeurs de livres et de périodiques (organismes qui ne sont pas admissibles aux montants versés par le Fonds d'investissement dans les arts). Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour obtenir tous les détails.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Subventions du Fonds d'investissement dans les arts

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Organismes		
Théâtre	2 071 154 \$	3 448 247 \$
Musique	1 400 937	2 292 365
Arts visuels et médiatiques	883 111	1 433 954
Danse	624 600	1 024 563
Arts communautaires et multidisciplinaires	462 358	743 789
Arts francophones	221 834	333 936
Organismes de service aux arts	185 900	280 175
Éducation artistique	115 572	178 042
Littérature	45 995	62 706
	6 011 461 \$	9 797 777 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe III – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2, 6 et 9)	4 915 406 \$	4 630 548 \$
Loyer et électricité (note 6)	484 463	479 160
Déplacements	450 838	463 543
Frais de consultation et frais juridiques	412 459	430 804
Communications	351 347	309 581
Amortissement	174 978	205 420
Recrutement et formation du personnel	36 195	98 041
Divers	84 667	92 570
Réunions	101 215	73 935
Téléphone, poste et livraison	71 992	65 286
Fournitures de bureau, impression et papeterie	36 573	52 503
Entretien et location d'équipement	28 682	29 296
Entretien et soutien informatiques	22 575	22 860
Évaluation des programmes	24 660	16 440
	7 196 050	6 969 987
Services		
Autres programmes	955 550	1 014 405
Jurés et conseillers	490 839	454 250
Projets de langue française Canada-Ontario	125 000	125 000
	1 571 389	1 593 655
	8 767 439 \$	8 563 642 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe IV – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

2013	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'explo- tation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Solde des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	17 545 824 \$	– \$	– \$	2 352 538 \$	(1 047 049) \$	18 851 313 \$
Fonds d'initiatives	2 929 590	–	–	392 798	(27 191)	3 295 197
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	224 732	–	–	30 132	(2 134)	252 730
Fonds de la bourse Heinz Unger	77 674	–	–	10 415	(742)	87 347
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	105 183	–	4 744	14 103	(13 843)	110 187
Fonds Vida Peene	91 968	2 203	–	12 331	(8 541)	97 961
Fonds commémoratif John Hirsch	44 138	–	–	5 918	(430)	49 626
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	29 145	–	–	3 908	(269)	32 78
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 318	–	–	1 920	(1 135)	15 103
Fonds Ruth Schwartz	7 349	–	–	985	(1 037)	7 297
	21 069 921 \$	2 203 \$	4 744 \$	2 825 048 \$	(1 102 371) \$	22 799 545 \$

2012	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'explo- tation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Solde des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	17 803 120 \$	– \$	– \$	702 991 \$	(960 287) \$	17 545 824 \$
Fonds d'initiatives	2 833 730	–	–	111 904	(16 044)	2 929 590
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	236 732	–	–	9 341	(21 341)	224 732
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	96 842	10	5 075	3 820	(564)	105 183
Fonds Vida Peene	101 577	1 962	–	4 000	(15 571)	91 968
Fonds de la bourse Heinz Unger	82 880	–	–	3 263	(8 469)	77 674
Fonds commémoratif John Hirsch	47 531	–	–	1 877	(5 270)	44 138
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	28 192	–	–	1 114	(161)	29 145
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 820	–	–	585	(1 087)	14 318
Fonds Ruth Schwartz	7 112	–	–	281	(44)	7 349
	21 252 536 \$	1 972 \$	5 075 \$	839 176 \$	(1 028 838) \$	21 069 921 \$



P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Responsabilité de la direction pour l'information financière

La direction et le conseil d'administration assument la responsabilité des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables pour le secteur public du Canada et, le cas échéant, ils contiennent des montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. La direction assume la responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des présents états financiers. Les informations financières présentées ailleurs dans ce rapport annuel correspondent à tous les égards importants à celles qui se trouvent dans les états financiers.

cyberSanté Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus strictes dans toutes ses activités. Pour protéger les biens de l'organisme et assurer la fiabilité de l'information financière, l'organisme respecte de bonnes pratiques et procédures de gestion et maintient des systèmes et des contrôles appropriés pour la communication de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de finances et de vérification de cyberSanté Ontario et approuvé par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à examiner les états financiers conformément aux principes de vérification généralement acceptés du Canada, afin de leur permettre d'exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport du vérificateur indépendant présente la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Greg A. Reed".

Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et membre du conseil d'administration

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats et des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 25 juin 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

cyberSanté Ontario

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie	92 044	41 219	42 730
Charges payées d'avance	7 489	6 926	4 778
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 3 c)]</i>	4 234	5 950	—
TVH et autres montants à recevoir	7 781	3 107	3 693
Total de l'actif à court terme	111 548	57 202	51 201
Immobilisations, montant net <i>[note 4]</i>	69 198	88 907	64 418
Charges payées d'avance	2 750	2 778	1 143
	183 496	148 887	116 762
PASSIF ET ACTIF NET			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	71 630	58 446	47 615
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 3 b)]</i>	42 668	1 534	4 729
Total du passif à court terme	114 298	59 980	52 344
Apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	69 198	88 907	64 418
Total du passif	183 496	148 887	116 762
Engagements et éventualités <i>[note 6]</i>			
Actif net	—	—	—
	183 496	148 887	116 762

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,



Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et membre du conseil



Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS
DE L'ACTIF NET**
[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2013 \$	2012 \$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement <i>[note 3 a)]</i>	359 913	369 157
Amortissement des apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	42 566	15 784
	402 479	384 941
CHARGES		
Conception et mise en œuvre	175 470	189 406
Services technologiques	135 258	139 121
Services communs	29 208	28 390
Technologie habilitante	19 977	12 240
	359 913	369 157
Imputation pour dépréciation <i>[note 4]</i>	26 985	1 571
Amortissement des immobilisations <i>[note 4]</i>	15 581	14 213
	402 479	384 941
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(42 566)	(15 784)
Imputation pour dépréciation	26 985	1 571
Amortissement des immobilisations	15 581	14 213
	—	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(535)	(3 783)
TVH et autres montants à recevoir	(4 674)	586
Créditeurs et charges à payer	5 213	12 005
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	42 850	(9 145)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	42 854	(337)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(14 886)	(41 447)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(14 886)	(41 447)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	22 857	40 273
Flux de trésorerie des activités de financement	22 857	40 273
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	50 825	(1 511)
Trésorerie au début de l'exercice	41 219	42 730
Trésorerie à la fin de l'exercice	92 044	41 219

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS***[en milliers de dollars]*

31 mars 2013 et 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) fournir des services de cyberSanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario;
- b) élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de cyberSanté;
- c) protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1^{er} avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une nouvelle entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS***[en milliers de dollars]*

31 mars 2013 et 2012

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers ont été préparés selon les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

a] Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	290 003	256 616
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	134 997	153 864
Financement total	425 000	410 480
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	(22 857)	(40 273)
Intérêt reçu au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	438	484
Intérêt reçu et fonds non utilisés comptabilisés comme montant à payer au ministère <i>[note 3 b)]</i>	(42 668)	(1 534)
Montant comptabilisé à titre de produits	359 913	369 157

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

b] Le montant à payer au ministère est calculé comme suit :

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Intérêt reçu et fonds non utilisés			
- montants de l'exercice courant et de l'exercice précédent	42 668	1 534	4 941
Financement à recevoir	—	—	(212)
	42 668	1 534	4 729

c] Le montant à recevoir du ministère comprend les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère liés à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour son compte par cyberSanté Ontario et les coûts de main-d'œuvre liés aux services fournis par cyberSanté Ontario.

4. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2013		Valeur comptable nette
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	\$
Matériel informatique	66 673	42 047	24 626
Logiciels	63 419	30 778	32 641
Mobilier et matériel de bureau	5 845	4 253	1 592
Améliorations locatives	4 258	3 559	699
Travaux en cours	9 640	—	9 640
	149 835	80 637	69 198

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

	31 mars 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	67 617	43 474	24 143
Logiciels	51 336	25 355	25 981
Mobilier et matériel de bureau	4 971	3 646	1 325
Améliorations locatives	3 565	3 428	137
Travaux en cours	37 321	—	37 321
	164 810	75 903	88 907

	1 ^{er} avril 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	58 633	37 853	20 780
Logiciels	32 500	27 315	5 185
Mobilier et matériel de bureau	4 441	3 097	1 344
Améliorations locatives	3 492	3 070	422
Travaux en cours	36 687	—	36 687
	135 753	71 335	64 418

Certains actifs acquis qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette de ces actifs s'établit comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Matériel informatique	—	—	7 035
Logiciels	—	—	42
Travaux en cours	9 640	37 321	36 687
	9 640	37 321	43 764

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 10 847 \$ (11 216 \$ au 31 mars 2012), un amortissement cumulé de 10 484 \$ (9 624 \$ au 31 mars 2012) et une valeur comptable nette de 363 \$ (21 \$ au 31 mars 2012; 217 \$ en avril 2011) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

L'imputation pour dépréciation de 26 985 \$ (1 571 \$ au 31 mars 2012; néant au 1^{er} avril 2011) liée à la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés a aussi été constatée au cours de l'exercice.

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	31 mars 2013 \$	31 mars 2012 \$	1 ^{er} avril 2011 \$
Solde au début de l'exercice	88 907	64 418	36 731
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations <i>[note 3 a]</i>	22 857	40 273	39 246
Amortissement	(42 566)	(15 784)	(11 559)
Solde à la fin de l'exercice	69 198	88 907	64 418

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a] cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2014	61 348
2015	45 314
2016	14 814
2017	10 046
2018	5 927
2019 et par la suite	—
	137 449

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

- b] La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2014	5 862
2015	4 964
2016	4 261
2017	1 281
2018	167
2019 et par la suite	—
	16 535

- c] cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et le progrès à l'égard des critères d'admissibilité fait l'objet d'un suivi régulier. Le montant total des paiements futurs liés à ces ententes s'élève à environ 141 millions de dollars, dont 130 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2014. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2016.
- d] Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, cyberSanté Ontario a dû, par suite d'une entente sanctionnée par la cour, verser des primes totalisant 6,7 millions de dollars à son personnel relativement aux exercices 2011 et 2012. Une somme de 5,1 millions de dollars a été comptabilisée au 31 mars 2012, et la différence de 1,6 million de dollars a été passée en charges au cours du présent exercice.

En ce qui concerne les primes visant l'exercice clos le 31 mars 2013, leur versement n'a pas été approuvé et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé. S'il est convenu de verser des primes pour cet exercice, le montant à payer sera passé en charges au cours de l'exercice, lorsqu'il pourra être estimé. Il est probable qu'un montant devra être versé.

- e] Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

cyberSanté Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS***[en milliers de dollars]*

31 mars 2013 et 2012

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires. Tout rajustement d'un montant inscrit au titre d'une réclamation sera constaté au cours de l'exercice où les rajustements seront jugés nécessaires.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 592 \$ (3 176 \$ en 2012).

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, totalisant 7 971 \$ (1 174 \$ en 2012), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne transigeant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2013, la quasi-totalité des montants à recevoir était à court terme.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des revenus de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2013 et 2012

10. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Les présents états financiers sont les premiers états financiers que prépare cyberSanté Ontario conformément au *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, qui contient les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. La première application de ce référentiel comptable n'a pas eu d'incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 mars 2012, ni sur l'actif net au 1^{er} avril 2011, soit la date de transition.

La Fondation Trillium de l'Ontario**Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



Andrea Cohen Barrack
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 juin 2013
Toronto, Canada

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

États de la situation financière

Au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Actif			
Trésorerie	1 055 028 \$	1 182 571 \$	1 221 652 \$
Débiteurs et autres	672 176	1 049 712	732 080
Placements (note 3)	139 649 422	148 556 914	124 848 978
Immobilisations (note 4)	1 876 252	1 981 870	603 950
	143 252 878 \$	152 771 067 \$	127 406 660 \$

Passif et actif net

Passif			
Créditeurs et charges à payer	3 040 752 \$	2 693 424 \$	1 643 380 \$
Apports reportés [note 5 a)]	7 833 584	7 121 701	5 843 932
Subventions à payer [note 5 b)]	129 806 500	140 383 900	117 347 306
	140 680 836	150 199 025	124 834 618
Actif net			
Investi en immobilisations	1 876 252	1 981 870	603 950
Non affecté	695 790	590 172	1 968 092
	2 572 042	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 8)			
	143 252 878 \$	152 771 067 \$	127 406 660 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, Dev Sainani, président



, Frank Passaro, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

États des résultats

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 5 a)]	124 288 117 \$	158 977 831 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 5 a)]	4 666 514	2 758 847
Revenus de placement [note 5 a)]	2 349 290	3 189 948
	131 303 921	164 926 626
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 5 b)]	116 641 900	151 068 400
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 5 a)]	12 358 434	11 741 769
Services rendus à la collectivité (note 7)	464 359	425 466
	129 464 693	163 235 635
Services de soutien [note 5 a)]	1 337 453	1 192 449
Amortissement des immobilisations	501 775	498 542
	131 303 921	164 926 626
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

2013	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 981 870 \$	590 172 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(501 775)	501 775	—
Acquisition d'immobilisations	396 157	(396 157)	—
Actif net à la clôture de l'exercice	1 876 252 \$	695 790 \$	2 572 042 \$

2012	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	603 950 \$	1 968 092 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(498 542)	498 542	—
Acquisition d'immobilisations	1 876 462	(1 876 462)	—
Actif net à la clôture de l'exercice	1 981 870 \$	590 172 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	501 775 \$	498 542 \$
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(9 140 653)	25 046 775
	(8 638 878)	25 545 317
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(396 157)	(1 876 462)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 129 210 760)	(1 054 162 127)
Cession de placements	1 138 118 252	1 030 454 191
	8 907 492	(23 707 936)
Diminution de la trésorerie	(127 543)	(39 081)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 182 571	1 221 652
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 055 028 \$	1 182 571 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

Le 1^{er} avril 2012, la Fondation a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Fondation a de plus choisi d'appliquer la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public. Il s'agit de ses premiers états financiers établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Fondation a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011, et toutes les informations comparatives ont été présentées en application des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La note 11 présente un résumé des ajustements transitoires comptabilisés dans l'actif net et l'excédent des produits sur les charges.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans les états des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans ses états des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2012, la Fondation a adopté les Normes comptables du secteur public, chapitres SP 3450, *Instruments financiers*, et SP 2601, *Conversion des devises*. Les normes ont été adoptées prospectivement à compter de la date d'adoption. Les nouvelles normes stipulent de manière exhaustive les conditions de constatation, de mesure, de présentation et d'information des instruments financiers ainsi que des opérations libellées en devises.

Conformément au chapitre SP 3450, tous les instruments financiers sont présentés aux états de la situation financière et sont évalués soit à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les caractéristiques des instruments ainsi que les choix de méthode comptable de la Fondation (note 1).

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

3. Placements

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Placements à court terme	42 688 457 \$	55 181 115 \$	94 946 600 \$
Obligations	24 373 775	19 518 889	29 902 378
Portefeuille échelonné d'obligations	72 587 190	73 856 910	—
	139 649 422 \$	148 556 914 \$	124 848 978 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des neuf prochains mois (échéance de sept mois au 31 mars 2012 et de cinq mois au 1^{er} avril 2011). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,96 % à 1,29 % (de 0,90 % à 1,35 % au 31 mars 2012 et de 0,90 % à 1,20 % au 1^{er} avril 2011).

Le 1^{er} avril 2011, la FTO a créé un portefeuille échelonné d'obligations. Tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 3,15 % à 5,00 % (de 3,25 % à 6,00 % au 31 mars 2012).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

4. Immobilisations

31 mars 2013	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	949 889 \$	715 120 \$	234 769 \$
Matériel informatique	1 144 048	803 213	340 835
Logiciels	1 174 501	1 016 508	157 993
Améliorations locatives	1 393 393	250 738	1 142 655
	4 661 831 \$	2 785 579 \$	1 876 252 \$

31 mars 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	985 061 \$	689 495 \$	295 566 \$
Matériel informatique	872 472	633 890	238 582
Logiciels	1 071 710	899 421	172 289
Améliorations locatives	1 388 729	113 296	1 275 433
	4 317 972 \$	2 336 102 \$	1 981 870 \$

1 ^{er} avril 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	809 812 \$	756 300 \$	53 512 \$
Matériel informatique	1 175 783	980 572	195 211
Logiciels	960 771	730 372	230 399
Améliorations locatives	1 623 743	1 498 915	124 828
	4 570 109 \$	3 966 159 \$	603 950 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

31 mars 2013	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	6 618 706 \$	502 995 \$	7 121 701 \$
Financement reçu			
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport			
Affectation annuelle de base	120 000 000	—	120 000 000
Projets spéciaux	—	5 000 000	5 000 000
	120 000 000	5 000 000	125 000 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	2 349 290	—	2 349 290
Subventions promises	(110 854 300)	(5 787 600)	(116 641 900)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 857 229)	(501 205)	(12 358 434)
Services de soutien et amortissement	(1 839 228)	—	(1 839 228)
Services rendus à la collectivité	(464 359)	—	(464 359)
Subventions annulées ou recouvrées	2 636 700	2 029 814	4 666 514
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(120 029 126)	(4 258 991)	(124 288 117)
Variation au cours de l'exercice	(29 126)	741 009	711 883
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 589 580 \$	1 244 004 \$	7 833 584 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Apports reportés et subventions à payer (suite)

31 mars 2012	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	5 599 404 \$	244 528 \$	5 843 932 \$
Financement reçu			
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport			
Affectation annuelle de base	120 000 000	–	120 000 000
Projets spéciaux	–	40 255 600	40 255 600
	120 000 000	40 255 600	160 255 600
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	3 189 948	–	3 189 948
Subventions promises	(110 929 700)	(40 138 700)	(151 068 400)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 094 936)	(646 833)	(11 741 769)
Services de soutien et amortissement	(1 690 991)	–	(1 690 991)
Services rendus à la collectivité	(425 466)	–	(425 466)
Subventions annulées ou recouvrées	1 970 447	788 400	2 758 847
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(118 980 698)	(39 997 133)	(158 977 831)
Variation au cours de l'exercice	1 019 302	258 467	1 277 769
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 618 706 \$	502 995 \$	7 121 701 \$

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère qui lui permet de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2013	2012
Subventions promises	116 641 900 \$	151 068 400 \$
Subventions annulées	(3 715 300)	(2 172 506)
Subventions payées	(123 504 000)	(125 859 300)
	(10 577 400)	23 036 594
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	140 383 900	117 347 306
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	129 806 500 \$	140 383 900 \$
Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos les 31 mars :		
2014		87 726 900 \$
2015		32 212 300
2016		8 923 600
2017		837 500
2018		106 200
		129 806 500 \$

6. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 71 % pour l'octroi de subventions (71 % en 2012) et 3 % pour les services rendus à la collectivité (4 % en 2012).

Les services de soutien de 1 337 453 \$ (1 192 449 \$ en 2012) inscrits aux états des résultats tiennent compte de 3 594 261 \$ (3 322 425 \$ en 2012) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 138 596 \$ (147 476 \$ en 2012) au titre des services rendus à la collectivité.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

8. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2014	1 223 000 \$
2015	1 181 000
2016	1 125 000
2017	1 171 000
2018	1 237 000
Par la suite	4 601 000
	10 538 000 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

9. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

10. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2012.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 880 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 3.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2012.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

11. Ajustements transitoires

a) Actif net

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de la transition aux Normes comptables du secteur public sur l'actif net de la Fondation au 1^{er} avril 2011 :

Actif net	
Présenté antérieurement selon les principes comptables généralement reconnus du Canada au 31 mars 2011	2 572 042 \$
Ajustement au titre de la comptabilisation des congés de maladie non acquis - passif	69 171
Ajustement au titre de la comptabilisation des congés de maladie non acquis - apports reportés	(69 171)
Retraité, 1^{er} avril 2011	2 572 042 \$

b) États des résultats

À la suite des choix susmentionnés et de l'application rétrospective des Normes comptables du secteur public, la Fondation a comptabilisé les ajustements suivants au titre de l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

Excédent des produits sur les charges	
Présenté antérieurement selon les principes comptables généralement reconnus du Canada au 31 mars 2012	– \$
Augmentation de la charge liée aux avantages sociaux futurs en raison la comptabilisation des régimes de congés de maladie non acquis	(2 235)
Augmentation du financement du gouvernement de l'Ontario en raison de l'augmentation de la charge liée aux avantages sociaux futurs	2 235
Retraité pour l'exercice clos le 31 mars 2012	– \$

FONDS DE REBOISEMENT

Les états financiers des Fonds de reboisement au 31 mars 2013 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 15 février 2013.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,



Paul Murphy
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
15 février 2013



Ted Leonard
Vice-président, Finances
Directeur financier et trésorier
Toronto, Canada
15 février 2013

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du GIRÉ, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et des variations de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du secteur public canadien.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 15 février 2013

Waterloo, Canada

État de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)

31 décembre 2012

31 décembre 2011

	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 863	5 626
Débiteurs	16 833	14 135
Placements à long terme (note 3)	27 721	24 341
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX	51 417	44 102
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	21 308	20 142
Intérêts courus sur la dette	346	325
Remises aux intervenants du marché (note 5)	13 107	3 517
Dette (note 6)	133 200	110 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	41 600	54 928
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 7)	69 255	64 541
TOTAL DES PASSIFS	278 816	253 653
DETTE NETTE	(227 399)	(209 551)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 8)	87 607	87 902
Charges payées d'avance	3 688	3 103
ACTIFS NON FINANCIERS TOTAUX	91 295	91 005
SURPLUS ACCUMULÉ (DÉFICIT)		
Déficit accumulé de l'exploitation (note 5)	(137 651)	(118 172)
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	1 547	(374)
DÉFICIT ACCUMULÉ	(136 104)	(118 546)

Au nom du conseil :



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



William Museler
Directeur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2012	2011
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DE GROS			
Produits liés aux réseaux	128 609	116 257	112 903
Autres produits (note 9)	4 073	3 958	3 494
Produits d'intérêts et revenu de placement	836	350	1 403
Produits tirés des activités sur le marché de gros	133 518	120 565	117 800
Charges liées aux activités sur le marché de gros (note 10)	(128 608)	(116 727)	(116 290)
Surplus annuel lié aux activités sur le marché de gros	4 910	3 838	1 510
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DES PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements des paiements sur le marché	–	1 087	39
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 10)	(300)	(670)	(219)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements des paiements sur le marché	(300)	417	(180)
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	41 587	–	–
Charges liées aux compteurs intelligents (note 10)	(29 113)	(23 734)	(16 911)
Surplus (déficit) annuel de l'entité responsable des compteurs intelligents	12 474	(23 734)	(16 911)
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	17 084	(19 479)	(15 581)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(118 172)	(118 172)	(102 591)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(101 088)	(137 651)	(118 172)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 15 février 2013.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

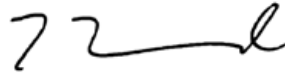
Les présents états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,



Paul Murphy
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
15 février 2013



Ted Leonard
Vice-président, Finances
Directeur financier et trésorier
Toronto, Canada
15 février 2013

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	17 084	(19 479)	(15 581)
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 767)	(16 244)	(14 787)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 541	16 539	15 427
Variation des charges payées d'avance	(9)	(585)	666
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(2 235)	(290)	1 306
GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	801	1 921	(374)
VARIATION DE LA DETTE NETTE	15 650	(17 848)	(14 649)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(209 551)	(209 551)	(194 902)
DETTE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	(193 901)	(227 399)	(209 551)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit annuel	(19 479)	(15 581)
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	16 539	15 427
Charge de retraite	11 985	14 316
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	6 482	6 125
Variation de la juste valeur des placements à long terme	876	–
	35 882	35 868
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	1 138	(585)
Variation des débiteurs	(2 698)	1 620
Variation des remises aux intervenants du marché	9 590	(6 676)
Variation des charges payées d'avance	(585)	666
	7 445	(4 975)
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(25 313)	(27 254)
Paieement d'avantages sociaux futurs	(1 768)	(1 806)
	(27 081)	(29 060)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3 233)	(13 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 244)	(14 787)
Variation des créditeurs et charges à payer	47	(1 547)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(16 197)	(16 334)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 322)	(2 947)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(2 322)	(2 947)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette	23 000	30 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23 000	30 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 248	(3 029)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	5 626	8 609
Variation de l'écart de change non réalisé – autre, pour la période	(11)	46
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	6 863	5 626

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qu'attribuent au GIRÉ la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et à court terme d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA);
- exploiter les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer, livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objets d'une Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI), tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis, relatives à la protection de la vie privée fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OPA et d'autres personnes à ce qui suit,
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes

- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités du GIRÉ par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables suivantes :

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ pour les services qu'il fournit et le recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, au revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi qu'aux droits de demande. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus et les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

Le GIRÉ inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif illustré dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation tant que l'instrument est détenu par le GIRÉ. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

Le GIRÉ inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût qui inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. Le GIRÉ capitalise l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2012	Durée de vie utile moyenne estimative 2011
Installations	38	39
Systèmes du marché et applications	4 à 11	4 à 10
Infrastructure et autres actifs	4 à 7	4 à 7
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2012.

g) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi du GIRÉ comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur cinq ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (12 ans en 2011) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans (12 ans en 2011).

Les avantages découlant des congés de maladie du GIRÉ s'accumulent, mais ne s'acquiescent pas. Le GIRÉ accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et il les comptabilise dans les créateurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes du GIRÉ qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, les remises aux intervenants du marché, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 27 721 000 \$ (24 341 000 \$ en 2011). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 60,5 % dans des titres de participation et 39,5 % dans des titres d'emprunt (58,8 % et 41,2 % respectivement en 2011).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Solde d'ouverture	24 341	21 816
Achat de placements	1 170	1 627
Distributions réinvesties	1 152	1 320
Variation de la juste valeur	1 058	(422)
Solde de clôture	27 721	24 341

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Concernant les activités	19 086	17 967
Concernant les immobilisations corporelles	2 222	2 175
	21 308	20 142

5. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2012, le GIRÉ a comptabilisé 9 590 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché des produits liés aux réseaux (11 617 000 \$ en 2011), en raison de surplus d'exploitation nets en 2012. Au 31 décembre 2012, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 13 107 000 \$ (3 517 000 \$ en 2011). Le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ est maintenu à un maximum de 5,0 millions de dollars.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	5 000	5 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	1 371	954
Entité responsable des compteurs intelligents – Déficit accumulé c)	(82 358)	(58 624)
Éléments de la transition aux normes du CCSP d)	(60 117)	(65 876)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(136 104)	(118 546)

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Surplus accumulé – début de l'exercice	5 000	10 643
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	130 155	129 417
Remises aux intervenants du marché	(9 590)	(11 617)
Charges liées aux activités sur le marché de gros	(116 727)	(116 290)
Variation des gains (pertes) de réévaluation cumulés	1 921	(374)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	(5 759)	(6 779)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	5 000	5 000

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Surplus accumulé – début de l'exercice	954	1 134
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	1 087	39
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(670)	(219)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	1 371	954

c) Entité responsable des compteurs intelligents – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(58 624)	(41 713)
Charges liées aux compteurs intelligents	(23 734)	(16 911)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(82 358)	(58 624)

d) Éléments de la transition aux normes du CCSP – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	\$	\$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(65 876)	(72 655)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	5 759	6 779
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(60 117)	(65 876)

Le GIRÉ inclut une partie du déficit accumulé découlant des éléments de transition aux normes du CCSP dans les dépenses annuelles proposées à la CEO à des fins de recouvrement par l'entremise des produits liés aux réseaux.

6. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En mai 2011, le GIRÉ a conclu un effet à payer de deux ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêts à un taux fixe de 2,245 % par année et est remboursable en entier le 1^{er} mai 2013. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en mai et en novembre de chaque année. Au 31 décembre 2012, l'effet à payer à la SFIEO était de 78,2 millions de dollars (78,2 millions de dollars le 31 décembre 2011).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la charge d'intérêts sur l'effet à payer était de 1 756 000 \$ (1 501 000 \$ en 2011).

Facilité de crédit

Le GIRÉ détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition du GIRÉ une somme allant jusqu'à 110,0 millions de dollars. Des avances jusqu'à 60,0 millions de dollars sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,25 % par année, et des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. Les avances supérieures à 60,0 millions de dollars et allant jusqu'à 110,0 millions de dollars sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2013. Au 30 décembre 2012, 55,0 millions de dollars avaient été prélevés sur la facilité de crédit (32,0 millions de dollars au 31 décembre 2011).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit était de 505 000 \$ (210 000 \$ en 2011).

Au 15 février 2013, le GIRÉ est en pourparlers avec la SFIEO aux fins du refinancement de sa dette et il est confiant d'obtenir sa mise en place pour le 1^{er} mai 2013.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2012 Avantages de retraite	2011 Avantages de retraite	2012 Autres avantages	2011 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	405 323	388 808	71 715	67 091
Juste valeur des actifs des régimes	360 017	306 055	–	–
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(45 306)	(82 753)	(71 715)	(67 091)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	4 314	8 679	480	469
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(608)	19 146	1 980	2 081
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(41 600)	(54 928)	(69 255)	(64 541)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé étaient répartis selon leur juste valeur dans les catégories suivantes :

	2012	2011
Titres de participation canadiens	19,3 %	18,6 %
Titres de participation étrangers	38,9 %	36,6 %
Titres de créance canadiens	40,5 %	44,9 %
Équivalents de trésorerie	1,0 %	1,1 %
Contrats de change à terme	0,3 %	(1,2 %)
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations sont déterminées à la fin de l'exercice et sont les suivantes :

	2012 Avantages de retraite	2011 Avantages de retraite	2012 Autres avantages	2011 Autres avantages
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments était de 10,0 % par année pour 2011, 2012 et 2013, diminuant de 0,5 % par année à 5,0 % en 2023. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,5 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations au régime est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2012 Avantages de retraite	2011 Avantages de retraite	2012 Autres avantages	2011 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	6 279	7 536	1 923	1 784
Intérêts débiteurs	25 317	24 502	4 410	4 147
Rendement prévu des actifs du régime	(20 402)	(18 808)	—	—
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	791	1 086	149	194
Coût des avantages	11 985	14 316	6 482	6 125

(en milliers de dollars canadiens)	2012 Avantages de retraite	2011 Avantages de retraite	2012 Autres avantages	2011 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	25 313	27 254	1 768	1 806
Cotisations des participants au régime	3 525	3 139	—	—
Prestations versées	18 300	17 214	1 768	1 806

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2011 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2014.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages sont déterminées au début de l'exercice et sont les suivantes :

	2012 Avantages de retraite	2011 Avantages de retraite	2012 Autres avantages	2011 Autres avantages
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Rendement prévu des actifs du régime	6,50 %	6,50 %	—	—
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Ajouts	Sorties	Au 31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$
Installations	49 823	492	–	50 315
Systèmes du marché et applications	239 726	1 849	(608)	240 967
Infrastructure et autres actifs	49 325	3 489	–	52 814
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	25 043	6 172	–	31 215
Coût total	363 917	12 002	(608)	375 311

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$
Installations	(16 024)	(1 255)	–	(17 279)
Systèmes du marché et applications	(205 453)	(9 729)	608	(214 574)
Infrastructure et autres actifs	(45 110)	(1 997)	–	(47 107)
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	(9 867)	(3 558)	–	(13 425)
Amortissement cumulé total	(276 454)	(16 539)	608	(292 385)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012
	\$	\$
Installations	33,799	33,036
Systèmes du marché et applications	34,273	26,393
Infrastructure et autres actifs	4,215	5,707
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	15,176	17,790
Total de la valeur comptable nette	87,463	82,926
Immobilisations en cours de construction	439	4,681
Immobilisations corporelles nettes	87,902	87,607

En 2012, le rajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations s'est traduit par une diminution de 381 000 \$ de la charge d'amortissement (néant en 2011).

L'intérêt capitalisé dans le coût des immobilisations en cours de construction en 2012 a été de 4 000 \$ (235 000 \$ en 2011).

9. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. Le GIRÉ est habilité à recevoir les intérêts du placement et les gains du placement, net des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. Le GIRÉ n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

Le GIRÉ a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 1 269 000 \$ en 2012 (587 000 \$ en 2011).

Le GIRÉ constate les produits tirés des services qu'il fournit et du recouvrement des charges au moment où ils sont gagnés. Les produits tirés du recouvrement des charges se sont établis à 2 676 000 \$ en 2012 (2 891 000 \$ en 2011).

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les charges par objet de 2012 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités sur le marché de gros 2012	Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché 2012	Entité responsable des compteurs intelligents 2012	Total 2012
	\$	\$	\$	\$
Main-d'œuvre	77 075	357	2 608	80 040
Services, soutien et matériel informatiques	8 686	—	719	9 405
Services contractuels et consultants	7 061	312	15 303	22 676
Télécommunications	3 033	1	3	3 037
Autres coûts	7 036	—	3	7 039
Amortissement	12 981	—	3 558	16 539
Charge d'intérêts et frais de financement	855	—	1 540	2 395
Total des charges	116 727	670	23 734	141 131

Les charges par objet de 2011 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités sur le marché de gros 2011	Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché 2011	Entité responsable des compteurs intelligents 2011	Total 2011
	\$	\$	\$	\$
Main-d'œuvre	78 060	171	2 327	80 558
Services, soutien et matériel informatiques	7 857	—	65	7 922
Services contractuels et consultants	6 651	45	10 913	17 609
Télécommunications	2 775	1	11	2 787
Autres coûts	7 281	2	3	7 286
Amortissement	12 898	—	2 529	15 427
Charge d'intérêts et frais de financement	768	—	1 063	1 831
Total des charges	116 290	219	16 911	133 420

11. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du réseau d'électricité ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants du marché et de ses parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit des droits auprès des intervenants du marché (note 1). La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces droits est limitée.

Le GIRÉ a présenté son plan d'activités 2012 – 2014 au ministre à des fins d'approbation, et au 15 février 2013, le ministre n'avait ni approuvé ni rejeté ce plan. Le GIRÉ a ensuite présenté une demande de droits provisoires pour 2012 à la CEO, et le 20 décembre 2011, la CEO a approuvé les droits d'utilisation provisoires demandés de 0,822 \$/mégawatt-heure.

Le GIRÉ a présenté son plan d'activités 2013 au ministre à des fins d'approbation, et au 15 février 2013, le ministre n'avait ni approuvé ni rejeté ce plan. Par suite d'une demande de clarification faite à la CEO en novembre 2012, le GIRÉ a appris que les droits provisoires demeurent en vigueur pendant le processus de révision et d'approbation des nouveaux droits pour 2013 de la CEO.

En qualité d'Entité responsable des compteurs intelligents, le GIRÉ s'attend aussi à financer les coûts d'exploitation et les dépenses en immobilisations ayant trait au système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents au moyen de droits à percevoir auprès des utilisateurs des compteurs intelligents en Ontario. Jusqu'à présent, cet investissement et ces coûts ont été financés au moyen de la dette. Le 23 mars 2012, le GIRÉ a présenté à la CEO une demande d'approbation de frais liés aux compteurs intelligents. Le 15 février 2013, cette demande était toujours à l'étude par la CEO.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur le GIRÉ. La SFIEO, l'OPA, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont les apparentés du GIRÉ, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et le GIRÉ étaient les suivantes :

Le GIRÉ détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 6). Les paiements d'intérêts effectués par le GIRÉ en 2012 pour l'effet à payer étaient de 1 756 000 \$ (1 364 000 \$ en 2011), et pour la facilité de crédit ils étaient de 485 000 \$ (183 000 \$ en 2011). Au 31 décembre 2012, le GIRÉ avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 346 000 \$ (325 000 \$ en 2011).

Le GIRÉ effectue des études du réseau pour l'OPA en appui de ses exigences en matière de planification du réseau électrique et il fournit un soutien dans le cadre du programme d'intervention en fonction de la demande. En 2012, le GIRÉ a facturé 276 000 \$ (660 000 \$ en 2011) à l'OPA pour des services associés à ces programmes. En 2012, l'OPA a fourni un détachement aux fins de l'application de la réglementation par le marché et le GIRÉ a engagé des coûts de 13 000 \$ (néant en 2011) pour la prestation de ces services. Au 31 décembre 2012, en raison de rajustements des factures, le GIRÉ avait un solde net à payer à l'OPA de 58 000 \$ (un solde net à recevoir de 70 000 \$ en 2011).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, le GIRÉ engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO était de 514 000 \$ en 2012 (515 000 \$ en 2011).

Le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements et a effectué des études de faisabilité technique pour Hydro One en 2012. Le GIRÉ a facturé Hydro One 696 000 \$ en 2012 (127 000 \$ en 2011). Le GIRÉ se procure des études sur les courts-circuits dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par le GIRÉ d'Hydro One. En 2012, le GIRÉ a engagé des coûts de 130 000 \$ (134 000 \$ en 2011) pour ces services. Au 31 décembre 2012, le GIRÉ avait un solde net à recevoir d'Hydro One de 279 000 \$ (un solde net à payer de 42 000 \$ en 2011).

En 2012, le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et effectué des études de faisabilité technique. En 2012, OPG a reçu une facture de 144 000 \$ (64 000 \$ en 2011). Au 31 décembre 2012, le GIRÉ avait un solde net à recevoir d'OPG de 6 000 \$ (12 000 \$ en 2011).

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. Le GIRÉ fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2012, le GIRÉ n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,4 million de dollars au 31 décembre 2012 (0,3 million de dollars en 2011).

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2012 aurait entraîné un changement pendant l'exercice (avant l'incidence des rajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé [note 5] d'environ 5,0 millions de dollars [4,3 millions de dollars en 2011]). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie (qui représentaient 7,3 millions de dollars au 31 décembre 2012) au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2012 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2012. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers. Pour gérer le risque de liquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme du GIRÉ peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2013	1 930
2014	1 853
2015	1 784
2016	1 766
2017	1 804

Éventualités

Le GIRÉ peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du GIRÉ.

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

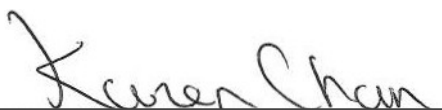
Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 13 juin 2013 inclusivement.

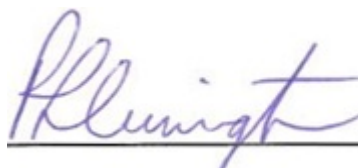
Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Karen Chan
Directeur de recherche



Rob Cunningham, CPA, CA
Contrôleur



Chartered Accountants
and Business Advisors

People Count.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, composés du bilan au 31 mars 2013, de l'état des résultats ainsi que de la fluctuation du solde des fonds, de l'état des pertes résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d'établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de graves inexactitudes, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présenter fidèlement ses états financiers cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de donner son avis sur l'efficacité des mesures de contrôle interne prises par l'entité. La vérification comporte aussi une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.

Informations comparatives

Sans que cela modifie pour autant notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, indiquant que l'Institut de recherche agricole de l'Ontario a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public le 1^{er} avril 2011. La direction a appliqué rétroactivement ces normes aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, notamment au bilan du 31 mars 2012 et du 1^{er} avril 2011, ainsi qu'aux états des résultats, à la fluctuation du solde des fonds, à l'état des pertes résultant de la réévaluation et à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, de même qu'aux informations connexes. Puisque nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur elles, les informations comparatives retraitées n'ont pas été vérifiées.



Guelph (Ontario)
Le 13 juin 2013

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

BILAN

AU 31 MARS 2013

	2013 (annexe 1)	2012
A C T I F		
À COURT TERME		
Encaisse	3 985 879\$	2 985 161\$
Placements	12 327 500	7 507 811
Comptes débiteurs	<u>172 045</u>	<u>158 133</u>
	16 485 424	10 651 105
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION	24 790 842	8 490 842
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>57 375 167</u>	<u>59 297 015</u>
	<u>98 651 433\$</u>	<u>78 438 962\$</u>
P A S S I F		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 520 026\$	1 408 607\$
Retenues	417 773	371 442
Dépenses non engagées	2 882 327	4 539 720
Revenu différé	<u>3 065</u>	<u>27 787</u>
	4 823 191	6 347 556
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 8)	37 063 396	18 435 508
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 9)	<u>34 242 104</u>	<u>36 295 592</u>
	<u>76 128 691</u>	<u>61 078 656</u>
A C T I F N E T		
SOLDE DES FONDS	8 542 270	3 319 226
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(56 811)	0
APPORTS DE BIENS (note 6)	<u>14 037 283</u>	<u>14 041 080</u>
	<u>22 522 742</u>	<u>17 360 306</u>
	<u>98 651 433\$</u>	<u>78 438 962\$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATIONS DU SOLDE DES FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013 (annexe 2)	2012
REVENUS		
Recherche		
Subventions provinciales (note 11)	3 500 000 \$	1 850 000 \$
Autres subventions	280 000	0
Propriété intellectuelle	1 085 306	1 127 014
	<u>4 865 306</u>	<u>2 977 014</u>
Biens		
Subventions provinciales – dép. en cap. secondaire (note 11)	3 218 581	2 336 708
Revenu locatif - province	865 909	673 326
Revenu locatif – secteur privé	661 289	674 957
Paielements de transfert – paielements en remplacement d'impôt	750 000	550 000
Paielements en remplacement d'impôt	252 175	119 975
Amortissement des apports de capital différés	2 393 613	2 184 898
	<u>8 141 567</u>	<u>6 539 864</u>
Autres		
Revenus de placement	271 241	138 983
	<u>13 278 114</u>	<u>9 655 861</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projets ou programmes de recherche	1 948 406	1 961 654
Propriété intellectuelle	731 496	661 501
	<u>2 679 902</u>	<u>2 623 155</u>
Biens		
Paielements en remplacement d'impôt	797 685	750 641
Dépenses en capital secondaire	3 058 824	2 859 945
Opérations et entretien	772 330	807 916
Amortissement des immobilisations	2 393 613	2 184 898
	<u>7 022 452</u>	<u>6 603 400</u>
Autres	<u>10 110</u>	<u>2 617</u>
	<u>9 712 464</u>	<u>9 229 172</u>
REVENU NET pour l'exercice	<u>3 565 650</u>	<u>426 689</u>
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	<u>1 657 393</u>	<u>199 516</u>
	<u>5 223 043</u>	<u>626 205</u>
SOLDE DES FONDS au début de l'exercice	17 360 306	16 734 101
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(56 811)	0
TERRES CÉDÉES À LA MUNICIPALITÉ D'ALFRED (note 6)	<u>(3 796)</u>	<u>0</u>
SOLDE DES FONDS à la fin de l'exercice	<u>22 522 742 \$</u>	<u>17 360 306 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013	2012
Pertes résultant de la réévaluation au début de l'exercice	0\$	0\$
Correction après adoption de la section sur les instruments financiers (note 4)	0	0
Pertes non réalisées attribuables aux placements à court terme	(56 811)	0
Montants réaffectés aux opérations : Réalisation des placements à long terme	<u>0</u>	<u>0</u>
Pertes nettes résultant de la réévaluation pour l'exercice	<u>(56 811)</u>	<u>0</u>
Pertes résultant de la réévaluation à la fin de l'exercice	<u><u>(56 811)\$</u></u>	<u><u>0\$</u></u>

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

	2013	2012
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Revenu net pour l'exercice	3 565 650 \$	426 689 \$
Éléments hors caisse		
Amortissements	2 393 613	2 184 898
Apports de capital différés	(2 053 488)	(2 053 955)
Pertes résultant de la réévaluation	(56 811)	0
	<u>3 848 964</u>	<u>557 632</u>
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	(13 912)	191 818
Placements	(4 819 689)	572 370
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	111 419	(169 366)
Apports de fonds de capital différés	18 627 888	10 679 576
Retenues	46 331	(165 977)
Revenu différé	(24 722)	26 229
	<u>17 776 279</u>	<u>11 692 282</u>
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations	(475 563)	(3 638 361)
Produit de la cession des terres	2	0
Immobilisations en construction	(16 300 000)	(6 349 183)
	<u>(16 775 561)</u>	<u>(9 987 544)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE pour l'exercice	1 000 718	1 704 738
ENCAISSE au début de l'exercice	<u>2 985 161</u>	<u>1 280 423</u>
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>3 985 879 \$</u>	<u>2 985 161 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif relevant directement du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO), anciennement ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAARO). L'IRAO est un organisme sans but lucratif au sens que lui donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, à ce titre, ses revenus ne sont pas imposables. Créé en vertu de l'*Agricultural Research Institute of Ontario Act* de 1962 (aujourd'hui *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*), l'IRAO a pour mission de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.

Les fonds finançant les programmes administrés par l'IRAO émanent de plusieurs sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en est la principale et finance aussi les programmes de recherche concurrentielle. En vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. Les autres sources de financement viennent généralement du secteur commercial (entreprises agricoles, commissions de commercialisation et associations de producteurs) et l'argent peut être affecté ou pas à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant des résultats des recherches.

Les sommes reçues sont toutes détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme des nouvelles orientations en recherche (Nouvelles orientations)
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments (Innocuité des aliments)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux principales normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public en usage au Canada, y compris celles du chapitre 4200 diffusées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP pour les OSBL du secteur public »), et incluent les conventions que voici .

a) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerné durant l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) INSTRUMENTS FINANCIERS**Évaluation des instruments financiers

Au départ, l'organisme évalue les éléments de l'actif et du passif financiers à leur juste valeur, à l'exception de quelques transactions sans lien de dépendance.

Ensuite, on évalue le coût amorti des éléments de l'actif et du passif financiers, sauf les placements, dont le coût est établi à sa juste valeur. L'état des pertes résultant de la réévaluation saisit les fluctuations de la juste valeur des instruments.

Les éléments de l'actif financier évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les comptes débiteurs.

Les éléments du passif financier évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs et les comptes de régularisation, les retenues, les dépenses non engagées, le revenu différé, les apports de fonds de capital différé et les apports de capital différés.

Les placements font partie des éléments de l'actif financier évalués à leur juste valeur.

Perte de valeur

On détermine si la valeur des éléments de l'actif financier comptabilisés au coût amorti a baissé quand il y a des indices en ce sens. Si leur valeur a effectivement diminué, on ramène la valeur comptable des éléments de l'actif à la future valeur actualisée des flux de trésorerie prévue ou au produit de la vente éventuelle de l'élément de l'actif, selon le montant le plus élevé. Le montant de la dépréciation est alors signalé dans l'état des résultats. La perte attribuable à une baisse de valeur signalée antérieurement peut être atténuée à la suite d'une hausse, soit directement, soit par correction du compte de provision, pourvu que la valorisation ne dépasse pas le montant qui aurait été inscrit à la date de l'écriture de contrepassation, advenant le cas où la baisse de valeur n'aurait pas été rapportée. Le montant de l'écriture de contrepassation apparaît dans l'état des résultats.

Coût de l'opération

L'organisme inscrit le coût des opérations au titre des dépenses dans la période où la charge a été engagée. Cependant, la valeur des instruments financiers qui ne seront pas évalués à leur juste valeur par la suite est corrigée en fonction du coût de l'opération qui s'y rapporte directement à l'origine, à l'émission ou à la formulation de l'hypothèse.

c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'origine et amorties selon la méthode et les taux annuels que voici :

Bâtiments et éléments constitutifs - 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**e) BAISSSE DE VALEUR DES ACTIFS DE LONGUE DURÉE**

On vérifie les possibilités de recouvrement d'un actif de longue durée quand certains événements ou une modification des circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Il y a baisse de valeur quand la valeur comptable de l'actif dépasse le flux de trésorerie non actualisé associé à l'usage ou à la cession de l'actif. Le cas échéant, le montant de la baisse correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif

f) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Ils sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinents.

h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conformément aux normes du CSSP pour les OSBL du secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses concernant les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, et qu'elle révèle les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont établis ainsi que les montants déclarés des recettes et des charges survenues durant l'exercice. Les estimations et les hypothèses de la direction sont nécessaires pour évaluer les comptes débiteurs et les comptes de régularisation, ainsi que pour établir la vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a établi de nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif du gouvernement (secteur public). Depuis le 1^{er} janvier 2012, les OSBL du secteur public peuvent, à leur gré, appliquer une des deux méthodes que voici :

1. les normes comptables pour le secteur public incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du gouvernement;
2. les normes comptables pour le secteur public.

L'Institut a choisi d'appliquer les normes comptables pour le secteur public incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du gouvernement.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté les exigences du nouveau référentiel comptable, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (CCSP pour les OSBL du gouvernement). Les états financiers que voici sont les premiers de l'Institut à être préparés en vertu de ce référentiel, aussi y a-t-on appliqué les dispositions transitoires du chapitre 2125, « Première application par des organismes publics ». Le chapitre 2125 exige l'application rétroactive des normes comptables avec certaines exemptions facultatives et d'autres, obligatoires. Les conventions énoncées dans le Sommaire des principales conventions comptables ont été appliquées aux états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013, aux informations comparatives présentées dans ces états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi qu'au préambule sur la situation financière au 1^{er} avril 2011, sauf pour les chapitres SP 2601 – *Conversion des devises* – et SP 3450 – *Instruments financiers*, dont l'application a débuté le 1^{er} avril 2012 (lire la note 4 – Modification des conventions comptables).

L'Institut a préparés ses états financiers pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011 selon les principes comptables généralement reconnus prescrits à la partie V du Manuel de l'ICCA – Comptabilité – Normes comptables prébasculément. L'adoption du référentiel du CCSP pour les OSBL du gouvernement n'a nécessité aucune modification aux éléments de l'actif et du passif, à l'actif net, aux résultats et aux flux de trésorerie déclarés antérieurement par l'Institut.

Le tableau ci-dessous reflète le préambule de la situation financière établie selon le référentiel du CCSP pour les OSBL du gouvernement à la date du basculement.

	Solde au 31 mars 2011 selon les états financiers antérieurs	Variation du solde des fonds	Solde au 1 ^{er} avril 2011 selon les états financiers établis d'après les normes du CCSP pour les OSBLSP
A C T I F			
À COURT TERME			
Encaisse	1 280 423 \$	0 \$	1 280 423 \$
Placements	8 080 181	0	8 080 181
Comptes débiteurs	<u>349 951</u>	<u>0</u>	<u>349 951</u>
	9 710 555	0	9 710 555
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION	2 141 659	0	2 141 659
IMMOBILISATIONS	<u>57 843 553</u>	<u>0</u>	<u>57 843 553</u>
	<u>69 695 767 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>69 695 767 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)**P A S S I F****À COURT TERME**

Comptes fournisseurs et comptes

de régularisation

1 577 973 \$

0 \$

1 577 973 \$

Retenues

537 419

0

537 419

Dépenses non engagées

4 739 236

0

4 739 236

Revenu différé

1 55901 5596 856 18706 856 187**APPORTS DE FONDS DE CAPITAL
DIFFÉRÉS**

7 755 932

0

7 755 932

APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS38 349 547038 349 54752 961 666052 961 666**A C T I F N E T****SOLDE DES FONDS**16 734 101016 734 10169 695 767 \$0 \$69 695 767 \$**4. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES**

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut procédait à la première application des chapitres SP 3450 – *Instruments financiers*, SP 2601 – *Conversion des devises* et SP 1201 – *Présentation des états financiers* des Normes comptables pour le secteur public. Ces normes, qui ont été adoptées avant la date de leur première application, comprennent des dispositions générales permettant la constatation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des instruments financiers et des opérations en monnaie étrangère.

Aux termes du chapitre SP 3450, tous les instruments financiers, y compris les produits dérivés, figurent dans le bilan et sont évalués à leur juste valeur ou leur coût est amorti en fonction des particularités de l'instrument et des conventions comptables adoptées par l'Institut (lire la note 2 – Sommaire des principales conventions comptables).

L'application des nouvelles normes n'a donné lieu à aucun ajustement.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Juste valeur**

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à court terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers – L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une hiérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants :

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Juste valeur (suite)

Niveau 1 Cours du marché non corrigés d'éléments de l'actif ou du passif identiques

Niveau 2 Autres données d'entrée observables directement ou indirectement pour l'élément de l'actif ou du passif

Niveau 3 Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classés de niveau 1 au 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'au 1^{er} avril 2011.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2013 et 2012.

b) Risques

i) Risque de marché

On entend par là le risque que la valeur de l'instrument fluctue consécutivement à une variation de son cours sur le marché, que celle-ci résulte de facteurs spécifiquement associés au placement ou à l'émetteur, ou de facteurs qui influent sur l'ensemble des instruments échangés sur le marché. Puisque tous les instruments financiers de l'Institut sont comptabilisés à leur juste valeur et que les fluctuations de cette juste valeur sont identifiées dans l'état des pertes résultant de la réévaluation, tout changement au niveau des conditions du marché augmentera (diminuera) les pertes cumulatives attribuables à cette réévaluation. Le gestionnaire du portefeuille de placements tient compte du risque de marché en bâtissant un portefeuille diversifié avec les instruments échangés sur divers marchés et dans divers secteurs.

Une hausse (baisse) de un pour cent de la valeur des placements augmenterait (diminuerait) la valeur de l'actif et le profit non réalisé des placements de 123 275 \$ (75 078 \$ en 2012). Le cours des placements est affecté par la fluctuation de la valeur marchande de ces derniers, par le taux de change et par les taux d'intérêt qui influent sur les instruments financiers composant le portefeuille de placements administré par le gestionnaire.

ii) Risque de taux d'intérêt

Par là on entend les conséquences adverses d'une modification des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la position financière et les revenus de l'Institut. La fluctuation des taux d'intérêt agit indirectement sur les placements que détient l'Institut. Ce dernier diversifie ses placements pour atténuer ce risque.

iii) Risque de liquidité

Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du mal à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à revenu fixe de l'Institut sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en espèces à un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risques (suite)

- iv) Risque de monnaie étrangère
Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.
- v) Risque de crédit
Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'Institut. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

6. APPORTS DE BIENS

Des apports de biens de 14 037 283 \$ (14 041 080 \$ en 2012) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à l'IRAO.

Durant l'année, l'Institut a cédé 0,61 acre de terres à la municipalité d'Alfred pour la somme de 2 \$ et une perte de 3 796 \$, inférieure à la juste valeur des terres cédées, estimée de 73 600 \$, a été comptabilisée consécutivement à cette opération.

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2013	Net 2012
Terres				
Chemin de fer Simcoe	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 092 104	0	3 092 104	3 095 900
Stations de recherche	10 967 029	0	10 967 029	10 945 180
	<u>14 068 926</u>	<u>0</u>	<u>14 068 926</u>	<u>14 050 873</u>
Bâtiments				
Collèges	34 500 493	7 797 244	26 703 249	28 127 870
Stations de recherche	22 037 912	5 434 920	16 602 992	17 118 272
	<u>56 538 405</u>	<u>13 232 164</u>	<u>43 306 241</u>	<u>45 246 142</u>
	<u>70 607 331 \$</u>	<u>13 232 164 \$</u>	<u>57 375 167 \$</u>	<u>59 297 015 \$</u>

Le 6 mars 2007, le gouvernement de l'Ontario cédait à l'IRAO les titres d'immobilisations (terres et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars. La valeur comptable sert de valeur de transfert puisque la cession a eu lieu entre parties non liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire, sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclut ces immobilisations (et d'autres éléments de l'actif et du passif) sur une base annuelle aux états consolidés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.

Des immobilisations d'une valeur comptable de 72 294 \$ (1 400 000 \$ en 2012) se sont ajoutées durant l'année. Ces immobilisations correspondent à celles de preneurs qui ont conclu un bail à long terme avec l'Institut. Leur valeur comptable est établie au coût des éléments d'actif pour le contributeur, qui approche la juste valeur de ces derniers en raison du laps de temps relativement court séparant la date de l'achat par le contributeur et l'apport de l'élément d'actif à l'organisme.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

8. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de fonds de capital différés associés à des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fonds affectés obtenus par l'Institut pour ses projets de construction.

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	18 435 508 \$	7 755 932 \$
Moins, amortissement pour l'exercice	(340 125)	(130 943)
Plus apports aux fins d'immobilisation	<u>18 968 013</u>	<u>10 810 519</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>37 063 396 \$</u>	<u>18 435 508 \$</u>

Les sources de financement sont les suivantes :

	2013	2012
Gouvernement fédéral	1 347 500 \$	1 382 500 \$
Gouvernement provincial	32 335 236	13 684 424
Industrie	<u>3 380 660</u>	<u>3 368 584</u>
	<u>37 063 396 \$</u>	<u>18 435 508 \$</u>

9. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cédés à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes :

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	36 295 592 \$	38 349 547 \$
Moins, amortissement pour l'année	<u>(2 053 488)</u>	<u>(2 053 955)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 242 104 \$</u>	<u>36 295 592 \$</u>

10. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances semences	Redevances technologie	Capitaux non affectés	Total 2013	Total 2012
Revenus					
Propriété intellectuelle	929 967 \$	155 339 \$	0 \$	1 085 306 \$	1 127 014 \$
Placements	<u>51 720</u>	<u>64 049</u>	<u>360</u>	<u>116 129</u>	<u>58 398</u>
	981 687	219 388	360	1 201 435	1 185 412
Dépenses	<u>723 281</u>	<u>17 929</u>	<u>396</u>	<u>741 606</u>	<u>664 118</u>
Excédent (déficit) net annuel	258 406	201 459	(36)	459 829	521 294
Solde du fonds au début de l'exercice	1 402 066	1 798 749	36	3 200 851	2 679 557
Pertes résultant de la réévaluation	<u>(6 980)</u>	<u>(8 409)</u>	<u>0</u>	<u>(15 389)</u>	<u>0</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>1 653 492 \$</u>	<u>1 991 799 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>3 645 291</u>	<u>\$3 200 851</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

11. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succédé.

	2013	2012
Programme des nouvelles orientations de recherche	3 000 000 \$	1 350 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	3 500 000	1 850 000
Dépenses en capital secondaire	4 500 000	4 750 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	16 214 300	6 000 000
Paielements en remplacement d'impôts	<u>750 000</u>	<u>550 000</u>
	<u>24 964 300 \$</u>	<u>13 150 000 \$</u>

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifiés comme des revenus.

	2013	2012
Dépenses en capital secondaire :		
Fonds reçus	4 500 000 \$	4 750 000 \$
Capitalisé – Apport de fonds de capital différé	<u>(1 281 419)</u>	<u>(2 413 292)</u>
Revenu net	<u>3 218 581 \$</u>	<u>2 336 708 \$</u>
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	16 214 300 \$	6 000 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différé	<u>(16 214 300)</u>	<u>(6 000 000)</u>
Revenu net	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013**

13. ENTENTES DE FINANCEMENT AVEC DES TIERS

- a) L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO), sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Ontario, représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), et Integrated Grain Processors Co-operative Inc. (IGPC) ont signé une entente en vertu de laquelle IGPC a convenu de financer un fonds de recherche et de développement en contrepartie de la subvention d'équipement que le MAAARO lui a octroyée en juin 2006 dans le cadre du Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol. IGPC s'est engagé à verser annuellement 280 000 \$ dans ce fonds pendant dix ans (pour un total de 2 800 000 \$) à compter d'avril 2012, le dernier versement étant prévu en avril 2021. L'argent sera remis directement à l'IRAO, qui s'en servira pour soutenir les priorités de recherche ontariennes dans le secteur agroalimentaire.
- b) Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Ontario, représentée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), et Kawartha Ethanol Inc. ont conclu une entente pour une subvention d'équipement qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2008, en vertu de laquelle Kawartha Ethanol Inc. a convenu de financer un fonds de recherche et de développement en contrepartie de la subvention d'équipement que le MAAARO lui a octroyée dans le cadre du Fonds ontarien pour le développement de la production d'éthanol. Kawartha Ethanol Inc. s'est engagé à verser annuellement 98 000 \$ dans ce fonds pendant dix ans (pour un total de 980 000 \$) à compter d'avril 2013, le dernier versement étant prévu en avril 2022. L'argent sera remis directement à l'IRAO, qui s'en servira pour soutenir les priorités de recherche ontariennes dans le secteur agroalimentaire.

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 1 - Bilan
au 31 mars 2013

1-352

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

	IRAO	Infrastructure	CRR	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2013 (page 5)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	3,985,879						3,985,879
Placements	12,327,500						12,327,500
Dus par l'IRAO		6,614,636		4,209,679	1,028,604	(11,852,919)	0
Comptes débiteurs	101,359	62,728		6,395	1,563		172,045
	16,414,738	6,677,364	0	4,216,074	1,030,167	(11,852,919)	16,485,424
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION (note 7)		24,790,842					24,790,842
IMMOBILISATIONS (note 7)	9,793	57,365,374					57,375,167
	16,424,531	88,833,580	0	4,216,074	1,030,167	(11,852,919)	98,651,433
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dus à d'autres fonds de recherche	11,852,919					(11,852,919)	0
Comptes fournisseurs et comptes de ré	926,321	93,702		408,910	91,093		1,520,026
Retenues				333,690	84,083		417,773
Dépenses non engagées				2,502,088	380,239		2,882,327
Revenu différé		3,065					3,065
	12,779,240	96,767	0	3,244,688	555,415	(11,852,919)	4,823,191
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 8)		37,063,396					37,063,396
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 9)		34,242,104					34,242,104
	12,779,240	71,402,267	0	3,244,688	555,415	(11,852,919)	76,128,691
SOLDE DU FONDS	3,660,680	3,417,146	0	986,097	478,347		8,542,270
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(15,389)	(23,116)		(14,711)	(3,595)		(56,811)
APPORTS DE BIENS		14,037,283					14,037,283
	3,645,291	17,431,313	0	971,386	474,752	0	22,522,742
	16,424,531	88,833,580	0	4,216,074	1,030,167	(11,852,919)	98,651,433

Voir les notes afférentes

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 2 - État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

Schedule 2

	IRAO (note 10) \$	Infrastructure \$	CRR \$	Nouvelles orientations \$	Innocuité des aliments \$	Total au 31 mars 2013 (page 6) \$
REVENUS						
Recherche						
Subventions provinciales (note 11)				3,000,000	500,000	3,500,000
Autres subventions				280,000		280,000
Propriété intellectuelle	1,085,306					1,085,306
	<u>1,085,306</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3,280,000</u>	<u>500,000</u>	<u>4,865,306</u>
Biens						
Subventions provinciales - dépenses en capital secondaire (note 11)		3,218,581				3,218,581
Revenu locatif - province		865,909				865,909
Revenu locatif - secteur privé		661,289				661,289
Paiements de transfert - paiements en remplacement de taxes		750,000				750,000
Paiements en remplacement de taxes		252,175				252,175
Amortissement des apports de capital différés		2,393,613				2,393,613
	<u>0</u>	<u>8,141,567</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>8,141,567</u>
Autres						
Revenus de placement	116,129	84,729		55,126	15,257	271,241
	<u>1,201,435</u>	<u>8,226,296</u>	<u>0</u>	<u>3,335,126</u>	<u>515,257</u>	<u>13,278,114</u>
DÉPENSES						
Recherche						
Programmes et projets de recherche			40,000	1,488,238	420,168	1,948,406
Propriété intellectuelle	731,496					731,496
	<u>731,496</u>	<u>0</u>	<u>40,000</u>	<u>1,488,238</u>	<u>420,168</u>	<u>2,679,902</u>
Biens						
Paiements en remplacement de taxes		797,685				797,685
Dépenses en capital secondaire		3,058,824				3,058,824
Opérations et entretien		772,330				772,330
Amortissement des immobilisations		2,393,613				2,393,613
	<u>0</u>	<u>7,022,452</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>7,022,452</u>
Autres dépenses	10,110					10,110
	<u>741,606</u>	<u>7,022,452</u>	<u>40,000</u>	<u>1,488,238</u>	<u>420,168</u>	<u>9,712,464</u>
REVENU NET (DÉPENSES)	459,829	1,203,844	(40,000)	1,846,888	95,089	3,565,650
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES			40,000	1,191,194	426,199	1,657,393
	<u>459,829</u>	<u>1,203,844</u>	<u>0</u>	<u>3,038,082</u>	<u>521,288</u>	<u>5,223,043</u>
SOLDE DU FONDS au début de l'exercice	3,200,851	16,254,381		(2,051,985)	(42,941)	17,360,306
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(15,389)	(23,116)		(14,711)	(3,595)	(56,811)
TERRES CÉDÉES À LA MUNICIPALITÉ D'ALFRED (note 6)		(3,796)				(3,796)
SOLDE DU FONDS à la fin de l'exercice	<u>3,645,291</u>	<u>17,431,313</u>	<u>0</u>	<u>971,386</u>	<u>474,752</u>	<u>22,522,742</u>

Voir les notes afférentes



Le 27 juin 2013

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révisé les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l., le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. L'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Deloitte s.r.l. afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révisé les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. Deloitte s.r.l. avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction

Robert Siddall, CA
Directeur financier



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Metrolinx,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2013

Metrolinx

États de la situation financière

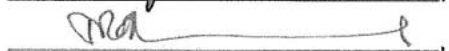
au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012 (note 2)	1 ^{er} avril 2011 (note 2)
	\$	\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	403 111	220 422	158 432
Débiteurs (note 9)	100 131	83 318	167 094
Apports à recevoir de la province d'Ontario	-	86 125	21 332
Apports à recevoir de municipalités	-	750	2 736
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	13 940	27 625	49 153
Pièces de rechange et fournitures	3 480	3 198	3 699
Charges payées d'avance	15 768	11 168	9 799
	536 430	432 606	412 245
Fonds détenus pour la province d'Ontario (note 7)	46 667	46 667	46 667
Apports à recevoir de la province d'Ontario – à long terme (note 12)	62 359	10 262	-
Immobilisations (note 8)	8 138 327	6 533 278	4 913 254
Dépôts sur terrain (note 10)	65 074	58 659	33 185
Avances sur projets d'investissement (note 10)	204 432	205 225	73 445
Bail à long terme (note 11)	28 534	28 861	29 188
Actif dérivé (note 20)	98	-	-
	9 081 921	7 315 558	5 507 984
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	472 411	383 521	363 485
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 6)	16 526	5 669	1 634
Revenus comptabilisés d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	-	5 588	9 299
Dette envers la province d'Ontario	9 664	-	-
	498 601	394 778	374 418
Avance reçue de la province d'Ontario (note 7)	46 667	46 667	46 667
Dette à long terme (note 12)	62 359	10 262	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 13)	6 478 550	5 080 951	3 821 777
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (note 15)	49 653	46 149	43 049
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 16)	89 613	82 212	76 024
	7 225 443	5 661 019	4 361 935
Engagements (note 19)			
Éventualités (note 21)			
Actifs nets			
Actifs nets investis en immobilisations (note 17)	1 929 283	1 716 211	1 198 107
Actifs nets investis dans le bail à long terme	28 534	28 861	29 188
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 18)	26 332	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets	(127 769)	(116 865)	(107 578)
	1 856 380	1 654 539	1 146 049
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	98	-	-
	9 081 921	7 315 558	5 507 984

Au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

Metrolinx

États des résultats

pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)

	2013	2012
		(note 2)
	\$	\$
Revenus		
Revenus d'exploitation	385 157	354 918
Apport de la province d'Ontario	120 538	92 110
Apport du gouvernement du Canada	-	151
Revenu de placement	6 602	9 190
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 13)	251 679	245 770
Gain sur la cession d'immobilisations	417	1 130
	764 393	703 269
Charges		
Fournitures et services	32 872	29 535
Entretien du matériel	60 626	60 511
Installations et voies	77 711	69 891
Main-d'œuvre et avantages sociaux	199 185	173 729
Exploitation ferroviaire et des autobus	153 877	141 595
Amortissement des immobilisations	257 022	253 024
Amortissement d'un actif au titre d'un bail à long terme	327	327
	781 620	728 612
Excédent des charges sur les revenus	(17 227)	(25 343)

Metrolinx

États de l'évolution de l'actif net
pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012
(en milliers de dollars)

	Investis en immobilisations (note 17)	Investis dans un bail à long terme	Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 18)	Insuffisance (note 2)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} avril 2011 (note 2)	1 198 107	29 188	26 332	(107 578)	1 146 049
Excédent des charges sur les revenus	-	-	-	(25 343)	(25 343)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement lié aux revenus)	(8 501)	(327)	-	8 828	-
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	505 793	-	-	-	505 793
Cession de terrains	(6 250)	-	-	6 250	-
Cession d'actifs de la RTCRT	(978)	-	-	978	-
Dépôt sur terrain	28 040	-	-	-	28 040
Solde au 31 mars 2012 (note 2)	1 716 211	28 861	26 332	(116 865)	1 654 539
Excédent des charges sur les revenus	-	-	-	(17 227)	(17 227)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement lié aux revenus)	(5 401)	(327)	-	5 728	-
Actifs fournis par la province d'Ontario (note 22d)	18	-	-	-	18
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	202 385	-	-	-	202 385
Cession de terrains	(595)	-	-	595	-
Dépôt sur terrain	16 665	-	-	-	16 665
Solde au 31 mars 2013	1 929 283	28 534	26 332	(127 769)	1 856 380

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des gains et pertes de réévaluation
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	\$
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, au début	-
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :	
Contrats d'achat à terme de carburant (note 20)	98
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	98
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, à la fin	98

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

États des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012
(en milliers de dollars)

	2013	2012
		(note 2)
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus	(17 227)	(25 343)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	257 349	253 351
Gain sur la cession d'immobilisations	(417)	(1 130)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(251 679)	(245 770)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des prestations	10 906	9 287
	(1 068)	(9 605)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(16 813)	30 792
Pièces de rechange et fournitures	(282)	501
Charges payées d'avance	(4 600)	(1 369)
Créditeurs et charges à payer	6 021	(3 101)
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	10 857	4 035
Revenus comptabilisés d'avance à l'égard des billets vendus mais non utilisés	(5 588)	(3 711)
	(11 473)	17 542
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(1 512 264)	(1 719 130)
Produits découlant de la cession d'immobilisations	1 068	9 605
Dépôt sur terrain	(16 665)	(28 040)
Avances sur projets d'investissement	(204 432)	(205 223)
	(1 732 293)	(1 942 788)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	219 050	533 833
Apports de capital	1 707 405	1 453 403
	1 926 455	1 987 236
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	182 689	61 990
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	220 422	158 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	403 111	220 422
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement en immobilisations sans effet de trésorerie		
Ajouts aux immobilisations compris dans les créditeurs et charges à payer	82 870	23 135
Reclassement des débiteurs en travaux en cours (note 9b)	-	52 984
Dépenses liées au contrat de conception, de construction et de financement (note 12)	52 097	10 262
Actifs fournis par la province d'Ontario (note 22d)	18	-
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir/à payer	110 224	(41 279)

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État, relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton. Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amènera la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

Réseau GO est une division de Metrolinx qui exploite un réseau de transport interrégional composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie et de Guelph et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

Au cours de 2011, Metrolinx s'est engagée à construire et à exploiter un service de trains entre l'aéroport international Pearson et la gare Union. Une division d'exploitation distincte a été créée afin d'assurer la livraison du projet le 1^{er} avril 2011.

Une division d'exploitation distincte a également été créée le 30 juin 2011 afin de mettre en place et d'exploiter le système tarifaire PRESTO.

2. Retraitement des chiffres des exercices précédents

a) Adoption d'un nouveau cadre comptable

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») a changé le cadre comptable qui doit être suivi par les organismes sans but lucratif du secteur public (les « OSBL du secteur public »). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les OSBL du secteur public ont le choix d'adopter :

- i) les normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), y compris les chapitres SP 4200 à SP 4270, qui ne sont disponibles que pour les organismes sans but lucratif du secteur public; ou
- ii) les normes comptables pour le secteur public, excluant les chapitres SP 4200 à SP 4270.

Metrolinx a choisi de suivre les NCSP, y compris les chapitres SP 4200 à SP 4270 (les « nouvelles normes ») pour les OSBL du secteur public.

Les chapitres SP 4200 à SP 4270 correspondent essentiellement aux normes comptables pour les OSBL présentées dans la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* que Metrolinx suivait auparavant, avant la transition aux NCSP. Metrolinx examine d'abord les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour obtenir des lignes directrices, puis les autres chapitres des NCSP lorsque les chapitres SP 4200 à SP 4270 ne fournissent pas de lignes directrices sur une question.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2012, Metrolinx a adopté les exigences de ce nouveau cadre comptable. Les présents états financiers sont les premiers que Metrolinx a préparés conformément à ce cadre et les dispositions transitoires du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics* (le « chapitre SP 2125 ») ont été appliquées. La date de transition des nouvelles normes est le 1^{er} avril 2011 et Metrolinx a préparé et présenté un état de la situation financière d'ouverture à cette date. Cet état de la situation financière d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de Metrolinx en vertu des nouvelles normes. Dans son état de la situation financière d'ouverture, selon les recommandations présentées dans le chapitre SP 2125, Metrolinx :

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. Retraitement des chiffres des exercices précédents (suite)

a) Adoption d'un nouveau cadre comptable (suite)

- a constaté tous les actifs et passifs qui doivent être constatés selon les nouvelles normes;
- n'a pas constaté certains éléments à titre d'actifs ou de passifs si les nouvelles normes ne le permettaient pas;
- a reclassé les éléments qu'elle avait auparavant comptabilisés comme un type d'actif ou de passif donné, mais qui doivent être comptabilisés comme un autre type d'actif ou de passif en vertu des normes;
- a appliqué les nouvelles normes pour évaluer tous les actifs et passifs constatés.

Conformément aux exigences du chapitre SP 2125, les méthodes comptables présentées à la note 3 ont été appliquées de manière cohérente (sauf les nouvelles normes sur les instruments financiers présentées à la note 3) pour tous les exercices présentés et les ajustements qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement, sauf lorsque les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires qui peuvent être utilisées selon le chapitre SP 2125 ont été appliquées.

L'exemption et l'exception suivantes ont été utilisées à la date de transition du nouveau cadre :

Exemption optionnelle

Gains et pertes actuariels

Metrolinx a choisi de constater tous les gains et pertes actuariels non amortis dans l'actif net non affecté à la date de la transition.

Exception obligatoire

Les estimations faites par Metrolinx en vertu des PCGR du Canada pré-basculément n'ont pas été révisées aux fins de l'application des NCSP pour les OSBL du secteur public, sauf lorsqu'une révision était nécessaire pour refléter les différences entre les méthodes comptables ou lorsqu'il y avait une indication objective que ces estimations étaient erronées. Par conséquent, Metrolinx n'a pas utilisé d'information obtenue a posteriori pour réviser les estimations.

Rapprochement de l'actif net et de l'excédent des charges sur les revenus

Metrolinx a publié des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 préparés selon les principes comptables généralement reconnus présentés dans le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité, Partie V – Normes comptables pré-basculément*. L'adoption des NCSP pour les OSBL du secteur public a donné lieu à des ajustements des passifs, de l'actif net et de l'excédent des charges sur les revenus présentés précédemment. Une explication de l'incidence qu'a eue la transition des PCGR du Canada pré-basculément aux NCSP pour les OSBL du secteur public sur la situation financière, les résultats et les variations de l'actif net de Metrolinx est présentée dans les notes et tableaux ci-dessous.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. Retraitement des chiffres des exercices précédents (suite)

a) Adoption d'un nouveau cadre comptable (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes sur l'état de la situation financière au 1^{er} avril 2011.

	Solde présenté précédemment au 31 mars 2011	Ajustement	Référence	Solde ajusté au 1 ^{er} avril 2011
	\$	\$		\$
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires	26 464	16 585	i)	43 049
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs	45 631	30 393	i)	76 024
Total du passif	4 314 355	46 978		4 361 333
Actif net	1 193 027	(46 978)		1 146 049

Rapprochement de l'actif net et de l'excédent des charges sur les revenus

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes sur l'état de la situation financière au 31 mars 2012.

	Solde présenté précédemment au 31 mars 2012	Ajustement	Référence	Solde ajusté au 31 mars 2012
	\$	\$		\$
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires	30 064	16 085	ii)	46 149
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs	50 610	31 602	ii)	82 212
Total du passif	5 605 161	47 687		5 652 848
Actif net	1 702 226	(47 687)		1 654 539

Rapprochement de l'actif net et de l'excédent des charges sur les revenus

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes sur l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

	Solde présenté précédemment au 31 mars 2012	Ajustement	Référence	Solde ajusté au 31 mars 2012
	\$	\$		\$
Charges				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	173 020	709	iii)	173 729
Excédent des charges sur le revenu	(24 634)	(709)		(25 343)

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

2. Retraitement des chiffres des exercices précédents (suite)

a) Adoption d'un nouveau cadre comptable (suite)

Explication des ajustements

i) Passif au titre des avantages sociaux futurs au 1^{er} avril 2011

Metrolinx a modifié son taux d'actualisation pour se conformer aux normes comptables pour le secteur public; les taux utilisés en vertu de la Partie V du *Manuel de l'ICCA* au 31 mars 2011 étaient de 5,75 % pour les prestations de retraite complémentaires, de 5,80 % pour le régime de retraite, de 4,60 % pour le régime de cessation d'emploi et de 5,50 % pour le régime de la CSPAAT. La modification des taux d'actualisation ainsi que de la période d'attribution au cours de laquelle les prestations étaient comptabilisées (maintenant comptabilisées au cours de la période précédant le départ à la retraite prévu) s'est traduite par une augmentation du passif au titre des avantages sociaux futurs de 20 828 \$, somme composée d'un montant de 7 427 \$ lié aux prestations de retraite complémentaires et d'un montant de 13 401 \$ lié aux autres avantages sociaux futurs.

À la transition, Metrolinx a choisi de constater tous les gains et les pertes non amortis dans l'actif net non affecté, ce qui s'est traduit par une augmentation du passif au titre des avantages sociaux futurs de 26 150 \$, somme composée d'un montant de 9 158 \$ lié aux prestations de retraite complémentaires et d'un montant de 16 992 \$ lié aux autres avantages sociaux futurs.

ii) Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2012

Incidence cumulative des ajustements indiqués au point i) ci-dessus d'un montant de 46 978 \$.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, Metrolinx a enregistré des coûts des services passés pour les employés admissibles. En vertu des normes comptables pour le secteur public, les coûts des services passés ne sont pas amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné; par conséquent, le passif au titre des avantages sociaux futurs a augmenté de 1 435 \$ à l'égard des autres avantages sociaux futurs. D'autres ajustements ont donné lieu à une diminution de 726 \$.

iii) Charge au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars 2012

La charge additionnelle de 709 \$ représente l'augmentation nette de la variation du passif au titre des avantages sociaux futurs entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

b) Correction du revenu de placement des exercices précédents

Le revenu de placement pour l'exercice clos le 31 mars 2012 a été retraité afin de refléter les revenus d'intérêts de 7 569 \$ gagnés sur les avances du fonds de roulement à la York Region Rapid Transit Corporation et à la Commission de transport de Toronto, lesquelles étaient destinées à soutenir les besoins en flux de trésorerie des projets de Toronto et de York. En raison du mécanisme de financement de la province d'Ontario, cette correction s'est traduite par un retraitement correspondant de l'apport de la province d'Ontario et, par conséquent, elle n'a pas modifié l'excédent des charges sur les revenus pour l'exercice.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles sont publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, Metrolinx a adopté le chapitre SP 3450, *Instruments financiers*. Cette nouvelle norme fournit des lignes directrices sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers. Les dispositions transitoires de cette norme stipulent que lorsqu'un organisme du secteur public applique cette norme pour la première fois au cours du même exercice où elle adopte les normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, cette norme ne peut être appliquée rétroactivement. Les chiffres correspondants sont présentés conformément aux méthodes comptables que l'organisme du secteur public appliquait immédiatement avant son adoption des normes comptables pour le secteur public, soit celles de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes s'établit comme suit :

- Metrolinx présente maintenant un état des gains et pertes de réévaluation.
- Tous les gains et les pertes non réalisés sur les instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf si la perte non réalisée est une dépréciation, auquel cas elle est comptabilisée dans l'état des résultats.
- Tous les placements de portefeuille dans des titres de participation cotés sur un marché actif ainsi que les dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers et non financiers, sont évalués à la juste valeur. Tel que le permet la norme, Metrolinx a choisi de comptabiliser les dérivés incorporés, le cas échéant, dans les nouveaux contrats et les contrats modifiés à compter du 1^{er} avril 2012.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs financiers ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui fournissent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou font en sorte qu'elle doit payer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers à une autre partie.

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont classés comme suit :

Trésorerie	Coût après amortissement
Équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Débiteurs	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province d'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir de municipalités	Coût après amortissement
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	Coût après amortissement
Fonds détenus pour la province d'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province d'Ontario – à long terme	Coût après amortissement
Actif dérivé	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	Coût après amortissement
Dette envers la province d'Ontario	Coût après amortissement
Avance reçue de la province d'Ontario	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des apports à recevoir de la province d'Ontario, des apports à recevoir de municipalités, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des créditeurs et charges à payer, des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO et de la dette envers la province d'Ontario de Metrolinx se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance similaires.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur les conditions du marché à un moment précis. Les estimations sont de nature subjective et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

Metrolinx a conclu des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces contrats contiennent des dérivés comptabilisés à la juste valeur. Le gain ou la perte non réalisé sur les dérivés est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient pas, ni n'émet, d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités.

Dépréciation des instruments financiers

La direction examine chaque année ses instruments financiers pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation durable. Les pertes nettes durables sur chaque instrument financier sont comptabilisées à titre de perte dans l'état des résultats au moment où on détermine qu'un instrument financier a subi une dépréciation « durable ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont inclus dans le coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation afin de capitaliser et d'amortir ses immeubles et son matériel lié aux trains et aux autobus. En vertu de cette approche, toutes les composantes liées à la structure d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur une durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est achevée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà capitalisés sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse être utilisée à d'autres fins ou que la récupération des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimée et qu'il soit probable que le recouvrement repose sur des ententes connexes.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Immeubles, y compris les abribus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus, y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel informatique et logiciels	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, y compris le mobilier et l'équipement	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque la construction est pratiquement terminée et que l'actif est prêt à être utilisé à des fins productives.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail à l'égard de la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de la période correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx offre également d'autres avantages sociaux futurs calculés au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Revenus liés aux services de transport en commun

Les revenus sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu. Les montants comptabilisés d'avance sont inscrits à l'état de la situation financière à titre de revenus comptabilisés d'avance.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme revenus dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période d'amortissement des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement pour les obligations futures prévues et procurent une certaine souplesse en cas d'incertitudes. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Contrats de vente ou d'achat d'un élément non financier

Metrolinx utilise des contrats d'achat à terme de carburant diesel afin de fixer les frais d'exploitation futurs engagés. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif et sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont les revenus comptabilisés d'avance, l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, les prestations de retraite complémentaires à verser et d'autres avantages sociaux futurs à payer.

4. Instruments financiers et gestion du risque

De par son exposition aux actifs et passifs financiers, Metrolinx est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la plupart des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés avec des parties liées et ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et est donc touchée par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

5. Informations à fournir sur le capital

La structure du capital de Metrolinx comprend les actifs nets et les apports reportés afférents aux immobilisations.

Le principal objectif de Metrolinx en ce qui a trait à la gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'être en mesure de continuer à offrir un niveau de service approprié à ses parties prenantes.

Metrolinx est assujettie à des restrictions relatives à l'utilisation des apports reportés afférents aux immobilisations grevés d'affectations externes. Metrolinx emploie des processus de contrôle interne afin de s'assurer que les restrictions sont respectées avant l'affectation des ressources et elle s'y est conformée tout au long de la période.

Metrolinx gère sa structure du capital et effectue des ajustements à celle-ci en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

6. Soldes de portefeuille électronique PRESTO

Les soldes de portefeuilles électroniques PRESTO, totalisant un montant de 16 526 \$ (5 669 \$ en 2012 et 1 634 \$ au 1^{er} avril 2011), ont été inclus dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes de portefeuilles électroniques sont détenus au nom des titulaires de carte de transport, et un élément de passif est donc comptabilisé à l'état de la situation financière.

7. Fonds détenus pour la province d'Ontario

En 2007, l'ancienne Régie des transports en commun du grand Toronto (le « Réseau GO ») a reçu une subvention d'un montant de 46 667 \$ de la province d'Ontario. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la Commission de transport de Toronto (la « CTT ») au projet GTA Farecard. La CTT n'a pas encore respecté les exigences relatives à la réception de ces fonds. Par conséquent, les fonds détenus par Metrolinx et l'obligation à l'égard de la province sont présentés de façon distincte à l'état de la situation financière.

8. Immobilisations

	31 mars 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	1 675 812	-	1 675 812
Immeubles	645 984	294 868	351 116
Améliorations locatives	28 728	24 940	3 788
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 385 415	397 961	987 454
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 172 118	469 073	703 045
Sauts-de-mouton, travaux de voie et installation	838 678	270 145	568 533
Travaux en cours	3 204 270	-	3 204 270
Autobus	310 410	168 126	142 284
Aires de stationnement	384 877	125 589	259 288
Matériel informatique et logiciels	312 094	108 731	203 363
Autres	142 585	103 211	39 374
	10 100 971	1 962 644	8 138 327

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

8. Immobilisations (suite)

			31 mars 2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	1 554 642	-	1 554 642
Immeubles	529 098	271 844	257 254
Améliorations locatives	27 662	23 317	4 345
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 276 714	331 464	945 250
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 338 210	531 443	806 767
Sauts-de-mouton, travaux de voie et installation	533 279	132 162	401 117
Travaux en cours	1 949 021	-	1 949 021
Autobus	290 961	152 030	138 931
Aires de stationnement	321 880	109 358	212 522
Matériel informatique et logiciels	288 143	75 018	213 125
Autres	144 149	93 845	50 304
	8 253 759	1 720 481	6 533 278

			1 ^{er} avril 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain	1 104 078	-	1 104 078
Immeubles	504 630	249 614	255 016
Améliorations locatives	26 431	21 846	4 585
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 172 799	274 178	898 621
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 220 332	479 790	740 542
Sauts-de-mouton, travaux de voie et installation	401 987	112 774	289 213
Travaux en cours	1 091 274	-	1 091 274
Autobus	269 093	125 802	143 291
Aires de stationnement	258 118	96 158	161 960
Matériel informatique et logiciels	218 267	48 168	170 099
Autres	126 517	71 942	54 575
	6 393 526	1 480 272	4 913 254

Les travaux en cours comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Expansion du couloir ferroviaire	958 800	549 689	282 732
Gare Union	247 120	196 122	139 177
Parc ferroviaire	387 615	250 584	111 998
Système PRESTO	223 884	129 758	61 086
Transport en commun léger et rapide et service d'autobus rapides	865 443	466 879	220 033
Divers	521 408	355 989	276 248
	3 204 270	1 949 021	1 091 274

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

9. Débiteurs

a) Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
TVH recouvrable	62 400	54 351	80 355
Coût recouvrables liés à PRESTO	7 088	14 430	17 929
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la CTT	-	-	52 984
Autres débiteurs	30 643	14 537	15 826
	100 131	83 318	167 094

b) Les débiteurs comprennent un montant de néant (néant en 2012 et 52 984 \$ au 1^{er} avril 2011) lié à la conception des couloirs de transport en commun léger et rapide de la Ville de Toronto. D'après le protocole d'entente entre la Ville de Toronto, Metrolinx et la province d'Ontario daté du 31 mars 2011, ces projets avaient été reportés à ce moment. Le protocole d'entente prévoyait le recouvrement, par la Ville de Toronto, des dépenses liées à la conception du réseau de transport en commun léger et rapide en surface des stations Eglinton, Finch West et Sheppard East. Par conséquent, ces coûts avaient été reclassés des travaux en cours aux débiteurs en date du 31 mars 2011. Certains coûts liés aux changements apportés à la conception de la station Eglinton ont également été radiés des travaux en cours. Au cours de 2012, Metrolinx et la Ville de Toronto ont convenu de reprendre les projets, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Metrolinx. Ce dernier a approuvé la reprise du projet le 25 avril 2012, sous réserve de l'approbation du ministère des Transports. Le montant précédemment inscrit dans les débiteurs a été reclassé dans les travaux en cours en 2012. Une entente-cadre a été signée avec la CTT et la Ville de Toronto le 28 novembre 2012. Celle-ci porte sur les coûts de la construction des couloirs de transport en commun léger et rapide d'Eglinton, de Finch West et de Sheppard East et du couloir de transport en commun rapide de Scarborough. L'entente-cadre s'inscrit dans le plan de projet présenté au conseil d'administration en avril 2012.

10. Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu des protocoles d'accord avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (le « YRRTC »), la municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (la « CTT »). Les protocoles d'accord décrivent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les protocoles d'accord définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec le YRRTC et la Région de York. Celle-ci couvre les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés pour construire la voie rapide pour autobus. Le protocole d'accord établi avec la Ville de Toronto et la CTT a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la CTT et la Ville auront conclu des accords juridiques définitifs, selon la première de ces dates. Une entente-cadre a été signée avec la CTT et la Ville de Toronto le 28 novembre 2012. Celle-ci porte sur les coûts de la construction des couloirs de transport en commun léger et rapide d'Eglinton, de Finch West et de Sheppard East et du couloir de transport en commun rapide de Scarborough.

Dans le cadre de ces accords, des avances ont été versées à la Région de York et à la Commission de transport de Toronto afin de leur fournir un fonds de roulement pour des dépôts sur terrain totalisant 62 752 \$ (47 509 \$ en 2012 et 30 520 \$ au 1^{er} avril 2011) et pour des coûts liés à d'autres projets totalisant 204 432 \$ (205 225 \$ en 2012 et 73 445 \$ au 1^{er} avril 2011) en vue de financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la Commission de transport de Toronto au nom de Metrolinx. Les dépôts sur terrain susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie rapide de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

10. Avances sur projets d'investissement (suite)

Au 31 mars 2013, Metrolinx avait passé en charges environ 1 204,1 M\$ (790,8 M\$ en 2012 et 346,9 M\$ au 1^{er} avril 2011) relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés jusqu'au 30 septembre 2013 et des dépôts liés aux servitudes perpétuelles futures.

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Région de York	245 440	195 655	79 370
Commission de transport de Toronto	21 744	57 079	24 595
	267 184	252 734	103 965

11. Bail à long terme

31 mars 2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bail, gare Union	32 704	4 170	28 534

31 mars 2012			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bail, gare Union	32 704	3 843	28 861

1 ^{er} avril 2011			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bail, gare Union	32 704	3 516	29 188

12. Dette à long terme

Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de conception, de construction et de financement de 140 063 \$ avec Airlinx Transit Partners Inc. pour la conception et la construction du projet de liaison ferroviaire d'Union Pearson. Le montant prévu au contrat sera payable après l'atteinte du stade du quasi-achèvement, ce qui devrait se faire d'ici le 31 juillet 2014. Au 31 mars, un montant de 62 359 \$ (10 262 \$ en 2012) a été comptabilisé en fonction des travaux achevés à la clôture de l'exercice et un apport correspondant à recevoir de la province d'Ontario a été constaté.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

13. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	5 080 951	3 821 777
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province d'Ontario	1 616 720	1 464 114
Municipalités	27 877	30 223
Gouvernement du Canada	4 681	10 607
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(251 679)	(245 770)
Solde à la fin	6 478 550	5 080 951

Metrolinx a comptabilisé un manque de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 204 327 \$ (181 845 \$ en 2012) afin de combler l'insuffisance de fonds de l'exercice considéré. Le montant cumulé s'établit à 586 128 \$. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution à l'insuffisance de fonds.

14. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2013 s'élève à 16 736 \$ (12 576 \$ en 2012).

15. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires

Réseau GO ayant été intégré à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la province à la Commission des services du Grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que Réseau GO était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et, par conséquent, Réseau GO a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2010. Les éléments des états financiers découlant de l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre 3250 du *Manuel du secteur public*. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élevaient à 4 903 \$ (3 500 \$ en 2012).

Le coût des prestations complémentaires pour le régime de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

15. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)

Les données concernant les prestations de retraite complémentaires à verser de Metrolinx se détaillent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	57 970	55 411	43 783
Juste valeur des actifs du régime	1 414	732	734
Situation de capitalisation – déficit du régime	56 556	54 679	43 049
Perte actuarielle nette non amortie	(6 903)	(8 530)	-
Passif au titre des prestations constituées	49 653	46 149	43 049

Le tableau suivant présente de l'information sur l'obligation au titre des prestations constituées.

	2013	2012
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	55 411	43 784
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 790	1 429
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 046	2 071
Prestations versées	(719)	(405)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	(558)	8 532
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	57 970	55 411

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 790	1 429
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 046	2 071
Rendement réel des actifs du régime	(2)	(2)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	2	2
Amortissement de la perte actuarielle	1 067	-
	4 903	3 500

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	%	%	%
Trésorerie investie	19	18	25
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	81	82	75
	100	100	100

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

15. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)

Le tableau suivant présente d'autres informations concernant le régime de prestations de Metrolinx.

	2013	2012
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	1 400	400
Prestations versées	719	405

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	3,5 % (4,6 % en 2012)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2012)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2012)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service	8 ans (8 ans en 2012)

16. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des régimes d'assurance vie et de soins de santé postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein est admissible aux régimes d'assurance vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2011. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers découlant de l'évaluation se fondent sur le chapitre 3255 du *Manuel du secteur public*. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffraient à 9 316 \$ (7 950 \$ en 2012).

Le coût des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services à l'aide de l'âge de départ à la retraite des employés et de l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	110 342	102 469	76 024
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	110 342	102 469	76 024
Perte actuarielle nette non amortie	(20 729)	(20 257)	-
Passif au titre des prestations constituées	89 613	82 212	76 024

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

16. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Les données concernant l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	102 469	76 024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 930	2 866
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 810	3 650
Prestations versées	(1 915)	(1 762)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 048	21 691
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	110 342	102 469

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 930	2 866
Intérêt débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 810	3 650
Écart actuariel sur l'obligation	2 048	21 691
Écart entre l'amortissement de la perte et la perte réelle sur l'obligation pour l'exercice	(472)	(20 257)
	9 316	7 950

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	3,6 % (3,7 % en 2012)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAAT	3,05 % (3,2 % en 2012)
Taux d'actualisation pour les indemnités de départ des retraités	2,8 % (2,7 % en 2012)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	14 ans (14 ans en 2012)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAAT	10 ans (10 ans en 2012)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	7 ans (8 ans en 2012)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2012)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2012)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	6,5 % (6,7 % en 2012)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	4,3 % (4,3 % en 2012)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 % (4 % en 2012)

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

17. Actifs nets investis en immobilisations

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
Immobilisations	8 138 327	6 533 278	4 913 254
Dépôts sur terrain	65 074	58 659	33 185
Avances sur projets d'investissement	204 432	205 225	73 445
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(6 478 550)	(5 080 951)	(3 821 777)
	1 929 283	1 716 211	1 198 107

18. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissaient comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	\$	\$	\$
RDIFM	21 051	21 051	21 051
Obligation au titre de l'emploi	889	889	889
Maintien d'une autoassurance	2 013	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379	2 379
	26 332	26 332	26 332

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« RDIFM ») vise à soutenir le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à soutenir le financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

19. Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	\$
2014	17 854
2015	15 132
2016	14 166
2017	13 919
2018	13 323
Par la suite	13 215
	87 609

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

19. Engagements (suite)

- b) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 4,0 G\$ pour divers projets d'immobilisations et diverses acquisitions.
- c) La prestation d'une partie importante des services offerts par Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR ») et Goderich-Exeter Railway Company Ltd. (« GEXR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes, qui représentent un montant d'environ 145 000 \$ par année :
 - i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN prenant fin le 31 mai 2016.
 - ii) Convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2014.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
 - iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
 - v) Contrat d'entretien courant des voies et des signaux avec PNR prenant fin le 30 juin 2016.
 - vi) Entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2015.
 - vii) Entente de service pour les trains avec GEXR prenant fin le 30 novembre 2013.
- d) Au 31 mars 2013, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 59 \$ (309 \$ en 2012 et 338 \$ au 1^{er} avril 2011).

20. Contrats d'achat à terme de carburant diesel

Au 31 mars 2013, Metrolinx avait trois ententes à prix fixe en cours visant l'achat de 11,1 millions de litres de carburant diesel à des prix se situant entre 0,8496 \$ et 0,8596 \$ le litre. La variation de 98 \$ de la juste valeur des instruments dérivés a été comptabilisée à titre de gain non réalisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

21. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a étudié ces réclamations et a établi les provisions nécessaires. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut pour l'instant être déterminée, le règlement sera comptabilisé lorsque l'on déterminera que le litige fera probablement l'objet d'un règlement et que le montant de ce dernier peut être déterminé.

22. Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

- a) Le ministère des Transports de l'Ontario, la Commission de révision de l'évaluation foncière, Infrastructure Ontario et Ontario Northland ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 1 353 \$ (1 794 \$ en 2012), 86 \$ (27 \$ en 2012), 5 900 \$ (2 771 \$ en 2012), 2 106 \$ (10 409 \$ en 2012) au cours de l'exercice en contrepartie de services rendus. De plus, Infrastructure Ontario a facturé 62 359 \$ à titre de dépenses en immobilisations liées au contrat de conception, de construction et de financement pour le projet de liaison ferroviaire d'Union Pearson, comme il a été décrit à la note 12. Au 31 mars 2013, les créiteurs et charges à payer et la dette à long terme comprenaient des montants de 821 \$ (865 \$ en 2012 et 437 \$ au 1^{er} avril 2011) et de 64 031 \$ (3 265 \$ en 2012 et néant au 1^{er} avril 2011) dus respectivement au ministère des Transports de l'Ontario et à Infrastructure Ontario.
- b) Au cours de l'exercice, Metrolinx a facturé 574 \$ (néant en 2012) à Ontario Northland pour la vente d'immobilisations. Au 31 mars 2013, les débiteurs comprenaient un montant de 574 \$ (néant en 2012) dû par Ontario Northland.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

22. Opérations et soldes entre apparentés (suite)

- c) Metrolinx a acheté un terrain du ministère des Transports de l'Ontario pour la somme de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le Ministère, laquelle s'élevait à 18 \$.

Les opérations dont il est fait mention aux notes 22a) et 22b) sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les apports d'immobilisations de la province sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les soldes qui sont exigibles de la province d'Ontario ou qui sont à verser à cette dernière sont présentés de manière distincte à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

23. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie.

- a) Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient des indemnisations en faveur de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager les contreparties des pertes subies en raison du non-respect de déclarations faites et de règlements, ou relativement à des poursuites judiciaires ou des sanctions prévues par la loi qu'elles pourraient subir en raison de l'opération. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et l'on ne peut effectuer d'estimation raisonnable du montant maximal d'un éventuel remboursement.
- b) Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, notamment à l'égard de tous les coûts nécessaires au règlement des poursuites ou des actions en justice occasionnés par leur association avec Metrolinx, sous réserve de certaines restrictions. Metrolinx a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin de réduire le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée agit à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.



ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2013 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 20 juin 2013.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bonny Wong', is written over a horizontal line.

Bonny Wong
Vice-présidente adjointe
et contrôleur générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Glenn Dobbin', is written over a horizontal line.

Glenn Dobbin
Directeur adjoint
et président / secrétaire du Conseil



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le 20 juin 2013
Toronto, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2013, avec les chiffres comparatifs de 2012

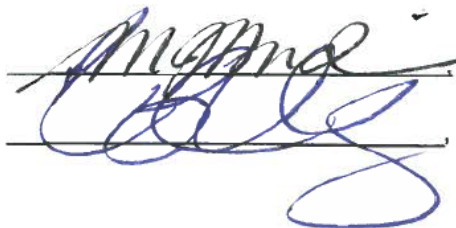
	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 9)	147 \$	759 \$
Autres débiteurs	1 666	1 050
Frais d'exposition reportés et autres actifs	833	1 871
Placements (note 2)	343	335
	2 989	4 015
Actif au titre du régime de retraite (note 10)	7 239	5 714
Immobilisations (note 3)	243 004	250 567
	253 232 \$	260 296 \$

Passif et déficit net

Passif à court terme		
Dette bancaire [note 11 a)]	3 656 \$	3 979 \$
Créditeurs et charges à payer	8 434	7 503
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 11 b)]	4 999	4 414
Apports reportés (note 5)	2 154	2 546
Produits reportés	2 693	2 997
	21 936	21 439
Dette à long terme [note 11 b)]	32 844	35 486
Apports en capital reportés (note 6)	204 213	207 656
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 10)	7 843	7 560
	266 836	272 141
Déficit net		
Déficit d'exploitation	(14 994)	(13 198)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 390	1 353
	(13 604)	(11 845)
Engagements (note 13)		
	253 232 \$	260 296 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



fiduciaire

fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres comparatifs de 2012

	2013			2012		
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	Total	Total	
Produits						
Subventions (note 7)	29 654 \$	3 292 \$	— \$	32 946 \$	34 247 \$	
Droits d'entrée	8 030	—	—	8 030	7 731	
Programmes du Musée	2 086	—	—	2 086	2 565	
Services complémentaires	9 057	—	—	9 057	9 103	
Revenus de placement	—	1	—	1	1	
Dons en nature	—	1 350	—	1 350	1 865	
Amortissement des apports de capital reportés	—	—	11 421	11 421	11 419	
Divers	1 724	604	—	2 328	1 342	
	50 551	5 247	11 421	67 219	68 273	
Charges						
Conservation et gestion des collections	9 494	1 205	—	10 699	11 355	
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	11 529	176	—	11 705	12 055	
Services complémentaires	6 237	—	—	6 237	5 677	
Frais généraux et frais d'administration	3 524	—	—	3 524	3 605	
Programmes éducatifs et grand public	2 408	266	—	2 674	2 949	
Bibliothèque et services d'information	2 511	—	—	2 511	2 823	
Aménagement des expositions et galeries	3 665	—	—	3 665	3 516	
Commercialisation et relations publiques	4 102	—	—	4 102	4 312	
Expositions temporaires	3 725	—	—	3 725	3 695	
Artéfacts et spécimens						
Dons en nature	—	1 350	—	1 350	1 865	
Acquisitions	—	2 193	—	2 193	1 541	
Intérêts	1 525	—	—	1 525	1 899	
Amortissement des immobilisations	613	6	11 421	12 040	12 161	
Divers	—	14	—	14	6	
Charges avant l'élément ci-dessous	49 333	5 210	11 421	65 964	67 459	
Restructuration – charges non récurrentes	3 014	—	—	3 014	—	
	52 347	5 210	11 421	68 978	67 459	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 796) \$	37 \$	— \$	(1 759) \$	814 \$	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres comparatifs de 2012

			2013	2012
	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(13 198)\$	1 353 \$	(11 845)\$	(12 659)\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 759)	–	(1 759)	814
Virements interfonds	(37)	37	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	(14 994)\$	1 390 \$	(13 604)\$	(11 845)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 759) \$	814 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	12 040	12 161
Amortissement des apports en capital reportés	(11 421)	(11 419)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	612	(266)
Autres débiteurs	(616)	493
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 038	(220)
Créditeurs et charges à payer	931	(664)
Apports reportés	(392)	(1 916)
Produits reportés	(304)	303
Variation de la charge de retraite reportée	(1 525)	(1 663)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	283	610
	(1 113)	(1 767)
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	7 978	8 055
Acquisitions d'immobilisations	(4 477)	(3 777)
	3 501	4 278
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(2 057)	(2 300)
Variation de la dette bancaire	(323)	(199)
	(2 380)	(2 499)
Activités d'investissement		
Variation des placements	(8)	(12)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Au cours de l'exercice, le Musée a engagé des coûts non récurrents de 3 014 \$ dans le cadre d'une restructuration qui entraînera la réduction des coûts de fonctionnement courants du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2013, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans la période au cours de laquelle les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent les prestations de retraite et les prestations pour soins de santé et soins dentaires.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de la capitalisation remonte au 1^{er} janvier 2011, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 1^{er} janvier 2014. La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages autres que les prestations de retraite aux fins de la capitalisation remonte au 31 mars 2012, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2014.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 10 ans pour ce qui est du régime enregistré et de 11 ans pour ce qui est du régime complémentaire (10 ans pour ce qui est du régime enregistré et 11 ans pour ce qui est du régime complémentaire en 2012). Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 11 ans (11 ans en 2012).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

Les droits aux congés rémunérés, comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs. Dans la période de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

	Niveau	Juste valeur	
		2013	2012
Fonds d'obligations	2	121 \$	113 \$
Titres privilégiés	1	24	24
Acceptations bancaires	—	198	198
		343 \$	335 \$

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance à 1 % (0,98 % en 2012) et leur date d'échéance est le 14 mai 2013 (le 5 avril 2012).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

3. Immobilisations

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	– \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	41 476	32 896	8 580	9 620
Galleries	17 540	16 062	1 478	2 016
Amélioration des bâtiments	26 123	17 516	8 607	7 715
Projet ROM				
Bâtiments	205 064	32 392	172 672	178 222
Galleries	64 148	16 907	47 241	49 523
Mobilier et matériel	6 073	2 578	3 495	2 540
	361 355 \$	118 351 \$	243 004 \$	250 567 \$

Au 31 mars 2013, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours de construction. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 1 476 \$ (102 \$ en 2012).

4. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2013, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, le Musée a ajouté environ 4 320 objets (24 450 en 2012) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») (note 9) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice. Les subventions qui comportent des restrictions sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2013	2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	207 656 \$	211 020 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(11 421)	(11 419)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 9)	7 978	8 055
Solde à la clôture de l'exercice	204 213 \$	207 656 \$

7. Subventions

	2013	2012
Province d'Ontario		
Exploitation	27 725 \$	28 631 \$
Divers	13	32
Gouvernement du Canada	36	436
Fondation (note 9)	5 172	5 148
	32 946 \$	34 247 \$

8. Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	29 765 \$	31 042 \$
Biens et services acquis	22 809	22 391
Amortissement des immobilisations	12 040	12 161
Dons en nature	1 350	1 865
Restructuration – charges non récurrentes	3 014	–
	68 978 \$	67 459 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissent comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
Fonds non affectés	(2 921) \$	(3 154) \$
Fonds affectés disponibles actuellement	9 968	8 945
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations externes	23 294	21 813
Grevés d'affectations internes	10 423	11 487
	40 764 \$	39 091 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Fondation a octroyé 8 085 \$ (8 513 \$ en 2012) au Musée. De cette somme, une tranche de 4 103 \$ (4 377 \$ en 2012) a été comptabilisée comme une augmentation des apports en capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 6), et une tranche de 1 660 \$ (1 972 \$ en 2012) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 5).

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

10. Avantages sociaux

La charge découlant des régimes d'avantages du Musée se présente comme suit :

	2013	2012
Régime à prestations déterminées	1 376 \$	1 581 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	419	712
	1 795 \$	2 293 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

10. Avantages sociaux (suite)

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Obligation au titre des prestations constituées	78 715 \$	73 629 \$	7 429 \$	6 851 \$
Valeur de marché des actifs du régime	84 399	77 277	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	5 684	3 648	(7 429)	(6 851)
Perte (gain) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 555	2 066	(414)	(709)
Situation financière, actif (passif)	7 239 \$	5 714 \$	(7 843)\$	(7 560)\$

Dans l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 159 \$ (1 219 \$ en 2012) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	6,45 %	6,47 %	3,75 %	4,75 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

10. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	6,21 %	6,45 %	3,50 %	3,75 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2013, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,85 % en 2013, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2029.

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Cotisations salariales	881 \$	809 \$	— \$	— \$
Cotisations patronales	2 901	3 244	136	102
Prestations versées	4 057	3 673	136	102

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ses cotisations à ce régime se sont établies à 56 \$ (33 \$ en 2012).

11. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,90 % en 2013; 2,90 % en 2012). Au 31 mars 2013, le solde de cette facilité était de 3 656 \$ (3 979 \$ en 2012).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

11. Facilités de crédit (suite)

- ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2013 et 2012, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. L'entente comporte une option qui permet au Musée de transférer un montant à payer de la tranche à taux fixe à la tranche à taux variable. Au 31 mars 2013, le Musée a choisi de transférer 2 357 \$ de la tranche à taux fixe de la facilité à la tranche à taux variable. La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les paiements minimaux exigibles sont les suivants :

Les paiements minimaux viennent à échéance comme suit :

2014	4 999 \$
2015	2 162
2016	1 004
2017	446
2018	446
Par la suite	1 786

La tranche à taux variable, d'un montant de 27 000 \$, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,64 % pour 2013-2014. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2013, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 10 843 \$.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

11. Facilités de crédit (suite)

- c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

12. Risques financiers

- a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2012.

- b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 11. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2012.

- c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

- i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2013

12. Risques financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme qui comporte des tranches à taux d'intérêt fixe et variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en détenant surtout des titres d'emprunt émis par les institutions financières. Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2012.

13. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2014	266 \$
2015	266
2016	266
2017	260
2018	254



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 février 2013
Toronto (Canada)



État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1er janvier 2011

Actif	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1^{er} janvier 2011
Actif à court terme :			
Trésorerie et équivalents	\$ 315,631	\$ 229,827	\$ 97,263
Débiteurs (note 3)	\$ 546,963	\$ 416,102	\$ 289,123
Charges payées d'avance	\$ 564	\$ 300	\$ 86
	\$ 863,158	\$ 646,229	\$ 386,472
Immobilisations (note 4)	\$ 6,628	\$ 10,378	\$ 11,236
Autres actifs financiers (note 5)	\$ -	\$ -	\$ 15,689
Total de l'actif	\$ 869,786	\$ 656,607	\$ 413,397

Passif et actif net			
Passif à court terme :			
Créditeurs et charges à payer (note 6)	\$ 474,839	\$ 321,995	\$ 296,254
Prêt d'exploitation (note 13)	\$ 60,000	\$ 256,368	\$ -
Acomptes sur contrats (note 7)	\$ 28,996	\$ 52,128	\$ 67,571
Autres passifs	\$ 105	\$ 83	\$ 68
	\$ 563,940	\$ 630,574	\$ 363,893
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	\$ 403	\$ 547	\$ 691
Autres passifs financiers (note 5)	\$ 289,918	\$ 25,788	\$ 49,966
Actif net :			
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	\$ 9,939	\$ 10,667	\$ 12,581
Investi en immobilisations	\$ 6,628	\$ 10,378	\$ 11,236
Déficit cumulé	\$ (1,042)	\$ (21,347)	\$ (24,970)
	\$ 15,525	\$ (302)	\$ (1,153)
Engagements (note 8)			
Éventualités et garanties (note 14)			
Total du passif et de l'actif	\$ 869,786	\$ 656,607	\$ 413,397

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012		2011	
Produits :				
Redevances	\$	76,298	\$	62,121
Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5)	\$	-	\$	14,267
Frais d'enregistrement (note 7)	\$	(1,456)	\$	254
Intérêts créditeurs	\$	666	\$	1,657
Autres produits	\$	102	\$	17
	\$	75,610	\$	78,316
Charges :				
Salaires et avantages sociaux	\$	32,034	\$	31,610
Honoraires	\$	10,852	\$	14,903
Amortissement d'autres comptes financiers (note 5)	\$	-	\$	14,267
Charges d'exploitation générales (note 10)	\$	11,272	\$	10,595
Charges du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	\$	728	\$	1,914
Amortissement des immobilisations	\$	4,427	\$	3,155
	\$	59,313	\$	76,444
Excédent des produits sur les charges avant les intérêts débiteurs	\$	16,297	\$	1,872
Intérêts débiteurs	\$	470	\$	1,021
Excédent des produits sur les charges	\$	15,827	\$	851

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



**État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

31 décembre 2012	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit d'exploitation accumulé	Total de l'actif net
Solde à l'ouverture de l'exercice	\$ 10,378	\$ 10,667	\$ (21,347)	\$ (302)
Excédent des produits sur les charges	\$ (4,427)	\$ -	\$ 20,254	\$ 15,827
Fonds pour les économies d'énergie et Fonds de développement des technologies	\$ -	\$ (728)	\$ 728	\$ -
Acquisition d'immobilisations (montant net)	\$ 677	\$ -	\$ (677)	\$ -
Solde à la clôture de l'exercice	\$ 6,628	\$ 9,939	\$ (1,042)	\$ 15,525

31 décembre 2011	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit d'exploitation accumulé	Total de l'actif net
Solde à l'ouverture de l'exercice	\$ 11,236	\$ 12,581	\$ (24,970)	\$ (1,153)
Excédent des produits sur les charges	\$ (3,155)	\$ -	\$ 4,006	\$ 851
Fonds pour les économies d'énergie et Fonds de développement des technologies	\$ -	\$ (1,914)	\$ 1,914	\$ -
Acquisition d'immobilisations (montant net)	\$ 2,297	\$ -	\$ (2,297)	\$ -
Solde à la clôture de l'exercice	\$ 10,378	\$ 10,667	\$ (21,347)	\$ (302)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012		2011	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Excédent des produits sur les charges	\$	15,827	\$	851
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement des immobilisations	\$	4,427	\$	3,155
Amortissement des incitatifs à la location reportés	\$	(144)	\$	(144)
Amortissement d'autres comptes financiers	\$	-	\$	14,267
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	\$	(1,413)	\$	(116,895)
	\$	18,697	\$	(98,766)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Augmentation d'autres passifs	\$	22	\$	15
Augmentation (diminution) du prêt d'exploitation	\$	(196,368)	\$	256,368
Augmentation d'autres passifs financiers	\$	-	\$	1,422
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	\$	264,130	\$	(24,178)
	\$	67,784	\$	233,627
Flux de trésorerie liés aux activités en immobilisations :				
Achat d'immobilisations	\$	(677)	\$	(2,297)
	\$	(677)	\$	(2,297)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	\$	85,804	\$	132,564
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	\$	229,827	\$	97,263
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	\$	315,631	\$	229,827

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

1) Nature des activités :

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la Loi). L'OPA est une société indépendante, non imposable, sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité par au moyen du mécanisme d'ajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris des sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- établir des buts, à l'échelle du réseau, sur la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- entreprendre toute activité visant à promouvoir les économies d'énergie et l'utilisation efficace de l'électricité;
- aider la CEO à stabiliser les tarifs pour certains types de clients;
- rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que pour mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

Le 1^{er} janvier 2011, l'OPA adoptait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCCSP »). L'OPA a choisi également d'appliquer les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés conformément aux NCCSP.

Conformément aux dispositions transitoires des NCCSP, l'OPA a adopté des changements rétrospectivement, compte tenu de certaines exceptions permises par ces normes. La date de transition est le 1^{er} janvier 2011 et toutes les données comparatives ont été présentées après application des NCCSP.

Aucun redressement n'a été apporté aux actifs nets au 1^{er} janvier 2011 ou à l'excédent des revenus sur les charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à la suite de la transition vers les NCCSP.

La province de l'Ontario a annoncé, en 2012, un plan de fusion de l'OPA et de la SIERE. En octobre 2012, le premier ministre a prorogé le Parlement, mettant ainsi un terme à la législation nécessaire à la fusion. La probabilité d'une telle fusion est impossible à déterminer pour le moment.



**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

2) Principales conventions comptables :

(a) Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les NCCSP, notamment les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

(b) Constatation des produits :

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être définis durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'électricité prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

(c) Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

(d) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée d'utilisation moyenne estimative
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail



**Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

2) Principales conventions comptables (suite) :

(e) Régime de retraite :

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il se comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

(f) Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

3) Débiteurs :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Contrats du marché		
Contrats de production	\$ 474,424	\$ 326,049
Contrats d'économies d'énergie	54,382	87,077
Contrats d'énergie renouvelable	12,555	2,156
	<u>541,361</u>	<u>415,282</u>
Autres	262	820
TVH/TPS à recevoir	5,340	-
	<u>\$ 546,963</u>	<u>\$ 416,102</u>

4) Immobilisations :

31 décembre 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	\$ 3,372	\$ 1,870	\$ 1,502
Matériel informatique	4,830	4,606	224
Logiciels	7,440	4,982	2,458
Matériel audiovisuel	229	150	79
Système téléphonique	382	350	32
Améliorations locatives	5,133	2,800	2,333
	<u>\$ 21,386</u>	<u>\$ 14,758</u>	<u>\$ 6,628</u>

31 décembre 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3,360	1,543	1,817
Matériel informatique	4,697	4,076	621
Logiciels	6,966	2,325	\$ 4,641
Matériel audiovisuel	229	127	102
Système téléphonique	382	284	98
Améliorations locatives	5,075	1,976	3,099
	<u>\$ 20,709</u>	<u>\$ 10,331</u>	<u>\$ 10,378</u>

1er janvier 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3,277	1,218	2,059
Matériel informatique	4,405	3,075	1,330
Logiciels	4,623	537	4,086
Matériel audiovisuel	229	104	125
Système téléphonique	338	195	143
Améliorations locatives	5,047	1,554	3,493
	<u>\$ 17,919</u>	<u>\$ 6,683</u>	<u>\$ 11,236</u>



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

5) Autres actifs et passifs financiers :

D'autres actifs, passifs et reports financiers résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables régissant les activités à tarifs réglementés, ces montants auraient été comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils étaient encourus.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Autres actifs financiers	\$ -	\$ -	\$ 15,659
Autres passifs financiers	(289,918)	(25,788)	49,966

Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour exercice à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, étant donné que les fonds déboursés constituent une créance du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit aux passifs réglementés, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2012	2011
Apport du rabais de l'OPG	\$ (602,736)	\$ (602,750)
Variation totale de la GTR avant les intérêts	299,896	562,467
Intérêts gagnés	12,922	14,495
	\$ (289,918)	\$ (25,788)



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

5) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants retiennent les fonds provenant des incitations en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds étaient détenus dans un compte à part et le règlement doit avoir lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

Les contrats auxquels étaient rattachés les comptes de report liés au règlements sont arrivés à terme. Les soldes de ces comptes ont été récupérés au cours d'une période de trois ans, de 2009 à 2011. L'OPA a fini d'amortir le solde accumulé en 2011. Les charges d'amortissement pour 2012 sont nulles \$ (2011 - 14 267 \$).

Au 31 décembre 2012, les soldes du compte de règlement des contrats de détaillants et du compte de règlement du rabais des détaillants étaient nuls (31 décembre 2011 – nuls; 1^{er} janvier 2011 – 15 689\$). Au 1^{er} janvier 2011, le solde de 15 689 \$ comprenait les montants liés aux comptes de règlement des contrats de détaillants pour 2005 à 2009 : 17 014 \$ - 2010 : 359 \$ et 2011 : néant. Un montant de 1 684 \$ lié au règlement du rabais des détaillants au 1^{er} janvier 2011.

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenue par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le mécanisme d'ajustement global.

Le compte d'ajustement global et le compte de règlement sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour : la Réponse à la Demande 2, la Réponse à la Demande 3, le compte des contrats de production hors centrales, et de la production réglementée des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques. Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande), les contrats du Programme de tarifs de rachat garantis et les contrats hydroélectriques) qui sont réglés mensuellement par l'OPA auprès de la SIERE.

6) Créditeurs et charges à payer :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Règlements des entrepreneurs	\$ 211,522	\$ 12,942	\$ 180,002
TVH/TPS à payer	-	128	-
Autres charges à payer	263,317	308,925	107,252
	\$ 474,839	\$ 321,995	\$ 296,254



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

7) Acomptes sur contrats :

Acomptes liés au programme :

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat impliquant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes survient : (a) le fournisseur retire sa demande du Programme; (b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou (c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

Droits d'enregistrement au programme :

L'OPA exige également des demandeurs des droits d'enregistrement non remboursables pour certains programmes d'énergie renouvelable. Les modifications apportées en 2012 aux règles du Programme de TRG ont un effet sur les demandeurs actuels de ce programme. Par conséquent, les droits d'enregistrement ont été rendus disponibles pour remboursement. Les remboursements ont été enregistrés en tant que débits au compte de revenu des droits d'inscription, ce qui s'est traduit par un solde négatif.

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation :

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2012, les incitatifs à la location reportés, moins l'amortissement, s'élevaient à 403 \$ (547 \$ au 31 décembre 2011 et 691 \$ au 1^{er} janvier 2011).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2012, les charges à payer étaient de 189 \$ (250 \$ au 31 décembre 2011 et 321 \$ au 1^{er} janvier 2011).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs	
2013	1,652
2014	1,650
2015	1,294
	4,596



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

9) Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie
et du Fonds de développement des technologies :

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 12 fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous. Ces fonds ont été créés avant avril 2010. Après cela, conformément à la directive d'avril 2010, tous les recouvrements se font au moyen du mécanisme d'ajustement global.

	Fonds affectés	Passés en charges en 2012	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2012
31 décembre 2012				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 71	\$ 7,938	\$ 591
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	124	2,422	454
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	1	175	4,824
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	89	2,827	584
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	162	1,253	85
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	281	818	3,401
	\$ 26,100	\$ 728	\$ 15,433	\$ 9,939

	Fonds affectés	Passés en charges en 2011	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2011
31 décembre 2011				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 277	\$ 7,661	\$ 662
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	747	1,675	578
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	44	131	4,825
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	153	2,674	673
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	139	1,114	247
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	554	264	3,682
	\$ 26,100	\$ 1,914	\$ 13,519	\$ 10,667

	Fonds affectés	Passés en charges en 2010	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2010
1er janvier 2011				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 966	\$ 6,695	\$ 939
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	1,242	433	1,325
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	131	-	4,869
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	478	2,196	826
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	509	605	386
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	264	-	4,236
	\$ 26,100	\$ 3,590	\$ 9,929	\$ 12,581



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

10) Charges d'exploitation :

	2012		2011	
Frais généraux des programmes	\$	3,744	\$	4,118
Locaux		3,631		3,616
Technologies de l'information		3,253		1,839
Frais de bureau et d'administration		644		1,022
	\$	11,272	\$	10,595

11) Régime de retraite :

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2012, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 2 096 \$ (1 937 \$ au 31 décembre 2011 - 1 916 \$ au 1^{er} janvier 2011) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :

	2012		2011	
Augmentation des débiteurs	\$	(130,861)	\$	(126,979)
Augmentation des charges payées d'avance		(264)		(214)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer		152,844		25,741
Diminution des acomptes sur contrat		(23,132)		(15,443)
	\$	(1,413)	\$	(116,895)

13) Opérations entre apparentés :

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité directrice de l'OPA. La CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de l'OPA, par le biais du contrôle qu'exerce le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces organismes. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec les apparentés:

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujéti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2012 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 041 \$ en 2012 (1 129 \$ en 2011).

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2012, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 341 653 \$ à l'OPA (39 860 \$ en 2011). Les sommes à recevoir de Hydro One en 2012 étaient de néant \$ (742 \$ au 31 décembre 2011 - 742 \$ au 1^{er} janvier 2011).



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

13) Opérations entre apparentés (suite) :

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2012, le montant de ces redevances a été de 76 298 \$ (76 388 \$ en 2011). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés à divers intervenants sur le marché ou reçus de ces derniers au titre du compte d'ajustement global, de la GTR (voir la note 5). Au 31 décembre 2012, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 264 304 \$ (326 049 \$ au 31 décembre 2011 et 187 789 \$ au 1^{er} janvier 2011). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires professionnels de 388 \$ en 2012 (844 \$ en 2011).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2012, le solde impayé de l'OPA était de 60 000 \$ (256 368 \$ au 31 décembre 2011 et de néant au 1^{er} janvier 2011). En 2012, l'OPA a encouru la somme de 470 \$ (1 021 \$ en 2011) en charge d'intérêt sur le prêt, déduction faite des charges d'intérêt affectées au marché.

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

14) Éventualités et garanties :

Éventualités :

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amenée à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2012.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2012, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties :

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à néant \$ au 31 décembre 2012 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Ce programme a pris fin en septembre 2012 et aucune obligation n'a découlé de la garantie.

L'OPA passe des contrats avec les fournisseurs d'électricité dans le cadre de ses activités courantes. Dans certains cas, l'OPA doit assumer certaines obligations face à ces entités à la suite de ces contrats. En 2012, l'OPA a obtenu une lettre de crédit au montant de 1 349 \$ à l'appui d'une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2012, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.



Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

Les valeurs comptables du prêt d'exploitation correspondent à leur juste valeur, car les conditions de types de prêts semblables sont comparables aux conditions actuellement disponibles sur le marché pour des instruments similaires.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16) Chiffres correspondants :

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (note 1), l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de revenus requis présentée l'année suivante. En date du 31 décembre 2012, le ministre n'avait pas encore officiellement approuvé le plan d'affaires de l'OPA ou les modifications que l'OPA propose d'apporter aux droits d'utilisation pour 2013.

17) Gestion des risques financiers :

L'OPA est exposée à des risques financiers dans le déroulement normal de ses activités, y compris les risques du marché, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié à l'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'année précédente.

(a) Risque de crédit :

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposée au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans le bilan financier. Au 31 décembre 2012, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité :

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à respecter ses obligations liées à ses responsabilités financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en anticipant la trésorerie de façon à cerner les besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit.

(c) Risque lié à l'intérêt :

Le prêt d'exploitation de l'OPA est assorti d'un taux d'intérêt variable fondé sur le coût des emprunts de la province de l'Ontario, avec une échéance semblable, établi par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposée à un risque lié au taux d'intérêt étant donné les fluctuations du coût des emprunts à un taux semblable dans la province de l'Ontario.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 6 juin 2013.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendant désigné par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

Marguerite Jackson

Le directeur des affaires internes et
des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 6 juin 2013



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 6 juin 2013
Toronto, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, avec les chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Trésorerie	2 728 486 \$	3 672 633 \$
Fonds affecté par le Conseil [note 3b)]	7 444 020	5 560 594
Débiteurs (note 4)	1 426 702	478 018
	<u>11 599 208</u>	<u>9 711 245</u>
Passifs financiers		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 932 336	3 172 697
Revenus reportés (note 2)	—	2 175 404
	<u>1 932 336</u>	<u>5 348 101</u>
Actifs financiers nets	9 666 872	4 363 144
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	792 311	709 949
Immobilisations corporelles (note 6)	311 524	487 501
	<u>1 103 835</u>	<u>1 197 450</u>
Excédent accumulé	<u>10 770 707 \$</u>	<u>5 560 594 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,


 Dr. Brian Desbiens Président du conseil


 Marguerite Jackson Directrice générale

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres correspondants de 2012

	2013 Budget (non audité)	2013 Réel	2012 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	32 008 545 \$	31 855 682 \$	32 857 743 \$
Autres revenus	—	552 805	524 768
	32 008 545	32 408 487	33 382 511
Charges			
Services et frais de location	16 699 484	15 317 704	16 505 943
Salaires	11 516 411	11 801 670	12 077 453
Transport et communication	3 228 270	1 734 925	3 738 685
Fournitures et matériel	564 380	519 479	535 662
	32 008 545	29 373 778	32 857 743
Excédent de l'exercice avant les éléments ci-dessous	—	3 034 709	524 768
Comptabilisation des revenus reportés (note 2)	—	2 175 404	—
Excédent de l'exercice	—	5 210 113	524 768
Excédent accumulé, au début de l'exercice	5 560 594	5 560 594	5 035 826
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	5 560 594 \$	10 770 707 \$	5 560 594 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		3 326 687 \$	— \$
Affectation interne [note 3b)]		7 444 020	5 560 594
		10 770 707 \$	5 560 594 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres correspondants de 2012

	2013 Budget (non audité)	2013 Réal	2012 Réal
Excédent de l'exercice	– \$	5 210 113 \$	524 768 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(66 735)	(315 379)
Amortissement des immobilisations corporelles	242 712	242 712	198 143
	242 712	175 977	(117 236)
Acquisition de charges payées d'avance	–	(792 311)	(709 949)
Utilisation de charges payées d'avance	–	709 949	605 589
	–	(82 362)	(104 360)
Augmentation des actifs financiers nets	242 712	5 303 728	303 172
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	4 363 144	4 363 144	4 059 972
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	4 605 856 \$	9 666 872 \$	4 363 144 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013, avec les chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent de l'exercice	5 210 113 \$	524 768 \$
Amortissement des immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie	242 712	198 143
	5 452 825	722 911
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(948 684)	447 435
Créditeurs et charges à payer	(1 240 361)	439 408
Revenus reportés	(2 175 404)	51 117
Charges payées d'avance	(82 362)	(104 360)
	1 006 014	1 556 511
Financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(66 735)	(315 379)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	(1 883 426)	(566 876)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(944 147)	674 256
Trésorerie au début de l'exercice	3 672 633	2 998 377
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 728 486 \$	3 672 633 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2013

La province d'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modification de méthode comptable

La norme et interprétation révisée SP 3410, *Paiements de transfert*, entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Le chapitre 3410 énonce des principes de comptabilisation des paiements de transfert tant du point de vue du gouvernement cédant que de celui du gouvernement bénéficiaire. Comme gouvernement bénéficiaire, l'Office comptabilise les revenus lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif. Comme ce chapitre peut être appliqué rétroactivement ou prospectivement, l'Office a opté d'appliquer ce chapitre prospectivement dès le 1^{er} avril 2012.

L'Office a examiné la composition du solde des revenus reportés et a déterminé que le montant total peut être constaté à titre de revenus selon la norme révisée. Par conséquent, un montant de 2 175 404 \$ est comptabilisé comme une augmentation des actifs nets pour l'exercice 2013.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

3. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le Conseil d'administration à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2013	2012
Solde au début de l'exercice	5 560 594 \$	4 993 718 \$
Affectation d'autres revenus	418 264	451 237
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	134 550	115 639
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 9)	(88 623)	—
Constatation des revenus reportés (note 2)	1 419 235	—
Solde à la fin de l'exercice	7 444 020 \$	5 560 594 \$

Au cours de cet exercice, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

4. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 1 039 031 \$ (néant en 2012) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

5. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2013	2012
Charges payées d'avance	156 411 \$	131 715 \$
Charges payées d'avance – détachements	635 900	578 234
	792 311 \$	709 949 \$

6. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 998 188 \$	1 703 573 \$	294 615 \$	456 037 \$
Mobilier et agencements	251 191	234 282	16 909	31 464
	2 249 379 \$	1 937 855 \$	311 524 \$	487 501 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude est de 242 712 \$ (198 143 \$ en 2012).

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

7. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2017. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2014	1 196 489 \$
2015	1 115 064
2016	1 008 219
2017	989 279
2018	503 519
	4 812 570 \$

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

9. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au pro rata du nombre d'évaluations administrées.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2012.

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur du Canada et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 25 juin 2013.



tvo.org

La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario en vue de discuter de la vérification, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport indépendant du vérificateur, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux de vérification et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lisa de Wilde'.

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats d'exploitation, les états des variations des actifs nets et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation, des variations des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2013

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

États financiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

(000 \$)	2013	2012	1 ^{er} avril 2011
Actifs			
Actifs à court terme			
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	18 023	17 470	14 913
Débiteurs (note 4)	1 111	1 046	1 251
Recettes prépayées	649	844	750
Inventaires	148	143	152
	19 931	19 503	17 066
Droits de diffusion et coûts de production (note 8)	18 236	16 550	15 820
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	5 642	6 566	5 596
Immobilisations nettes (note 7)	13 808	16 699	18 012
Total de l'actif	57 617	59 318	56 494
Passifs et actifs nets			
Passifs à court terme			
Créditeurs et charges à payer	10 148	8 954	8 658
Produit constaté d'avance (note 9)	2 023	2 642	1 756
	12 171	11 596	10 414
Apports reportés (note 10)	12 794	16 086	14 501
Avantages sociaux futurs (note 5)	19 597	18 067	16 915
Obligations liées à la mise hors service (note 7)	368	990	937
	32 759	35 143	32 353
Actifs nets			
Placements dans les droits de diffusion et coûts de production	18 233	16 497	15 668
Placements en immobilisations	6 242	6 081	8 070
Non affecté	(11 788)	(9 999)	(10 011)
	12 687	12 579	13 727
Total du passif et actifs nets	57 617	59 318	56 494

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes afférentes aux États financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Président



Directeur

États financiers

État des résultats d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(000 \$)	2013	2012
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 11)	43 069	42 908
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 964	12 143
Autres recettes générées (note 13)	7 443	7 529
Financement de projets par le gouvernement et par le secteur privé (note 12)	905	105
Amortissement des apports reportés (note 10)	2 526	1 999
	66 907	64 684
Dépenses		
Contenu et programmation	23 634	24 150
Services de soutien technique et à la production	13 762	12 913
Centre d'études indépendantes (note 16)	11 548	11 024
Gestion et frais généraux	6 905	5 850
Coût d'autres recettes générées (note 13)	3 152	2 947
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation (note 7)	3 482	4 873
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 316	4 075
	66 799	65 832
Résultat net excédentaire/(déficiaire) des recettes sur les dépenses	108	(1 148)

Voir les notes afférentes aux États financiers

États financiers

État des variations des actifs nets

Pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(000 \$)

2013

	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobilisa- tions	Non affecté	Total
Solde, début de l'exercice	16 497	6 081	(9 999)	12 579
Résultat net excédentaire/(déficitaire) des recettes sur les dépenses	(6 944)	(1 369)	8 421	108
Investi dans les actifs en cours d'exercice	8 679	1 530	(10 210)	-
Solde, fin de l'exercice	18 233	6 242	(11 788)	12 687

(000 \$)

2012

	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	Placements dans les immobilisa- tions	Non affecté	Total
Solde, début de l'exercice	15 668	8 070	(10 011)	13 727
Excédentaire/(déficitaire) des recettes sur dépenses	(7 613)	(2 943)	9 408	(1 148)
Investi dans les actifs en cours d'exercice	8 442	954	(9 396)	-
Solde, fin de l'exercice	16 497	6 081	(9 999)	12 579

Voir les notes afférentes aux États financiers

États financiers

État des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(000 \$)	2013	2012
Activités d'exploitation		
Résultat net excédentaire / (déficitaire) des recettes sur les dépenses	108	(1 148)
Ajouter/(déduire) les postes hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	4 104	4 819
Charges de désactualisation / (réduction) d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation	(622)	54
Amortissement des apports reportés	(2 526)	(1 999)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	6 994	7 711
Avantages sociaux futurs	1 530	1 152
Perte sur cession d'immobilisations	411	70
Variations nettes du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(65)	205
Inventaires	(5)	9
Charges payées d'avance	195	(94)
Produit constaté d'avance	(619)	886
Débiteur et charges à payer	1 194	296
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 699	11 961
Opérations portant sur les capitaux propres		
Ajouts de droits de diffusion	(8 680)	(8 442)
Produits de la cession d'immobilisations	54	-
Nouvelles immobilisations	(1 679)	(3 576)
Liquidités servant aux opérations liées aux immobilisations	(10 305)	(12 018)
Opérations d'investissement et de financement		
Apports en capital reportés de l'exercice en cours	159	2 614
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement et de financement	159	2 614
Augmentation nette de la position de trésorerie en cours d'exercice	553	2 557
Trésorerie et quasi-espèces, début de l'exercice	17 470	14 913
Trésorerie et quasi-espèces, fin de l'exercice	18 023	17 470

Voir les notes afférentes aux États financiers

États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

1. OFFICE ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de traiter les émissions et les documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducative. L'Office est détentrice d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1er septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est un organisme à but non lucratif enregistré qui est autorisé à remettre des reçus d'impôt en échange des dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province d'Ontario, L'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES DES ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

À compter du 1^{er} avril 2012, l'Office a adopté les Normes comptables des entités du secteur public (CSP) en incluant la série 4200 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Les présents états financiers sont les premiers pour lesquels l'Office a appliqué la CSP. L'adoption de la CSP a eu pour résultat les changements comptables suivants qui ont été appliqués rétroactivement :

- En vertu de la CSP, le taux d'actualisation des régimes de pension agréés est basé selon le taux de rendement moyen attendu des avoirs de retraite et pour le régime de retraite complémentaire et le régime de prestations postérieur à l'emploi, le taux d'actualisation est basé sur le coût d'emprunt moyen de l'Office. L'Office a choisi de reconnaître directement comme étant des actifs nets tous les gains et pertes actuariels cumulatifs à la date de la transition. Les changements rétroactifs des taux d'actualisation ont augmenté le passif des avantages sociaux futurs et ont diminué les actifs nets de 9 111 000 \$ en date du 1^{er} avril 2011 et ont diminué les dépenses de 5 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.
- En vertu de la CSP, les logiciels informatiques, qui ont été auparavant passés en charges, doivent être capitalisés et amortis. La capitalisation et l'amortissement rétroactifs des logiciels informatiques ont augmenté les immobilisations nettes et les actifs nets de 1 155 000 \$ en date du 1^{er} avril 2011 et ont augmenté les dépenses de 261 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Les tableaux suivants résument l'impact des rajustements précédents sur les actifs nets de l'Office en date du 1^{er} avril 2011 et du 31 mars 2012 et ses excédents des charges sur les produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 :

Actifs nets :

	(000 \$)
Comme publié auparavant en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, le 31 mars 2011	21 683
Capitalisation des logiciels informatiques	1 155
Rajustement des avantages sociaux futurs dû aux révisions des taux d'actualisation	(9 111)
Redressé le 1 ^{er} avril 2011	<u>13 727</u>

États financiers

Actifs nets : (suite)

Comme publié auparavant en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, le 31 mars 2012	20 791
Rajustement des actifs nets au 1 ^{er} avril 2011	(7 956)
Capitalisation et amortissement des logiciels informatiques	(261)
Révision des dépenses des prestations futures des employés	<u>5</u>
Redressé le 31 mars 2012	<u>12 579</u>

Excédent des charges sur les produits :

Comme publié auparavant en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	(892)
Capitalisation et amortissement des logiciels informatiques	(261)
Révision des dépenses des prestations futures des employés	<u>5</u>
Redressé, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	<u>(1 148)</u>

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction, conformément aux normes comptables des entités du secteur public.

(b) Inventaires retenus en vue de consommation

Les inventaires retenus en vue de consommation, qui consistent de matériel d'entretien et des bandes vidéos, sont évalués selon leur prix d'acquisition où les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins une réserve pour obsolescence.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations	
Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

États financiers

L'Office examine les valeurs comptables de ses immobilisations sur une base annuelle. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme, l'Office constatera une charge (dépréciation) équivalente à l'excédent de sa valeur comptable nette au-delà de sa valeur résiduelle.

(d) Comptabilisation des produits

1. L'Office adopte la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions et les contributions affectées sont comptabilisées comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions et les contributions non affectées sont comptabilisées comme recette au moment où elles sont reçues, ou comme débiteur si le montant à recevoir peut être logiquement estimé, et si la collecte est légitimement garantie.
2. Les recettes qui proviennent de subventions et de contributions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont reportées et amorties pendant la même période que celle de l'acquisition des biens immobilisés connexes.
3. Les recettes qui proviennent des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisées à la livraison du matériel.
4. Les dons individuels sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les contributions de commanditaires privés sont comptabilisées en parts égales sur la période où le programme de commandite est présenté par l'Office.
5. Les recettes provenant de la présentation des commanditaires sont comptabilisées lorsqu'elle est diffusée à la télévision ou sur le Web.
6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) sont comptabilisés en tant que recettes au moment de l'inscription. Les frais d'inscription pour les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés au moment où les élèves se présentent aux tests.

(e) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations, conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et des autres avantages après la prise de la retraite, selon la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des prestations au titre des services passés, et tout actif ou obligation temporaire est amorti au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
3. Les gains (pertes) actuariels sont comptabilisés et amortis sur la période moyenne de service prévue qui reste aux employés actifs cotisant au régime.
4. Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est estimé d'après la juste valeur des actifs.

(f) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés, comme suit :

- Les dépenses au titre des émissions d'actualité et de promotion de réseau produites par l'Office sont imputées à l'exercice au cours duquel les frais ont été engagés.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de préachats ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût net des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les périodes suivantes :

États financiers

- Acquisition de la licence d'une émission : conditions du contrat
- Émission produite par l'office : quatre ans

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- Encaisse et placements à court terme, y compris ceux retenus pour la rénovation des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au prix coûtant.

(h) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation

Un passif est reconnu pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées au déclassement de biens immobiliers, de bâtiments et matériel quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, l'expansion ou dans le cours normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts sont capitalisés à la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des périodes suivantes, le passif est rajusté pour raison de désactualisation et d'échéancement des flux de trésorerie futurs. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti au même titre que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office reconnaît un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et de ses émetteurs-relais de faible puissance (« ERFP »).

(i) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables des entités du secteur public du Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent les montants d'actif et de passif inscrits et la présentation des éventualités à la date des états financiers, et les montants des recettes et des dépenses inscrits au cours de la période comptable traitée. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations comprennent les obligations au titre des prestations de retraite et la durée prévue d'utilisation des immobilisations corporelles et des droits de diffusion. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

(j) Dépenses prépayées

Les charges constatées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, l'assistance logicielle et d'autres charges payées d'avance et elles sont imputées au cours de la période durant laquelle l'Office sera en mesure de bénéficier de la dépense.

(k) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens consommés et des services rendus en cours d'exercice est porté aux dépenses.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et quasi-espèces

Les quasi-espèces de l'Office consistent en des investissements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Par conséquent, ces investissements viennent à terme en dedans de 365 jours et ont eu un rendement d'environ 1,8 % (2012 – 1,9 %).

États financiers

Créances

(000 \$)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Recettes gagnées par le CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	496	456	363
Remboursement de la TVH	460	474	544
Financement attribué par le secteur privé	3	11	7
Montant net à recevoir de l'OTÉLFO	-	25	25
Autres	152	80	312
	1 111	1 046	1 251

Divulcation des risques

(a) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère ses risques de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare son budget et ses prévisions de trésorerie afin d'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. C'est l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à un risque important de liquidité.

(b) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié aux débiteurs. Étant donné le montant des débiteurs de l'Office et l'expérience vis-à-vis des paiements, la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque important de crédit.

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Compte tenu du caractère à court terme des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et par conséquent la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

(d) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements des taux de change de devises étrangères. Les espèces de l'Office en dollars américains s'élevaient à 121 000 \$ (2012 – 127 000 \$) et n'ont jamais été trop importants, à quelque moment que ce soit en cours d'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens en utilisant un taux de change de 1,016 (2012 – 0,97).

La direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à des risques importants de liquidité, de crédit, de taux d'intérêt ou de change.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

(a) Régimes de retraite agréés :

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif, salaire maximal moyen et salaire des meilleures années; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à contributions déterminées.

États financiers

- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et des meilleures années.

(b) Régime de retraite complémentaire :

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les prestations futures des employés versées dans le cadre du régime agréé sont corrigées en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

États financiers

(c) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi :

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle, aux fins de capitalisation, de la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées date du 1^{er} janvier 2011, et la prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est prévue, au plus tard, pour le 1^{er} janvier 2014.

Les renseignements concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentés dans le tableau suivant.

(000 \$)	Régimes de retraite agréés			Régime de retraite complémentaire			Régime d'avantages postérieurs à la retraite			Total		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Déficit du régime au 1^{er} janvier :												
Obligation au titre des prestations	88 666	86 041	102 045	1 066	883	1 006	11 592	13 225	14 161	101 324	100 149	117 212
Juste valeur des actifs du régime	(83 530)	(79 253)	(82 571)	-	-	-	-	-	-	(83 530)	(79 253)	(82 571)
	5 136	6 788	19 474	1 066	883	1 006	11 592	13 225	14 161	17 794	20 896	34 641
Solde des (gains)/pertes actuarielles non amortis												
Au 1 ^{er} janvier	(53)	(2 407)	(15 331)	76	74	(245)	2 388	91	(1 495)	2 411	(2 242)	(17 071)
Contributions – du 1 ^{er} jan au 31 mars	(538)	(519)	(611)	-	-	-	(70)	(68)	(44)	(608)	(587)	(655)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	4 545	3 862	3 532	1 142	957	761	13 910	13 248	12 622	19 597	18 067	16 915

(000 \$)	Régimes de pension agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à la retraite		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Dépenses de l'exercice :								
Régime à prestations déterminées :								
Coût des services (portion employeur)	2 089	2 244	161	163	466	450	2 716	2 857
Amortissement (gains)/pertes actuariels	219	-	(7)	-	(7)	-	205	-
Coût d'intérêts sur obligation au titre de prestations	5 149	5 196	37	33	486	467	5 672	5 696
Rendement attendu des actifs du régime	(4 679)	(4 883)	-	-	-	-	(4 679)	(4 883)
Total de dépense prestations déterminées	2 778	2 557	191	196	945	917	3 914	3 670
Régime à prestations déterminées	402	405	-	-	-	-	402	405
Total des dépenses	3 180	2 962	191	196	945	917	4 316	4 075
Cotisations versées aux régimes :								
Cotisations au régime retraite Office	2 497	2 632	6	8	-	-	2 503	2 640
Cotisations au régime retraite employés	918	947	-	-	-	-	918	947
Paiements provenant de tous les régimes au 1^{er} janvier :								
Prestations de retraite payées	4 328	4 145	-	-	-	-	4 328	4 145
Prestations de cessation d'emploi payées	3 916	1 376	-	-	-	-	3 916	1 376

États financiers

Les principales hypothèses retenues pour mesurer les obligations au titre des prestations des employés et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de pension agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à la retraite	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des obligations au titre des prestations	6,00 %	6,00 %	3,70 %	3,60 %	3,70 %	3,60 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages sociaux	6,00 %	6,00 %	3,60 %	3,60 %	3,60 %	3,60 %
Rendement attendu du capital investi	6,00 %	6,00 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	S.O.	S.O.
Hausse des dépenses en soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8,00 %	7,00 %
Hausse des dépenses en soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes (ans)	11-12	11-12	11	10	13	13

Le taux de hausse hypothétique des soins de santé devrait reculer de 4,5 % d'ici 2023.

À la date de mesure du 1^{er} janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2013	2012
Catégorie de l'actif		
Titres de capitaux propres	56 %	56 %
Titres de créance	38 %	39 %
Fonds de placement immobiliers	6 %	5 %

Le rendement réel des investissements des actifs du régime de retraite était de 8,74 % en 2013 (2012 – perte de 1,15 %).

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues et remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice financier de 2008-2009, l'office a mis de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre de contribution au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme arrivant à échéance dans les 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,5 % (2012- 1,8 %) au cours de l'exercice financier. Les changements du fonds sont les suivants :

(000 \$)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Solde, début de l'exercice	6 566	5 596	5 692
Financement de projet /(dépenses) – ministère de l'Éducation			
Projet de passage à la télévision numérique	(1 013)	880	655
Reconstruction de la régie centrale et projets de conversion numérique	-	-	(806)
Intérêts créditeurs	89	90	55
	5 642	6 566	5 596

États financiers

7. IMMOBILISATIONS NETTES ET OBLIGATIONS RELATIVES AU DÉCLASSEMENT D'ACTIFS

Les immobilisations sont les suivantes :

(000 \$)	31 mars 2013			31 mars 2012			1 ^{er} avril 2011		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Terrains	186	-	186	186	-	186	186	-	186
Immeubles	2 276	2 114	162	4 816	4 138	678	4 812	4 026	786
Émetteurs	13 415	10 333	3 082	22 877	19 890	2 987	23 966	22 446	1 520
Équipement de vérification des émetteurs	3 046	2 327	719	5 520	4 586	934	4 834	4 616	218
Équipement technique interne	24 058	18 582	5 476	29 825	22 930	6 895	29 611	21 248	8 363
Améliorations locatives	8 507	8 290	217	8 490	7 835	655	8 436	6 829	1 607
Matériel informatique	5 467	3 909	1 558	8 531	6 310	2 221	8 250	5 476	2 774
Mobilier et agencements	1 892	987	905	1 890	870	1 020	1 884	754	1 130
Matériel de bureau	974	910	64	975	890	85	975	869	106
Véhicules	557	463	94	636	492	144	594	427	167
Logiciels informatiques	2 227	882	1 345	1 470	576	894	1 416	261	1 155
	62 605	48 797	13 808	85 216	68 517	16 699	84 964	66 952	18 012

Les charges d'amortissement pour l'exercice étaient de 4 104 000 \$ (2012 - 4 819 000 \$) et sont incluses dans l'Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation dans l'État des résultats d'exploitation.

Obligations relatives au déclasserement d'actifs

L'Office reconnaît un passif pour le déclasserement futur de ses installations d'émetteurs et de ses émetteurs-relais de faible puissance (« ERFP »). Tous les ERFP sont situés sur des emplacements loués et, du fait que ces contrats de location pourraient ne pas être renouvelés, l'Office reconnaîtra les dépenses totales de déclasserement à la fin des contrats de location. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses actifs, la valeur actualisée des flux de trésorerie correspondants de l'Office est passée selon un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimées est de 368 000 \$ (2012 - 990 000 \$).

(000 \$)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Solde d'ouverture	990	937	1 136
Charge de désactualisation	-	54	(108)
Désaffectation des ERFP	(622)	(1)	(91)
Solde de clôture	368	990	937

États financiers

8. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se décomposent comme suit :

(000 \$)	31 mars 2013			31 mars 2012			1 ^{er} avril 2011		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et productions réalisées	34 311	19 831	14 480	36 752	22 790	13 962	37 783	23 905	13 878
Production en cours	3 756	-	3 756	2 588	-	2 588	1 942	-	1 942
	38 067	19 831	18 236	39 340	22 790	16 550	39 725	23 905	15 820

La dotation aux amortissements pour l'exercice s'élève à 6 994 000 \$ (2012 - 7 711 000 \$) et est comprise dans les dépenses des services de contenu et de programmation.

9. PRODUIT CONSTATÉ D'AVANCE

(000 \$)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
CEI – Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 16)	1 534	2 319	1 099
Location et entretien des tours de transmission	147	146	218
Revenus de commandites	278	63	202
Financement de projet par le secteur privé (note 12)	3	53	152
Autre	61	61	85
	2 023	2 642	1 756

Les dépenses liées aux produits constatés d'avance ont été incluses dans le budget de l'exercice 2014.

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont enregistrés en tant que recettes (amortissement des apports reportés) dans l'État des résultats d'exploitation quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(000 \$)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Apports reportés, début de l'exercice	16 086	14 501	16 052
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation			
Projets de reconstruction de la régie centrale et de la conversion numérique	-	-	572
Projet de passage à la télévision numérique	159	2 614	239
Aide financière reportée de l'exercice précédent			
Projet de passage à la télévision numérique (note 12)	521	1 535	655
Aide financière reportée de l'exercice précédent	(1 535)	(655)	(806)
Intérêts créditeurs	89	90	55
Amortissement des apports reportés aux revenus	(2 526)	(1 999)	(2 266)
Apports reportés, fin de l'exercice	12 794	16 086	14 501

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011.

États financiers

L'Office a reçu une subvention totale du ministère de l'Éducation en 2011 et en 2012 se chiffrant à 4,5 millions de dollars en vue de convertir ses émetteurs au numérique et de déclasser les émetteurs analogiques à moyenne et à haute puissance dont on n'avait plus besoin dans la poursuite des opérations de diffusion.

11. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(000 \$)	2013	2012
Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	40 469	41 308
Subvention de préservation du capital	1 600	1 600
Subvention unique d'exploitation de transmission par ondes hertziennes	1 000	-
	43 069	42 908

12. FINANCEMENT DE PROJETS ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LE SECTEUR PRIVÉ

(000 \$)	2013	2012
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Passage à la télévision numérique	-	3 500
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 10)	(521)	(1 535)
Apports reportés en capital	1 376	(1 959)
	855	6
Financement de projet par le secteur privé		
Financement reçu en cours d'exercice	-	-
Financement reporté de l'exercice précédent (note 9)	53	152
Financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(3)	(53)
	50	99
Total Financement de projets par le gouvernement et par le secteur privé	905	105

États financiers

13. AUTRES RECETTES GÉNÉRÉES ET COÛTS

(000 \$)	2013			2012		
	Recettes	Coût	Recettes nettes	Recettes	Coût	Recettes nettes
Souscription publique et dons du secteur privé	5 107	3 152	1 955	4 838	2 915	1 923
Recettes de l'OTÉLFO (note 18)	61	-	61	70	-	70
Location et entretien des tours de transmission	1 162	-	1 162	1 496	-	1 496
Intérêts créditeurs et gain ou perte de change	454	-	454	563	-	563
Ventes d'émissions et attributions des droits	322	-	322	299	32	267
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	247	-	247	252	-	252
Cessation d'actifs	54	-	54	-	-	-
Autres	36	-	36	11	-	11
	7 443	3 152	4 291	7 529	2 947	4 582

14. DÉPENSES

a) Dépenses réparties

L'Office répartit certaines dépenses générales entre des activités principales, compte tenu de ce qui suit :

Coût de l'immeuble – basé sur la surface au sol occupée par l'activité
 Coût postal, d'expédition et d'imprimerie – basé sur l'utilisation

Les dépenses générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(000 \$)	2013	2012
Contenu et programmation	1 639	1 538
Services de soutien technique et à la production	1 068	1 005
Centre d'études indépendantes	662	630
Gestion et général	590	631
Coût des autres recettes générées	110	126
	4 069	3 930

États financiers

b) Dépenses par type

L'État des résultats d'exploitation présente les dépenses par activité. Les dépenses par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(000 \$)	2013	2012
Salaires et traitements	23 016	24 337
Avantages sociaux	12 905	9 264
Avantages sociaux futurs	4 316	4 075
Licences et autre	6 052	6 718
Installations	4 873	5 082
Transport et communication	2 172	2 613
Autres services	8 620	6 768
Fourniture et équipement	1 363	2 102
Amortissement des immobilisations et charges de désactualisation	3 482	4 873
	66 799	65 832

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les créances locatives futures sont les suivantes :

Exercice se terminant le 31 mars (000 \$)	Espace du siège social	Autres	Total
2014	1 373	946	2 319
2015	1 362	901	2 263
2016	1 307	637	1 944
2017	1 307	336	1 643
2018	1 353	204	1 557
2019 et au-delà	13 421	-	13 421
	20 123	3 024	23 147

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à un accord conclu avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de bases ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des recettes générées par le CEI. La portion de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les dépenses connexes aient été engagées.

États financiers

(000 \$)	2013	2012
Sources de financement des activités :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet Homework Help	2 900	4 000
Financement reporté de l'exercice précédent (note 9)	2 319	1 099
Financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(1534)	(2 319)
Subvention et financement de projets constatés du CEI	10 106	9 201
Recettes générées par le CEI	2 858	2 942
Total des subventions et du financement de projets du CEI et des recettes générées par le CEI	12 964	12 143
Dépenses de l'exercice :		
Salaires et avantages sociaux	7 370	7 657
Transport et communication	520	442
Services	2 555	1 876
Dépenses générales affectées (note 14)	662	630
Licences	304	264
Fournitures, équipement et autres	137	155
Total des dépenses du CEI	11 548	11 024
Contribution du CEI aux coûts indirects	1 416	1 119

Les dépenses directes liées au financement reporté à l'exercice suivant futur figurent au budget de l'exercice de 2014.

17. ÉVENTUALITÉS

On entend par éventualités des créances légales ayant pu être faites par ou contre l'Office et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation faite contre l'Office entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes ne soit nécessaire. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est par conséquent apparenté à d'autres organismes sur lesquels la Province exerce un contrôle ou une influence notable. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, l'Office a perçu des recettes liées aux services d'entretien des émetteurs et a encaissé des remboursements provenant de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO). En plus de ses transactions avec l'OTÉLFO, l'Office a perçu des produits de commandites d'autres parties apparentées et des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, en dehors des subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(000 \$)	2013	2012
Conseils scolaires	1 026	1 127
OTÉLFO (note 13)	61	70
Autres	-	135
	1 087	1 332

De plus, l'OTÉLFO a remboursé 111 000 \$ (2012 - 89 000 \$) à l'Office pour les télécommunications par satellite, les services publics et autres frais. Les sommes à recouvrer de l'OTÉLFO en date du 31 mars 2013 s'élevaient à 0 \$ (2012 - 25 000 \$).

États financiers

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme aux modes de la présentation adoptée au cours de l'exercice concerné pour nos états financiers.

**L'Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)**

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.



Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction



Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale – finances et contrôles, interim



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 21 juin 2013

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

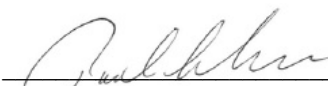
31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

	2013	2012	1 avril 2011
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 463 660 \$	7 106 217 \$	5 016 261 \$
Débiteurs (note 5)	6 312 176	5 021 910	4 445 723
Frais payés d'avance	595 480	446 225	184 195
	15 371 316	12 574 352	9 646 179
ENCAISSE AFFECTÉE (note 6)	4 511 415	4 753 933	6 938 042
DROITS DE DIFFUSION (note 7)	15 934 253	14 871 822	12 955 106
PROGRAMMATION MAISON (note 8)	8 502 475	3 247 950	-
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	160 900	290 100	-
IMMOBILISATIONS (note 10)	9 679 981	11 615 408	13 649 231
	38 789 024	34 779 213	33 542 379
	54 160 340 \$	47 353 565 \$	43 188 558 \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et frais courus (note 11)	4 926 724 \$	4 981 903 \$	5 844 371 \$
Apports reportés (note 12)	3 646 107	5 145 010	2 853 460
	8 572 831	10 126 913	8 697 831
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	1 344 300	1 156 700	937 200
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 13)	16 632 090	15 511 822	14 955 106
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 14)	8 502 475	3 247 950	-
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 15)	15 173 786	13 374 865	15 408 689
	41 652 651	33 291 337	31 300 995
	50 225 482	43 418 250	39 998 826
ACTIF NET			
Affectation interne			
- Fonds TFO (note 6)	1 519 008	1 519 008	1 519 008
Non affecté	2 415 850	2 416 307	1 670 724
	3 934 858	3 935 315	3 189 732
	54 160 340 \$	47 353 565 \$	43 188 558 \$

Engagements contractuels (note 22) et éventualités (note 23)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Présidente du Conseil


Vice-président du Conseil et président du Comité d'audit

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTATS DES RÉSULTATS

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	2013	2012
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 16)	11 109 247 \$	11 355 996 \$
- Financement de projets spéciaux (note 17)	1 107 926	1 552 260
- Corporatifs et gouvernementaux (note 18)	2 748 568	3 391 399
Autres produits (note 19)	3 324 310	3 344 999
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 13)	5 551 486	5 322 122
- Programmation maison (note 14)	2 141 071	1 082 650
- Immobilisations (note 15)	3 212 745	3 042 923
	29 195 353	29 092 349
CHARGES		
Programmation et émissions	6 497 463	7 445 382
Production et technologie	6 203 917	7 495 881
Administration	4 843 275	3 248 719
Amortissement des droits de diffusion	5 551 486	5 322 122
Amortissement des immobilisations	3 212 745	3 042 923
Amortissement de la programmation maison	2 141 071	1 082 650
Avantages sociaux futurs	745 853	449 515
	29 195 810	28 097 192
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(457) \$	995 157 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	Affectation interne – Fonds TFO		Non affecté		2013 Total		2012 Total	
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008	\$	2 416 307	\$	3 935 315	\$	3 189 732	\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-		(457)		(457)		995 157	
Affectation – Fonds de pension (note 6)	-		-		-		(249 574)	
SOLDE À LA FIN	1 519 008	\$	2 415 850	\$	3 934 858	\$	3 935 315	\$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(457) \$	995 157 \$
Affectation de l'actif net au fonds de pension	-	(249 574)
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	5 551 486	5 322 122
Amortissement des immobilisations	3 212 745	3 042 923
Amortissement de la programmation maison	2 141 071	1 082 650
Avantages sociaux futurs	316 800	(70 600)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(5 551 486)	(5 322 122)
Radiation – droits de diffusion	(371 668)	-
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(3 212 745)	(3 042 923)
Radiation – apports reportés immobilisations	(759 458)	-
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(2 141 071)	(1 082 650)
	(814 783)	674 983
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	(2 993 603)	590 865
Subventions – droits de diffusion	7 043 422	5 878 838
Subventions – immobilisations	5 771 124	1 009 099
Subventions – programmation maison	7 395 596	4 330 600
	16 401 756	12 484 385
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Acquisition de droits de diffusion	(6 613 917)	(7 238 838)
Acquisition d'immobilisations	(1 277 318)	(1 009 100)
Acquisition de programmation maison	(7 395 596)	(4 330 600)
	(15 286 831)	(12 578 538)
ACTIVITÉ DE PLACEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	242 518	2 184 109
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 357 443	2 089 956
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 106 217	5 016 261
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 463 660 \$	7 106 217 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est une agence provinciale de la Couronne créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'OTÉLFO est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme pour tous les exercices présentés ainsi que dans l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture selon les NC-OSBLSP au 1 avril 2011 dans le cadre de la transition aux NC-OSBLSP.

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées comprennent les périodes d'amortissement des immobilisations et des droits de diffusion ainsi que l'estimation actuarielle des avantages sociaux futurs.

Constataion des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produit à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à titre de produit à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à titre de produit à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont évalués au coût et ils sont subséquemment évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs et passifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs, l'encaisse affectée et les créditeurs et frais courus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la période d'amortissement prévue ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût.

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés sont constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'Office a adopté les NC-OSBLSP à compter du 1 avril 2012 avec une date de transition du 1 avril 2011. Ces normes ont été appliquées de façon rétrospective et par conséquent, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces nouvelles normes sont les suivants :

- (a) Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été ajustés pour constater à titre d'apports reportés certains apports précédemment constatés à l'état des résultats. Auparavant, l'Office n'effectuait pas le report et la constatation de ces apports à l'état des résultats selon la même méthode et sur la même période que les actifs acquis pour les apports affectés implicitement à l'acquisition de droits de diffusion amortissables et d'immobilisations.
- (b) L'Office a procédé à un ajustement de ses états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 en ce qui concerne la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Spécifiquement, cet ajustement est lié à la différence de méthode comptable relative aux coûts des services passés. En outre, à la date de la transition, tous les gains et pertes actuariels cumulés qui n'avaient pas encore été amortis ont été constatés dans l'actif net au 1 avril 2011.

Les incidences de ces ajustements sur les données comparatives sont les suivantes :

Sommaire des ajustements

État de la situation financière au 1 avril 2011

Actif net au 1 avril 2011 :		
Actif net tel que divulgué précédemment	12 746 138	\$
Ajustement des apports reportés – droits de diffusion	(9 287 612)	
Ajustement des apports reportés – immobilisations	(220 794)	
Ajustement du passif au titre de prestations constituées – autres régimes	164 500	
Ajustement de l'actif au titre de prestations constituées – régime de retraite	(212 500)	
Actif net présenté selon le nouveau référentiel comptable	3 189 732	\$

État de la situation financière au 31 mars 2012

Actif net au 31 mars 2012 :		
Actif net tel que divulgué précédemment	12 508 742	\$
Ajustement des apports reportés – droits de diffusion	(8 339 681)	
Ajustement des apports reportés – immobilisations	(64 646)	
Ajustement du passif au titre de prestations constituées – autres régimes	106 600	
Ajustement de l'actif au titre de prestations constituées – régime de retraite	(275 700)	
Actif net présenté selon le nouveau référentiel comptable	3 935 315	\$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2012

Excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 :

Excédent annuel tel que divulgué précédemment	12 178 \$
Report de subventions de fonctionnement	(2 843 704)
Corporatifs et gouvernementaux – reclassements	(1 440 881)
- Reclassement à Financement de projets spéciaux	1 426 892
- Reclassement à Autres produits	13 989
Ajustement des apports reportés – droits de diffusion	3 821 769
Ajustement des apports reportés – immobilisations	126 014
Ajustement de la charge d'avantages sociaux futurs	(121 100)

Excédent des produits sur les charges selon le nouveau référentiel comptable	995 157 \$
--	------------

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

En vertu des NC-OSBLSP, les sorties de trésorerie se rapportant à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion et de programmation maison qui étaient auparavant constatées dans les activités de placement ont dû être reclassées dans les activités d'investissement en immobilisations. Avant la transition, les activités d'investissement en immobilisations n'étaient pas présentées à l'état des flux de trésorerie.

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2013	2012
Débiteurs	(1 290 266) \$	(576 187) \$
Frais payés d'avance	(149 255)	(262 030)
Créditeurs et frais courus	(55 179)	(862 468)
Apports reportés	(1 498 903)	2 291 550
	(2 993 603) \$	590 865 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

5. DÉBITEURS

	2013	2012	1 avril 2011
Ministère de l'Éducation ^(a)	4 922 554 \$	3 670 066 \$	695 690 \$
Gouvernements et organismes gouvernementaux	-	231 929	1 708 979
Abonnements	536 586	245 407	421 350
Taxes à la consommation	583 569	715 758	943 422
Autres	269 467	158 750	676 282
	6 312 176 \$	5 021 910 \$	4 445 723 \$

(a) À la fin de mars 2013, l'Office a reçu une somme additionnelle de 4 000 000 \$ et tel que convenu selon les contrats #CP-1213-068 et #CP-1213-071, les sommes ont été engagées en fonction des enveloppes mentionnées dans ces contrats.

6. ENCAISSE AFFECTÉE

	2013	2012	1 avril 2011
Réserves			
- Renouvellement des immobilisations ^(a)	1 000 000 \$	1 759 458 \$	1 759 458 \$
- Fonds de pension ^(b)	540 000	540 000	849 576
- Fonds TFO ^(c)	1 519 008	1 519 008	1 519 008
- Sous-titrage	-	34 700	360 000
- Droits de diffusion	304 175	640 000	2 000 000
- Services de formation	150 000	150 000	300 000
- Transition	110 767	110 767	150 000
Engagements			
- Droits de diffusion	393 662	-	-
- Immobilisations	493 803	-	-
	4 511 415 \$	4 753 933 \$	6 938 042 \$

(a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et la mise à jour dus aux changements technologiques.

(b) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, l'Office a pris la décision d'affecter une partie de l'excédent de l'exercice en cours à des contributions additionnelles au Fonds de pension.

(c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

7. DROITS DE DIFFUSION

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	43 799 993 \$	30 983 552 \$	12 816 441 \$
Productions en cours	3 117 812	-	3 117 812
	46 917 805 \$	30 983 552 \$	15 934 253 \$

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	36 342 772 \$	25 432 065 \$	10 910 707 \$
Productions en cours	3 961 115	-	3 961 115
	40 303 887 \$	25 432 065 \$	14 871 822 \$

	1 avril 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	30 251 062 \$	20 109 943 \$	10 141 119 \$
Productions en cours	2 813 987	-	2 813 987
	33 065 049 \$	20 109 943 \$	12 955 106 \$

8. PROGRAMMATION MAISON

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	11 726 196 \$	3 223 721 \$	8 502 475 \$

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	4 330 600 \$	1 082 650 \$	3 247 950 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

9. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'OTÉLFO comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'OTÉLFO en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées dont les cotisations sont versées par l'OTÉLFO et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, totalisent 918 286 \$ (2012 : 799 600 \$).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2013 et est une extrapolation des données et de l'évaluation du 31 mars 2010.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	2013				
	Régime de retraite capitalisé		Autres régimes non capitalisés		Total
Obligations au titre des prestations constituées	8 904 200	\$	2 065 300	\$	10 969 500
Juste valeur des actifs des régimes	(10 674 900)		-		(10 674 900)
Situation de capitalisation – déficit du régime	(1 770 700)		2 065 300		294 600
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 609 800		(721 000)		(888 800)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(160 900)	\$	1 344 300	\$	1 183 400

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

9. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers (suite)

	2012				
	Régime de retraite capitalisé		Autres régimes non capitalisés		Total
Obligations au titre des prestations constituées	10 677 200	\$	1 370 300	\$	12 047 500
Juste valeur des actifs des régimes	(9 490 300)		-		(9 490 300)
Situation de capitalisation – déficit du régime	1 186 900		1 370 300		2 557 200
Gain actuariel net non amorti	(1 477 000)		(213 600)		(1 690 600)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(290 100)	\$	1 156 700	\$	866 600

	1 avril 2011				
	Régime de retraite capitalisé		Autres régimes non capitalisés		Total
Obligations au titre des prestations constituées	8 427 900	\$	874 000	\$	9 301 900
Juste valeur des actifs des régimes	(8 364 700)		-		(8 364 700)
Passif au titre des prestations constituées	63 200	\$	874 000	\$	937 200

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2013	2012	1 avril 2011
	%	%	%
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	60	60	61
Titres de créances	35	35	34
Autres	5	5	5
	100	100	100

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

9. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2013			
	Régime de retraite		Autres régimes	
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	840 600	\$	394 200	\$
Prestations versées	359 500	\$	10 800	\$

	2012			
	Régime de retraite		Autres régimes	
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	595 200	\$	487 100	\$
Prestations versées	289 600	\$	17 500	\$

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2013			
	Régime de retraite		Autres régimes	
	%		%	
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,15		3,30	
Taux de croissance de la rémunération	2,20		-	
Coût des avantages sociaux futurs				
Taux d'actualisation	5,15		5,15	
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75		-	
Taux de croissance de la rémunération	3,50		-	

	2012			
	Régime de retraite		Autres régimes	
	%		%	
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,15		5,15	
Taux de croissance de la rémunération	3,50		-	
Coût des avantages sociaux futurs				
Taux d'actualisation	6,00		6,00	
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75		-	
Taux de croissance de la rémunération	3,50		-	

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

9. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	1 avril 2011	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,00	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50	4,00
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,50	6,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2013	2012	1 avril 2011
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	8,30 %	8,53 %	8,76 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,5	4,5	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2030	2030

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 195 800 \$ (2012 : 179 800 \$).

10. IMMOBILISATIONS

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique	10 520 010 \$	6 751 700 \$	3 768 310 \$
Système informatique	6 544 230	4 482 142	2 062 088
Ameublement et équipement	1 193 195	351 834	841 361
Améliorations locatives	5 417 398	2 409 176	3 008 222
	23 674 833 \$	13 994 852 \$	9 679 981 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

10. IMMOBILISATIONS (suite)

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Émetteurs	118 714 \$	118 714 \$	- \$
Équipement de contrôle des émetteurs	910 683	835 125	75 558
Système technique	10 281 718	5 286 991	4 994 727
Système informatique	5 548 413	3 433 807	2 114 606
Ameublement et équipement	1 162 531	273 139	889 392
Améliorations locatives	5 409 303	1 868 178	3 541 125
	23 431 362 \$	11 815 954 \$	11 615 408 \$

	1 avril 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Émetteurs	118 714 \$	118 714 \$	- \$
Équipement de contrôle des émetteurs	910 683	816 801	93 882
Système technique	10 218 036	3 827 805	6 390 231
Système informatique	5 029 619	2 468 027	2 561 592
Ameublement et équipement	1 100 437	197 361	903 076
Améliorations locatives	5 044 773	1 344 323	3 700 450
	22 422 262 \$	8 773 031 \$	13 649 231 \$

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2013	2012	1 avril 2011
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 231 624 \$	3 975 291 \$	5 210 305 \$
Salaires et avantages sociaux courus	695 100	1 006 612	634 066
	4 926 724 \$	4 981 903 \$	5 844 371 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

12. APPORTS REPORTÉS

	2013		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	3 210 467 \$	73 162 \$	3 283 629 \$
Ajouter : montant reçu	1 670 057	5 405	1 675 462
Moins : montant constaté à titre de produit	(2 309 700)	(39 197)	(2 348 897)
Solde à la fin	2 570 824	39 370	2 610 194
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	1 742 246	119 135	1 861 381
Ajouter : montant reçu	244 996	105 984	350 980
Moins :			
Montant constatés	(921 153)	(126 269)	(1 047 422)
Montant de remboursements	(40 833)	(88 193)	(129 026)
Solde à la fin	1 025 256	10 657	1 035 913
<i>Total</i>	3 596 080 \$	50 027 \$	3 646 107 \$
	2012		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	1 410 000 \$	4 124 \$	1 414 124 \$
Ajouter : montant reçu	2 400 000	69 038	2 469 038
Moins : montant constaté	(599 533)	-	(599 533)
Solde à la fin	3 210 467	73 162	3 283 629
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	1 439 337	-	1 439 337
Ajouter : montant reçu	1 619 731	119 135	1 738 866
Moins : montant constaté	(1 316 822)	-	(1 316 822)
Solde à la fin	1 742 246	119 135	1 861 381
Total	4 952 713 \$	192 297 \$	5 145 010 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

12. APPORTS REPORTÉS (suite)

	1 avril 2011		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	- \$	155 001 \$	155 001 \$
Ajouter : montant reçu	1 410 000	4 124	1 414 124
Moins : montant constaté	-	(155 001)	(155 001)
Solde à la fin	1 410 000	4 124	1 414 124
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	1 260 766	-	1 260 766
Ajouter : montant reçu	1 385 532	-	1 385 532
Moins : montant constaté	(1 206 962)	-	(1 206 962)
Solde à la fin	1 439 336	-	1 439 336
Total	2 849 336 \$	4 124 \$	2 853 460 \$

13. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	15 511 822 \$	14 955 106 \$	13 661 754 \$
Ajouter :			
Montant reçu – ministère de l'Éducation	6 595 168	5 873 838	7 653 909
Montant reçu – autres fonds	448 254	5 000	-
Moins :			
Radiation	(371 668)	-	-
Amortissement	(5 551 486)	(5 322 122)	(6 360 557)
Solde à la fin	16 632 090 \$	15 511 822 \$	14 955 106 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

14. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	3 247 950 \$	- \$	- \$
Ajouter :			
Montant reçu – ministère de l'Éducation	7 395 596	4 330 600	-
Moins :			
Amortissement	(2 141 071)	(1 082 650)	-
Solde à la fin	8 502 475 \$	3 247 950 \$	- \$

15. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2013	2012	1 avril 2011
Solde au début	13 374 865 \$	15 408 689 \$	17 251 968 \$
Ajouter :			
Montant reçu – ministère de l'Éducation	5 759 458	1 009 099	1 000 000
Montant reçu – autres fonds	11 666	-	-
Moins :			
Radiation	(759 458)	-	-
Amortissement	(3 212 745)	(3 042 923)	(2 843 279)
Solde à la fin	15 173 786 \$	13 374 865 \$	15 408 689 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

16. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Provincial		
Ministère de l'Éducation	- \$	- \$
Reçu dans l'année en cours		
Subvention de base	11 034 604	13 039 400
Subvention de capital	1 000 000	1 000 000
Subvention – droits de diffusion	5 658 500	4 000 000
Subvention – transfert à la programmation maison	7 395 596	4 330 600
À recevoir dans l'année en cours		
Subvention dédiée ^(a)	-	2 000 000
Subvention de capital	4 000 000	-
Reçu dans une année antérieure		
Capital	759 458	-
Droits de diffusion	371 668	-
Avantages sociaux futurs	-	60 000
Formation	-	150 000
Sous-titrage	34 700	325 300
Transition	-	39 233
Subvention dédiée ^(a)	1 975 000	-
Projets dédiés	300 000	-
Apports reportés		
Droits de diffusion	(6 595 168)	(5 873 838)
Programmation maison	(7 395 596)	(4 330 600)
Immobilisations	(5 759 458)	(1 009 099)
Subvention dédiée ^(a)	-	(1 975 000)
Projets dédiés	(1 670 057)	(400 000)
	11 109 247 \$	11 355 996 \$

^(a) TFO a reçu une subvention de 2 000 000 \$ en 2012. Un montant de 25 000 \$ a été dépensé en 2012 et un montant de 1 975 000 \$ a été engagé avant la fin de l'année et reporté en 2013. En 2013, 565 000 \$ a été dépensé pour les droits de diffusion et 1 410 000 \$ a été dépensé dans le cadre de divers projets.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

17. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2013		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	268 840 \$	142 644 \$	411 484 \$
Financement des années antérieures constaté	921 153	126 269	1 047 422
Moins : apports reportés	(244 996)	(105 984)	(350 980)
	944 997 \$	162 929 \$	1 107 926 \$

	2012		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 655 604 \$	318 700 \$	1 974 304 \$
Financement des années antérieures constaté	1 316 822	-	1 316 822
Moins : apports reportés	(1 619 731)	(119 135)	(1 738 866)
	1 352 695 \$	199 565 \$	1 552 260 \$

18. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2013	2012
Ministère de l'Éducation		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 605 000 \$	2 605 000 \$
Fédéral		
Financement reçu au cours de l'exercice	101 000	5 000
Autres organismes de l'Ontario		
Financement reçu au cours de l'exercice	334 136	696 564
Financement des années antérieures constaté	24 090	-
Moins : apports reportés de l'exercice	-	(28 740)
Autres provinces		
Financement reçu au cours de l'exercice	104 094	128 873
Financement des années antérieures constaté	6 982	-
Moins : apports reportés de l'exercice	(5 405)	(10 298)
Corporatif		
Financement reçu au cours de l'exercice	18 800	30 000
Financement des années antérieures constaté	8 125	-
Moins : apports reportés de l'exercice	-	(30 000)
Moins : apports reportés à l'exercice suivant – droits de diffusion	(448 254)	(5 000)
	2 748 568 \$	3 391 399 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

19. AUTRES PRODUITS

	2013	2012
Abonnements de distribution du signal	2 982 402 \$	3 011 354 \$
Vente de produits, dons et autres	34 506	50 978
Sous-location	124 687	87 590
Revenus d'intérêts	194 381	195 077
Apports reportés à l'exercice suivant - immobilisations	(11 666)	-
	3 324 310 \$	3 344 999 \$

20. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

La valeur comptable au bilan de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Office est exposé.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement du gouvernement. L'Office n'a pas de débiteurs qui sont en retard de paiement.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2013, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 5 994 \$ USD (6 090 \$ CAD) (2012 : 13 952 \$ USD et 13 918 \$ CAD).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2013, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 12 975 075 \$ (2012 : 11 860 150 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 4 926 724 \$ (2012 : 4 981 903 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

22. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation, à verser une somme totale de 6 389 727 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 550 033 \$ en 2014, à 1 554 525 \$ en 2015, à 1 403 953 \$ en 2016, à 1 327 918 \$ en 2017 et à 553 299 \$ en 2018.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2014, à verser une somme mensuelle de 78 125 \$ pour des services de communications. Les paiements minimaux pour le prochain exercice s'élèvent à 937 500 \$.

Au 31 mars 2013, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion au montant de 2 396 045 \$ en 2014 et de 2 440 \$ en 2015.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013 ET 2012 ET 1 AVRIL 2011

23. ÉVENTUALITÉS

La nature de ses activités fait en sorte que l'Office peut faire l'objet de poursuites à tout moment. Concernant les plaintes reçues en date du 31 mars 2013, la direction croit que l'Office dispose de mécanismes de défense suffisants et d'une protection d'assurance adéquate. Même si certaines des allégations à l'encontre de l'Office étaient fondées, la direction estime que cela n'aura aucune incidence importante sur sa situation financière. Aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2013, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)